

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Installations classées sous la
rubrique n°1412 : Circulaire
d'accompagnement de l'Arrêté du
23 août 2005
Roquefort-les-Pins, zone de tests
dans l'élaboration du PPRIF

EN BREF 6

Changements au CFBP
Nouvelles publications
Création de l'association habitA+

AGENDA 8

Salon ENEO

DANS LA PRESSE 9

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	JANV-2007	JANV-2006
Température moyenne	7°4	3°2
Nombre de jours ouverts	22	22
Degrés-jours du mois	298,5	425,1
Coefficient de rigueur	0,760	1,082
Degrés-jours cumulés	298,5	425,1

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel janvier 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés janvier 2007

- > CCI Installations neuves janvier 2007 vs 2006 : - 22 %
- > Ventes totales janvier 2007 vs 2006 : - 15,9 %
- > Degrés jours janvier 2007 vs janvier 2006 : - 30 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

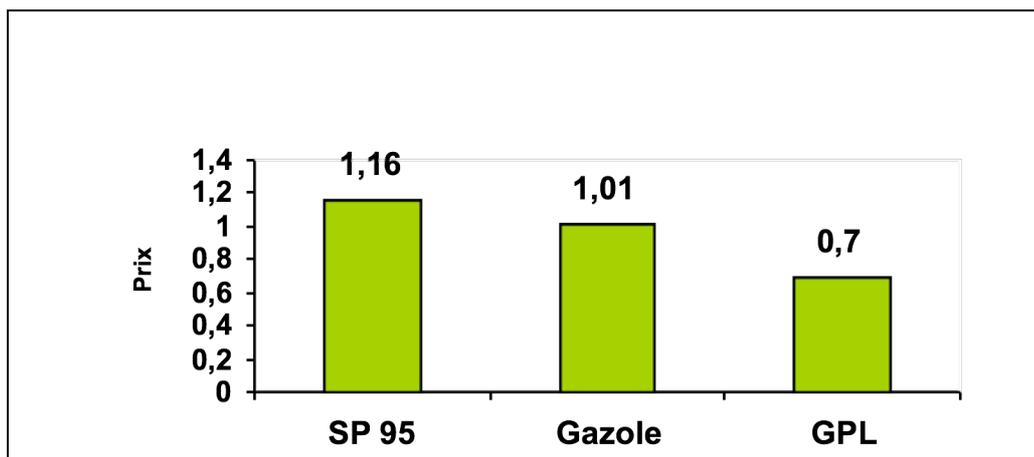
	MOIS			CUMUL		
	Janv-2007	Janv-2006	variation	Janv-2007	Janv-2006	variation
BUTANE						
conditionné	31 098	33 081	- 6,0%	31 098	33 081	- 6,0%
vrac	9 063	10 524	- 13,9%	9 063	10 524	- 13,9%
s/total Butane	40 161	43 605	- 7,9%	40 161	43 605	- 7,9%
PROPANE						
conditionné	12 859	14 464	- 11,1%	12 859	14 464	- 11,1%
Condi/carburant	6 152	6 111	+ 0,7%	6 152	6 111	+ 0,7%
s/total conditionné	19 011	20 575	- 7,6%	19 011	20 575	- 7,6%
Vrac carburant	3 027	2 750	+ 10,1%	3 027	2 750	+ 10,1%
Vrac 0/6 T	137 591	170 930	- 19,5%	137 591	170 930	- 19,5%
Vrac 6/12 T	21 363	25 469	- 16,1%	21 363	25 469	- 16,1%
Vrac 0/12 T	158 954	196 399	- 19,1%	158 954	196 399	-19,1%
Vrac 12/80 T	32 494	39 947	- 18,7%	32 494	39 947	- 18,7%
Vrac 0/80 T	191 448	236 346	- 19,0%	191 448	236 346	- 19,0%
Vrac > 80 T	34 036	39 946	- 14,8%	34 036	39 946	- 14,8%
Sous-total vrac	228 511	279 042	- 18,1%	228 511	279 042	- 18,1%
Sous-total PROPANE	247 522	299 617	- 17,4%	247 522	299 617	- 17,4%
GPLc / Stations	9 778	10 595	- 7,7%	9 778	10 595	- 7,7%
Total conditionné	50 109	53 656	- 6,6%	50 109	53 656	- 6,6%
Total vrac	237 574	289 566	- 18,0%	237 574	289 566	- 18,0%
TOTAL	297 461	353 817	- 15,9%	297 461	353 817	- 15,9%
Dont carburant	18 957	19 456	- 2,6%	18 957	19 456	- 2,6%

EVOLUTION DES PRIX INTERNATIONAUX :

	Janv-2007	Déc-2006	variation
Moyenne mensuelle CIF Argus \$ / T	487	516	- 5,6 %

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : janvier 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,70 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minéfi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Janv-2007	Janv-2006	variation	Janv-2007	Janv-2006	variation
Alsace	29	21	+ 38%	29	21	+ 38%
Aquitaine	93	139	- 33%	93	139	- 33%
Auvergne	23	42	- 45%	23	42	- 45%
Basse-Normandie	29	40	- 28%	29	40	- 28%
Bourgogne	31	35	- 11%	31	35	- 11%
Bretagne	46	96	- 52%	46	96	- 52%
Centre	54	69	- 22%	54	69	- 22%
Champagne-Ardenne	35	33	+ 6%	35	33	+ 6%
Corse	6	31	- 81%	6	31	- 81%
Franche-Comté	23	14	+ 64%	23	14	+ 64%
Haute-Normandie	31	25	+ 24%	31	25	+ 24%
Ile-de-France	13	30	- 57%	13	30	- 57%
Languedoc-Roussillon	45	55	- 18%	45	55	- 18%
Limousin	18	40	- 55%	18	40	- 55%
Lorraine	32	29	+ 10%	32	29	+ 10%
Midi-Pyrénées	135	104	+ 30%	135	104	+ 30%
Nord-Pas-de-Calais	39	46	- 15%	39	46	- 15%
Pays de la Loire	52	79	- 34%	52	79	- 34%
Picardie	33	58	- 43%	33	58	- 43%
Poitou-Charentes	32	51	- 37%	32	51	- 37%
Provence-Alpes Côte d'Azur	53	86	- 38%	53	86	- 38%
Rhône-Alpes	142	145	- 2%	142	145	- 2%
TOTAL	994	1268	- 22%	994	1268	- 22%

2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

INSTALLATIONS CLASSEES SOUS LA RUBRIQUE N°1412 : Circulaire d'accompagnement de l'Arrêté du 23 août 2005

Depuis la publication au journal officiel de l'arrêté du 23 août 2005 portant sur les sites soumis à déclaration de la rubrique 1412 de nombreuses questions nous ont été remontées par les adhérents du CFBP sur l'application de certaines dispositions présentes dans ce texte et leur interprétation par les acteurs locaux de l'administration.

Parallèlement à ceci, afin de pallier les lacunes de ce document, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en concertation avec certains des acteurs du Groupe de Travail GPL, travaillait sur la production d'une circulaire développant certains grands principes applicables au plan national.

Avec la signature, le 8 février 07, de la circulaire CE-06-0286 sur le comptage de la masse de gaz à prendre pour le classement, c'est un éclaircissement important dont nous disposons aujourd'hui pour la menée des discussions avec les services des DRIRE.

En effet, on y apprend que les arrêtés préfectoraux pris pour fixer les prescriptions applicables aux installations relevant du régime déclaratif de l'ancienne rubrique n°211 doivent être abrogés.

Par ailleurs, les différents rappels et/ou prises de position du MEDD nous permettront non seulement d'affiner notre politique en termes de stockage (bouteilles, transfert de produit et stockage de butane/propane) mais aussi de pouvoir guider les clients de nos adhérents dans l'établissement de leur dossier de déclaration.

Pouvoir limiter la capacité d'emplissage d'un réservoir, en être le garant aux yeux de l'administration, ne pas avoir à comptabiliser les bouteilles d'usage spécifique et surtout statuer sur un volume résiduel forfaitaire dans une bouteille en retour sont autant d'avancées importantes à nos yeux. Car, au-delà du chiffre en lui-même, c'est souvent l'absence de règles qui conduisaient nos interlocuteurs locaux à se positionner de manière empirique créant, de ce fait, des différences importantes entre les exploitants, et d'une zone géographique à une autre.

Demain, d'autres questions vont vraisemblablement apparaître et nous aurons localement comme nationalement d'autres garanties à apporter : pérennité du dispositif limiteur d'emplissage, prises en compte de tous les stockages de butane ou de propane présents, suivi des masses.

Nicolas Bureau
Responsable Sécurité Environnement - CFBP
n.bureau@cfbd.fr

■ **Arrêté du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1412 de la nomenclature des installations classées.**

(JO N°232 du 5 octobre 2005 – BO MEDD N°05/21 du 15 novembre 2005)

■ **Circulaire du 8 février 2007 adressée par le Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques aux préfets – Réf DPPR/SEI2/CE-06-0286**

(non publiée)

ROQUEFORT-LES-PINS, ZONE DE TESTS DANS L'ÉLABORATION DU PPRIF

Située dans les Alpes du Sud, Roquefort-les-Pins est, pour le CFBP comme pour l'administration locale et centrale, une zone de tests dans l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies Forestiers (PPRIF) et dans la mise en œuvre des préconisations qu'il contient.

Commune rurale du sud de la France, elle se trouve particulièrement exposée au risque d'incendie forestier. En effet, la répartition éparpillée de l'habitat rend l'intervention des sapeurs-pompiers difficile en cas de problème, alors que la multiplication des zones boisées pourrait être un facteur facilitant l'évolution d'un feu de forêt.

Disposant d'un nombre conséquent de réservoirs aériens et enterrés sur cette commune, les adhérents du CFBP, concernés au titre des stockages d'hydrocarbures par les préconisations techniques applicables, travaillent actuellement avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) afin d'optimiser celles-ci.

Une attention toute particulière sera donc, dans les semaines qui viennent, portée aux installations gaz butane/propane mises en place sur cette commune.

Où se trouvent les citernes ? Quel est leur environnement ? Sont-elles exposées à de nouveaux risques depuis qu'elles ont été implantées en clientèle ? Autant d'interrogations qui sont, actuellement, en passe d'être résolues par les services techniques des adhérents du CFBP et qui permettront de concevoir, avec le MEDD et la sécurité civile, des applications spécifiques à nos installations et conformes aux différents volets de la réglementation française.

Ainsi l'absence de matériaux combustibles, mais aussi le débroussaillage ou l'élagage des végétations combustibles à proximité directe des réservoirs, seront-ils demain suivis avec la plus grande attention, afin d'éviter l'expansion d'un front de flammes et la multiplication des zones d'intervention des sapeurs-pompiers.

Nicolas Bureau
Responsable Sécurité Environnement - CFBP
n.bureau@cfbp.fr

3 EN BREF

CHANGEMENTS AU CFBP

> Directeur général du CFBP

Joël Pedessac, Directeur général du CFBP, a quitté la société Butagaz au 31 janvier 2007 pour intégrer le CFBP en tant que salarié. Ses fonctions restent inchangées.

> Création des postes de Conseillers Sécurité, Installations en Clientèle, Usages

Christophe Hiroux et Jacques Darmon, précédemment délégués régionaux au CFBP, prendront au 1er mars leurs nouvelles fonctions de "Conseillers Sécurité, Installations en clientèle, Usages" .

Description du poste :

Position dans l'organisation : reporte au responsable Sécurité installations en clientèle, usages

Domaines de responsabilité : installations GPL en clientèle domestique ou professionnelle. Tous usages des GPL sauf GPLc.

MISSIONS GENERALES :

Tous les domaines décrits ci-après concernent une représentation des intérêts de l'ensemble de la filière GPL en France.

Sécurité :

- Chargé du suivi et de l'audit des sociétés en charge du Service Professionnel d'Assistance et du Service d'Urgence Réseau

Réglementation

Conseils pour la mise en œuvre des réglementations :

- Installations en clientèle : 1412, 30/07/79, 2/08/77, ERP
- Réseaux : 13/07/00 et cahiers des charges associés
- Participer à la réalisation de guides d'interprétation

Professionnels Gaz

- Point focal régional des organismes de contrôle
- Point focal régional pour l'association HabitA+, participation aux réunions des CCRG

Formation

- Mise en œuvre de modules de formation GPL

Normalisation

- Participation ponctuelle aux travaux de normalisation spécifiques aux usages GPL

Représentation filière GPL

- Représenter la filière GPL auprès des centres de formation (AFPA, CFA, Lycées)
- Participer à la mise en œuvre des PPRIF

NOUVELLES PUBLICATIONS DU CFBP

Deux nouvelles « Spécifications techniques professionnelles » concernant le transport des GPL viennent d'être publiées par le CFBP :

- > La « Spécification technique professionnelle des gros-porteurs bouteilles ».
- > La « Spécification technique professionnelle des véhicules citerniers ».

Ces spécifications ont pour objectif de définir la terminologie, les caractéristiques de construction et de fonctionnement des véhicules concernés, et d'en préciser les modalités de réception.

Elles sont téléchargeables sur le site internet du CFBP, en accès réservé aux adhérents et industriels associés. <http://www.cfbp.fr>

Un autre document vient d'être mis à la disposition des professionnels :

- > La « Fiche de contrôle annuel des véhicules petits-porteurs clientèle ».

Cette fiche résulte d'un souhait d'harmoniser les points-clés à contrôler sur les véhicules. L'objectif est le suivi et la remontée d'une synthèse annuelle au CFBP par les transporteurs.

Alain Combes
Responsable Transport Formation – CFBP

CREATION DE L'ASSOCIATION



Les changements survenus dans le marché du gaz ont rendu nécessaire l'évolution du dispositif qualité qui avait fait l'objet de la Convention nationale PGN PGP de 2001.

Pour cela, les organisations professionnelles -CAPEB, UCF-FFB, UNCP-FFB et SYNASAV - ont souhaité créer une association, habitA+, dont les missions consisteront à animer, gérer et faire évoluer les dispositifs de qualité professionnelle.

Les membres associés sont des commercialisateurs de gaz naturel, de gaz propane, les distributeurs de gaz, les fabricants et négociants de la filière.

Patrick Crouzard, précédemment délégué régional du CFBP, a été nommé Directeur général de l'association habitA+ qui comprend également 4 animateurs régionaux. Le président en est Monsieur Patrick Carré.

Une convention nationale « Professionnel du gaz » a été adoptée le 22 novembre 2006 entre les OP et l'association habitA+.



Coordonnées :

9 rue Notre-Dame-de-Lorette
75009 Paris

Tél : 04 42 16 47 40
Fax : 04 42 16 47 43

E-mail : pcrouzard@habitaplus.fr





4 AGENDA

SALON ENEO 2007

La deuxième édition du *Rendez-vous de l'habitat durable et du bâtiment de demain* – qui regroupe les salons ENEO, des énergies renouvelables, EuroBois, Sanipolis, EuroTips, EcoBatir et ServiBat - s'est déroulée au centre des expositions de Lyon du 14 au 17 février 2007. Plus de 50 000 participants étaient attendus pour visiter le salon ou assister aux ateliers débats.

Au sein de cette manifestation, le *Salon des énergies, du confort climatique et des services de demain* (ENEO) permet à l'ensemble des professionnels intervenant dans le domaine de l'énergie de présenter leurs nouveautés, de retrouver leurs clients et partenaires et de faire le point sur les réglementations impactant le paysage énergétique.

Trois adhérents du CFBP étaient présents sur le salon avec des stands spécifiques : Butagaz, Primagaz et Totalgaz.

Joël Pedessac a quant à lui participé à la *Conférence-débat sur l'ouverture du marché de l'énergie* pour y rappeler la place des GPL dans le paysage énergétique français et leurs atouts au regard des enjeux actuels, notamment leur compatibilité avec les énergies renouvelables.

La dernière journée du salon était accessible au grand public afin de satisfaire à l'engouement actuel pour les innovations et à la demande d'informations ayant trait à l'habitat.

Sabine Gibier
Responsable des relations extérieures – CFBP
s.gibier@cfbp.fr

5 DANS LA PRESSE

- > Le pouvoir de « dire oui » : interview de François Goubin, directeur marketing de Totalgaz
L'Expression du 01-01-2007
- > Antipanne de gaz (Viseo de Butagaz)
Système D du 01-01-2007
- > Un gaz de synthèse remplace le GPL
Carrosserie du 01-01-2007
- > Primagaz retient bill Manager de b-process pour la réalisation de son projet de dématérialisation de factures clients
Daf.info du 09-01-2007
- > Certificats d'économies d'énergie : Principes et nouveautés
Energie Plus du 15-01-2007
- > Leclerc voit la vie en vert
L'Est-éclair du 18-01-2007
- > La bataille du gaz
Sud-Ouest du 24-01-2007
- > Rouler propre peut permettre de réduire sa facture
Le Figaro Economie du 27-01-2007

Le pouvoir de « dire oui »

Dans un contexte de développement des offres énergétiques alternatives et de communications de plus en plus axées sur le respect de l'environnement, la filiale du pétrolier Total a mis en place une stratégie de promotion de ses offres grand public.

L'Expression : On connaît moins Totalgaz que sa maison mère. Quelle est votre position ?

François Goubin, directeur marketing de Totalgaz : Nous sommes spécialisés dans le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Nous sommes numéro deux en France, avec près du quart du marché, derrière Butagaz qui bénéficie d'une position privilégiée sur son offre conditionnée, à savoir la bonbonne.

Quels sont les autres débouchés du GPL ?

F.G. : Hormis la bouteille, il y a le vrac domestique et le vrac professionnel. À quoi s'ajoute bien évidemment le carburant.

Vous intervenez sur un marché en hausse mais fortement encadré. De quelle manière ?

F.G. : Au-delà du protocole de Kyoto, la France va être le premier pays à demander à ses fournisseurs d'énergie d'apporter des solutions pour réduire la consommation. Il faut savoir que les ménages comptent pour la moitié des émissions de gaz à effet de serre, par l'intermédiaire de leur maison et de leur voiture.



François Goubin, directeur marketing de Totalgaz.

« NOUS VOULIONS ÊTRE DES DÉCLENCHEURS D'ÉCONOMIE. D'OÙ L'APPELLATION ECO DECLIC. »

Cette donnée est mal connue. Le grand public est-il mal informé ?

F.G. : La loi sur les économies d'énergie ne date que de juillet dernier. C'est ce qui explique, depuis, les nombreuses prises de parole des pétroliers, gaziers et méthaniers sur le respect de l'environnement. Jusqu'à présent, on communiquait essentiellement sur la pollution automobile.

Cette loi est aussi contraignante pour vous. Quels en sont les tenants et les aboutissants ?

F.G. : Les pouvoirs publics ont fixé pour chaque type d'énergie un objectif de réduction de consommation. Sur ce point, notre position est de faire de cette obli-

■ Pour se distinguer des autres campagnes du secteur, Totalgaz a décidé de ne pas montrer les solutions de chauffage mais plutôt une nature luxuriante.

gation une opportunité. Notre priorité est de fidéliser nos clients, et pour cela, il faut leur apporter des solutions pour moins consommer.

Sans arrière-pensées de n'avoir pas à payer des certificats de pollueur ?

F.G. : Très franchement, non. Bien sûr, c'est un volet de la loi, mais tout notre dispositif est orienté vers la réduction de consommation, alors que nous n'y sommes pas tenus pour le marché des particuliers. S'y ajoute notre mobilisation en interne.

C'est-à-dire ?

F.G. : Nous avons diffusé un guide pédagogique sur les différentes énergies renouvelables et un autre sur les bons gestes au quotidien. Sur l'intranet, nous avons mis en ligne une web série, « L'Eco des familles », donnant des exemples concrets à suivre au quotidien. Enfin, nous proposons à nos collaborateurs de les aider à s'équiper en matériel électroménager de catégorie A+, les moins polluants, et en ampoules basse tension.

Comment avez-vous conçu vos offres commerciales ?

F.G. : Nos trois offres commerciales sont rassemblées sous la bannière Eco Délic et l'ensemble de notre force de vente est désormais baptisé Eco Conseiller.

Quelle est la stratégie marketing qui sous-tend l'ensemble ?

F.G. : Nous avons tout misé sur la notion de service. Nous avons fait appel à Brand Advocate pour mettre en place une communication différente de tout ce qui avait pu être fait jusqu'à présent : nous ne voulions pas montrer la bonbonne ou la citerne. Nous ne voulions mettre en avant que la notion de service. Nous voulions être des déclencheurs d'économie, d'où cette appellation Eco Délic.

Cette stratégie est-elle la même en B to B et en B to C ?

F.G. : Nos revendeurs nous ramènent environ 20 % de nos nouveaux clients. Nous les visitons régulièrement et avons mis en place une stratégie de communication spécifique. L'idée est de les aider à justifier



auprès de leurs clients un changement d'énergie et d'installation. Pour le grand public, nous avons choisi l'affichage pour lui expliquer les avantages du propane et l'intérêt à changer son matériel pour une chaudière plus récente. On voit bien que, dans le fond, le message est le même.

Quels sont les canaux pour toucher le grand public ?

F.G. : L'affichage a eu lieu, dès le mois de septembre, dans les communes de moins de 30 000 habitants. Ensuite, nous avons fait des inserts presse dans des magazines hebdomadaires et mensuels type télévision, maison et décoration ou senior. Le mot clé de cette campagne était « Oui ». Oui, on peut réduire ses émissions de CO2. Oui, on peut faire des économies. Nous faisons passer ce message sur fond de nature luxuriante avec des couleurs vives et la présence de végétaux et d'animaux. Un volet Internet prolonge cette campagne pour diffuser plus d'informations sur nos offres et promulguer notre guide des bonnes pratiques.

Allez-vous entretenir ce message après le mois de décembre ?

F.G. : C'est, avant tout, une campagne de fidélisation. Il faut entretenir la flamme. Un one-shot ne suffit pas à susciter l'envie de changer. Nous allons revenir, autour du printemps. Nous pourrions investir la radio, le e-business et pourquoi pas la presse. ■

Propos recueillis par Aymerik Staub

TOTALGAZ EN BREF :

- Présent dans **48** pays dont la France ;
- **N°2** en France ;
- **25 %** de parts de marché ;
- **75 000 tonnes** de GPL vendues par an ;
- **1 000** collaborateurs.





Antipanne de gaz

Véritable innovation, « Viseo » de Butagaz permet de contrôler le niveau de gaz disponible à travers une fenêtre transparente. En matériau composite, elle est deux fois plus légère qu'une bouteille traditionnelle en acier : 6,5 kg à vide contre 13,5 kg, pour une contenance de 10 kg de butane. Équipée d'une valve triple sécurité, et d'un détenteur clip pour une connexion rapide, elle dispose d'une autonomie de 100 h (soit trois mois pour une plaque de cuisson de un à quatre feux). Prix public indicatif : 29 € la consigne (incluant un service d'assistance dépannage et ravitaillement), 22,95 € la charge de gaz. GSB, grande distribution et stations-service.

NOTRE AVIS : en plus d'être légère, elle offre un réel avantage pour éviter la panne.

> INDUSTRIE

Un gaz de synthèse remplace le GPL



En remplaçant par un gaz de synthèse le GPL utilisé par son usine de cabines d'Umea, en Suède, Volvo élimine le dioxyde de carbone et n'altère plus l'environnement.

Le nouveau gaz synthétique a été élaboré en partenariat avec l'université de la ville d'Umea. Il est produit par une installation spécifique sur le site de l'usine Volvo, à partir de résidus de l'industrie forestière.

Le GPL qu'il remplace était utilisé pour le séchage des peintures dans cette usine qui, en 2005, a produit plus de 51 000 cabines ○

Primagaz retient billManager de b-process pour la réalisation de son projet de dématérialisation de factures clients

b-process, premier opérateur de solutions de dématérialisation fiscale de factures en France (marché de l'EIPP) annonce que Primagaz, filiale en France du groupe néerlandais SHV Gas, n°1 mondial de la distribution de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés), a choisi sa plateforme billManager de b-process comme solution de dématérialisation fiscale de factures.

Primagaz est un fournisseur de services et de marchandises avec une spécificité métiers complexe. La société a procédé à un appel d'offre pour sélectionner une solution de dématérialisation de factures capable de traiter, dans un premier temps, les factures émises auprès de ses clients de la grande distribution et industriels. billManager de b-process a été retenue.

A terme, le projet sera déployé vers tous les clients du groupe pour le traitement annuel de ses 1 200 000 factures vers 200 000 clients.

Les enjeux et bénéfices :

• La diminution du coût de traitement des factures clients,

• Une différenciation commerciale et la réponse aux attentes de la clientèle Grand Comptes,

• La diminution de l'encours financier par la réduction du temps de transmission des factures et de résolution des litiges.

«C'est le projet Carrefour qui nous a conduit à mettre en place la dématérialisation fiscale de nos factures. b-process a été retenue car la société propose la solution la plus performante, la plus mature du marché et la plus à même d'accompagner Primagaz dans ses attentes et évolutions», souligne Antoine Grosse, Credit Manager chez Primagaz. «Le choix de b-process a aussi été motivé par son engagement de services, l'expertise de son équipe dans le domaine de la dématérialisation fiscale et la simplicité de mise en oeuvre de sa plateforme billManager en environnement PeopleSoft», précise Antoine Grosse.

«Pour b-process, ce projet démontre la capacité de notre équipe à accompagner des grandes sociétés comme Primagaz dans la mise en oeuvre de projets techniques et fonctionnels complexes», souligne Alexis Renard, Directeur Général de b-process.

La plateforme billManager est la solution de dématérialisation fiscale de factures de b-process. Elle est accessible en mode distant (ASP) par Internet grâce à une connexion sécurisée. billManager permet de

supprimer les factures papiers et de leur substituer des flux entièrement électroniques en respectant les prérequis de la législation commerciale et fiscale.

Fonctionnalités clefs de la plateforme billManager :

• Gestion de formats électroniques,

• Gestion de la dématérialisation fiscale,

• Gestion de modification des données métiers en ligne,

• Traçabilité des pièces en traitement,

• Consultation en ligne,

• La gestion des litiges en mode collaboratif est couverte par les fonctionnalités de la plateforme,

• Archivage.

En option : gestion du format papier

Prochaines étapes :

• La dématérialisation des factures en réception émises par les fournisseurs de Primagaz,

• L'intégration d'une solution de paiement en ligne/ à distance qui sera analysée dans une étape ultérieure (intégration dans l'ERP des flux entrants, workflow,).

http://www.daf.info/Primagaz-retient-billManager-de-b-process-pour-la-realisation-de-son-projet-de-dematerialisation-de-factures-clients_a503.html?PHPSESSID=72a12493c394830e3ac7066258498e6a

Principes et nouveautés

La publication, par arrêté, de 23 nouvelles opérations standardisées fin décembre nous donne l'occasion de revenir sur les principes du dispositif des certificats d'économies d'énergie et d'en donner les dernières évolutions.

Voilà un an, *Énergie Plus* consacrait un numéro spécial de sa lettre d'actualité au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ses principes de fonctionnement étaient encore en pleine préparation mais les grandes lignes d'action étaient connues. En juin 2006, les contours avaient pu être bien précisés, suite à la publication des décrets lançant le dispositif (décrets n°2006-600, 2006-603 et 2006-604 du 23 mai 2006). Ceux-ci ont ensuite été complétés par un arrêté sur les modalités d'application (30 mai 2006), un arrêté sur la liste des pièces d'un dossier de demande de CEE (19 juin 2006) et un arrêté définissant 70 opérations standardisées (19 juin 2006). Puis une circulaire fut envoyée aux préfets de département le 18 juillet 2006, redonnant les principes du dispositif et définissant le rôle des services de l'État et de l'Ademe, ainsi que l'instruction des demandes et l'inscription des certificats sur le registre national. Enfin, un arrêté publié le 26 septembre fixa la répartition de l'objectif national d'économies d'énergie, par **énergie**.



* Le ministre délégué à l'Industrie François Loos a délivré, le 18 novembre 2006, les premiers certificats d'économies d'énergie français à Electricité de Strasbourg. Ces certificats récompensent l'action réalisée par ES en matière d'économies d'énergie dans le cadre de son offre commerciale Rénov'elec, pour un montant de 15,5 GWh cumac.

Tout récemment, un nouvel arrêté (19 décembre) a complété la liste des actions standardisées (cf. l'entretien avec Roland Genier, p. 54). La mise en œuvre concrète du dispositif a donc été réellement opérationnelle en septembre dernier, lorsque les obligés du dispositif ont été informés de la quantité exacte des économies qu'ils doivent réaliser. Pour autant, ces mêmes obligés n'avaient pas attendu pour intégrer le dispositif des CEE dans leur stratégie, notamment les plus importants comme EDF ou Gaz de France, en proposant des offres aux

particuliers pour réaliser des travaux dans leur logement.

54 TWh cumac à économiser en trois ans

Car les CEE, dispositif innovant voulu par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi Pope) du 13 juillet 2005, ont bien comme objectif de toucher prioritairement les gisements d'économies d'énergie diffus dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. L'industrie, les réseaux de chaleur et le transport sont aussi concernés mais dans une moindre mesure.

Tous les textes de ces décrets, arrêtés et circulaire sont consultables sur www.atec.fr

Résumons les différents principes du dispositif. En ce qui concerne le dispositif lui-même :

- les CEE sont complémentaires des autres outils existants que sont les réglementations et les crédits d'impôts. Ils ne s'y substituent pas. C'est également le cas vis-à-vis des projets domestiques lancés récemment (cf. *Energie Plus* n°377) qui cohabiteront au moins un an avec les certificats, en étant cumulables ;
- le dispositif prévoit, sur une première période de trois ans (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009), un objectif national d'économies de 54 TWh d'énergie finale, qui sont à réaliser par des obligés. Le Plan climat, établi par la Més et validé récemment par le Comité interministériel du développement durable, prévoit néanmoins un doublement de cet objectif pour la période suivante (cf. article page 10 dans la lettre d'actualité) ;
- les obligés sont les vendeurs d'électricité, de gaz naturel, de GPL et de chaleur ou de froid, dont les ventes annuelles sur le territoire national dépassent un certain seuil (400 GWh pour l'électricité, 400 GWh PCS pour le gaz naturel, 100 GWh PCS pour le GPL, 400 GWh pour la chaleur et le froid). Cela représente une trentaine d'acteurs qui auront à charge environ 80 % des économies d'énergie à réaliser. Les autres obligés sont les vendeurs de fioul – ils sont environ 2300 – qui ont l'obligation dès le 1^{er} litre vendu. Ils ont la possibilité de se regrouper dans une structure collective à laquelle sont transférées les obligations individuelles ;
- en fonction de ses déclarations de ventes aux secteurs résidentiel et tertiaire de l'année 2004, chaque obligé a eu un objectif d'économies d'énergie

Le Plan climat prévoit un doublement de l'objectif des CEE pour la deuxième période

sur la période des trois ans. Globalement, les montants des économies sont de plus de 30,9 TWh pour l'électricité, de 13,9 TWh pour le gaz naturel, de 6,8 TWh pour le fioul domestique, de 1,5 TWh pour le GPL, et de 0,6 TWh pour la chaleur et le froid. Les objectifs peuvent être réalisés par les obligés sur leurs patrimoines (dans le cadre d'actions standard ou d'actions spécifiques dont le temps de retour – c'est à dire le temps pour que les économies réalisées compensent le coût de l'investissement – est supérieur à trois ans) ou auprès de tierces personnes, notamment leurs clients.

Rapidité des actions standardisées

En ce qui concerne les opérations d'économies d'énergie :

- dans le cas d'une action concernant une énergie non renouvelable, le calcul des économies réalisées est fait sur la base des consommations évitées ; pour l'installation d'une énergie renouvelable, c'est le calcul du productible net qui est pris en compte. Une action engagée dans une zone non interconnectée au réseau métropolitain continental de transport d'électricité sera plus valorisée (nombre de kWh cumac doublé). Les actions engagées à partir du 1^{er} janvier 2006 sont éligibles ;
- les actions sont non éligibles si elles sont réalisées dans les installations déjà soumises aux quotas de CO₂, si elles résultent exclusivement d'une substitution entre combustibles fossiles ou si elles résultent simplement du respect de la réglementation en vigueur. Ce dernier point demande à être examiné au regard de la mise en œuvre de la RT 2005 et du projet de réglementation dans l'existant qui pourrait rendre caduques, de fait, certaines opérations standardisées ;
- une action peut être soit standardisée (opérations types qui font l'objet de fiches avec un calcul préétabli des

certificats, donc plus rapidement prises en compte par l'administration), soit spécifique (dans ce cas là, l'acteur doit démontrer le calcul des économies réalisées).

Pour l'obtention des certificats :

- chaque action réalisée ou un ensemble d'actions (et non pas des projets ou des études) qui permet d'économiser plus d'un million de kWh cumac fait l'objet d'un dossier déposé au préfet du département du siège du demandeur. Lorsqu'elle est approuvée (après examen de la Drire), elle donne droit à l'obtention de certificats, exprimés en nombre de kWh cumac économisés. Les certificats sont des biens meubles négociables sur un marché. Ils seront matérialisés par une inscription dans un registre national dont le délégué n'est toujours pas connu (appel d'offres en cours). Les certificats sont valables pour la première période et les deux suivantes ;
- les obligés qui n'arriveront pas à atteindre leur objectif pourront soit acheter, de gré à gré, la quantité de certificats manquants à d'autres obligés qui auront dépassé leur objectif ou à d'autres personnes morales, soit s'acquitter d'une pénalité libératoire de 0,02 €/kWh cumac auprès de l'État (Trésor Public) ;
- d'autres acteurs que les obligés peuvent prendre part au dispositif des CEE : collectivités publiques, entreprises ou toute personne morale volontaire. Ils doivent cependant prouver que les actions d'économies d'énergie engagées sont additionnelles par rapport à leur activité habituelle (au sens du décret n°2002-1622 du 31 décembre 2002 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits). Comme ils ne sont pas obligés, tout certificat obtenu pourra être vendu sur le marché, créant ainsi une plus-value pour l'action d'économies d'énergie réalisée. •

Stéphane Signoret

PREMIÈRE POMPE DE BIOÉTHANOL INSTALLÉE DANS L'AUBE

Leclerc voit la vie en vert

Depuis le 1^{er} janvier, le bioéthanol est officiellement autorisé à la vente en France dans les stations-service. Le gouvernement prévoit l'ouverture de 500 à 600 pompes de E 85 sur le territoire d'ici à la fin de l'année. Le centre Leclerc de Romilly devrait jouer un rôle de précurseur dans l'Aube. Fin février, les automobilistes auront en effet à disposition ce carburant écologique qui permet de réduire jusqu'à

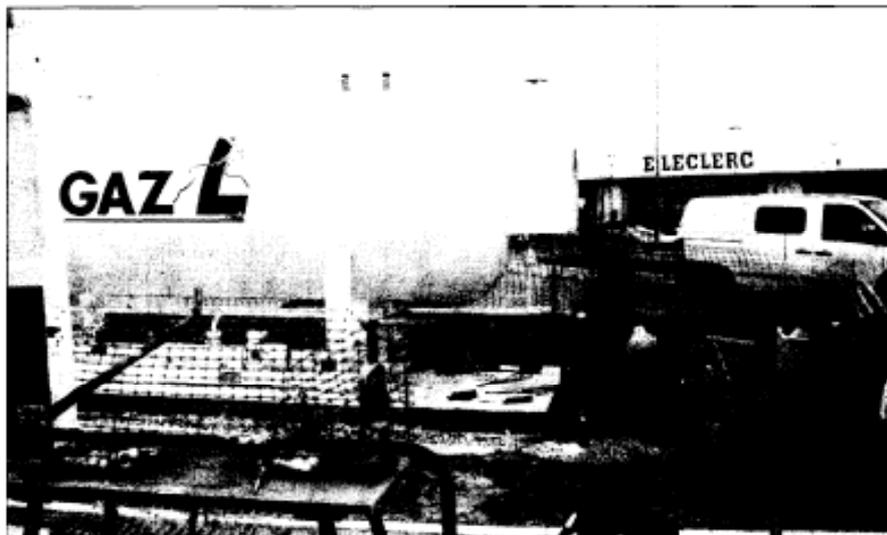
70 % le niveau des rejets en CO₂, gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

« Nous sommes très à cheval sur l'environnement. Nous avons lancé depuis des années les sacs de caisse recyclables que beaucoup nous ont repris depuis. Il va de soi qu'on propose des carburants propres à notre clientèle », témoigne Alexandre

Merle, directeur du Leclerc de la Belle-Ideé. L'E85 est composé à 85 % de bioéthanol et à 15 % d'essence. Il peut être utilisé comme carburant dans les véhicules automobiles dits « Flex fuel ». Du côté du porte-monnaie, le bioéthanol sera complètement détaxé, ce qui devrait mettre ce carburant à un prix compétitif. Le prix moyen du litre s'affiche aujourd'hui aux environs de 0,793 euro.

L'enseigne se lance irrémédiablement dans les carburants propres. Les automobilistes disposeront également de quatre pistolets de biogazole avant la fin du mois prochain. Le GPL ouvrira le bal dans les quinze jours à venir. Une pompe spécifique est en cours d'installation pour les utilisateurs de gaz pétrole liquéfié.

P. R.



Un technicien installe la cuve de GPL à la station-service du centre Leclerc. L'E 85 et le biogazole seront pour leur part commercialisés en février

517298BC56100805B06711C9CE0625F702826B4100777D394AC2664

La bataille du gaz

La nouvelle SEM créée à Aire-sur-l'Adour par Robert Cabé s'attaque au marché de la distribution du gaz. Un choix politique mais aussi stratégique

ENERGIE.

La bataille du gaz

Gascogne Energies Services a officiellement vu le jour, la semaine dernière à l'hôtel de ville d'Aire-sur-l'Adour où s'est tenue l'assemblée générale constitutive d'une société d'économie mixte locale.

Dorénavant, les Landes possèdent un opérateur public sur le marché de la distribution du gaz.

Président-directeur-général de la SEM, Robert Cabé, le maire et conseiller général d'Aire, explique en quoi la création de cette structure s'inscrit dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, qui interviendra pour les particuliers à compter du 1er juillet 2007. Sud Ouest.

Pourquoi avoir décidé de transformer la régie municipale d'Aire en société d'économie mixte ?

Robert Cabé.

Il y a quatre ans, 320 communes landaises ont transféré la compétence gaz au Sydec. Le syndicat d'équipement des communes a concédé à Gaz de France le marché de la distribution pour 44 communes, les plus importantes du département. Il y a donc aujourd'hui dans les Landes, 278 communes qui n'ont ni le gaz naturel, ni le gaz propane. Et les maires sont de plus en plus sollicités par leurs administrés pour que la situation évolue. Il existe donc un réel marché. A Aire-sur-l'Adour, la régie municipale qui a le monopole de la distribution du gaz sur la commune était directement menacée par la libéralisation du marché, qui interviendra au 1er juillet 2007. Ne

pouvant juridiquement intervenir au-delà des frontières communales, elle était condamnée à disparaître. Sauf à accepter de laisser le marché de la distribution du gaz au secteur privé, il fallait réagir. Nous avons décidé de créer une société d'économie mixte. Juridiquement, nous pouvons intervenir non seulement dans les Landes, mais aussi sur les cinq départements d'Aquitaine et les huit départements de Midi-Pyrénées.

Quel intérêt pour le secteur public de se positionner sur le marché de la distribution du gaz ?

Qui mieux que le secteur public peut assurer des missions d'intérêt public comme un service 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Certainement pas les sociétés privées, qui fournissent les particuliers en gaz propane : elles ne possèdent pas de structures locales. S'agissant du gaz de ville, n'oublions pas qu'avec la fusion avec Suez, Gaz de France sera privatisé. N'oublions pas non plus qu'au 1er juillet sont censés disparaître les tarifs régulés. Le Conseil constitutionnel a été très clair à ce sujet. Dans ce contexte, l'émergence d'une structure publique est un signe fort adressé aux usagers.

Peut-on s'attendre à une guerre du gaz, comme il y a une bataille de l'eau dans le département ?

Nous sommes au coeur du sujet : celui de la maîtrise publique de la distribution de l'énergie. Les Landes font un choix politique en participant au capital de Gascogne Energies Service. Maintenant,

la partie n'est pas gagnée. Il faudra se battre sur un marché très concurrentiel. Nous allons répondre à l'appel à candidature lancé par le SYDEC pour la fourniture en gaz de 30 communes landaises. Nous verrons bien.

Dans le capital de Gascogne Energies Services apparaissent aux côtés de la ville d'Aire, du conseil général et du Sydec, les SEM Soregies et Gaz Electricité de Grenoble. Pourquoi ce choix ?

Gaz Electricité de Grenoble possède un réel savoir faire en matière d'énergie renouvelable et son président siège dans de nombreux organismes nationaux liés au secteur énergétique. Quant à Soregies, c'est aujourd'hui la SEM la plus importante de France dans la distribution du gaz. Elle intervient dans les Deux-Sèvres et en Vendée. Nous allons bénéficier de son expérience. J'ajoute que le capital est loin d'être figé puisque nous allons procéder à une augmentation très prochainement. Ce sera l'occasion pour d'autres partenaires de nous rejoindre. Je pense notamment au Conseil général du Gers, qui s'est montré très intéressé.

Rouler propre peut permettre de réduire sa facture

■ Protéger l'environnement ? La cause est devenue populaire auprès des Français. Et les assureurs sont de plus en plus nombreux à faire un geste dans ce sens. La Macif est la plus engagée, puisqu'elle module depuis plusieurs mois déjà ses tarifs en fonction des émissions de gaz carbonique des véhicules

classiques ou « propres ». Ce qui donne des tarifs attractifs par exemple pour certaines petites voitures citadines. Pour les voitures hybrides, comme la Toyota Prius, la réduction sur la cotisation responsabilité civile atteint 30 %.

Plus symbolique, la Maaf offre une réduction de 100 euros sur la

cotisation d'assurance-auto. Mais seulement la première année, et uniquement pour les voitures à motorisation électrique, hybride, GPL ou GNL (gaz naturel véhicule). Même principe chez Axa, un peu plus généreuse, puisqu'elle offre une réduction de 50 % sur l'assurance-auto pour les modèles « propres » ou hybrides.

Mais la liste devrait rapidement s'allonger. D'autres assureurs planchent en effet sur la question. Chez Groupama-GAN, par exemple, le tarif devrait être réduit pour les voitures propres (hybrides...). La question d'étendre le principe aux voitures classiques les moins polluantes est à l'étude.

A. B.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Installations classées pour la
protection de l'environnement
(ICPE) : point réglementaire

EN BREF 6

Le GTC évolue pour une qualité
accrue
Départ - Arrivée au CFBP

AGENDA 7

AG du CFBP
Congrès de l'AEGPL

DANS LA PRESSE 8

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	FEV-2007	FEV-2006
Température moyenne	8°3	3°6
Nombre de jours ouverts	20	20
Degrés-jours du mois	243,6	371,3
Coefficient de rigueur	0,735	1,121
Degrés-jours cumulés	542,1	796,4

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel janvier 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés février 2007

- > Ventes vrac février 2007 vs février 2006 : - 25,7 %
- > Total ventes 2 mois 2007 vs 2 mois 2006 : - 19,3 %
- > CIF Argus propane NWE : 523 \$

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

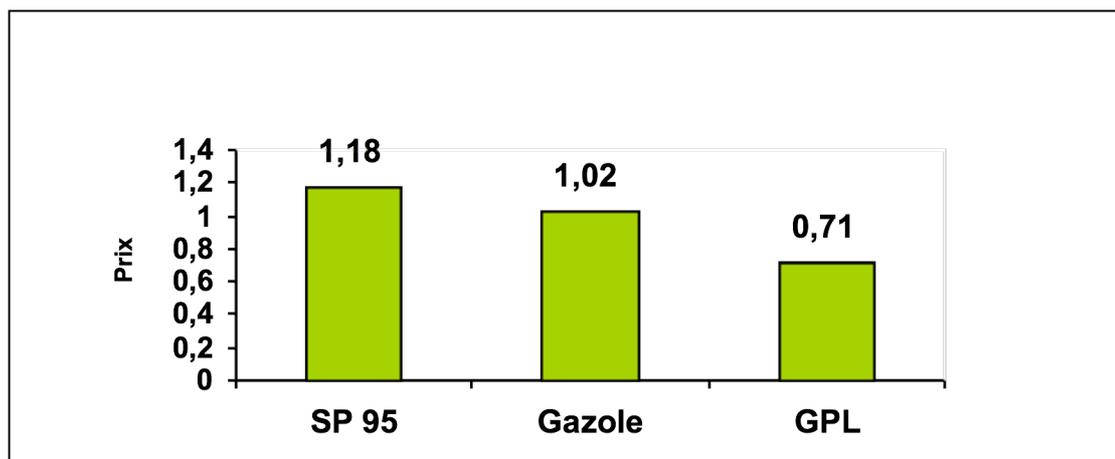
	MOIS			CUMUL		
	Fév-2007	Fév-2006	variation	Fév-2007	Fév-2006	variation
BUTANE						
conditionné	26 772	29 660	- 9,7 %	57 870	62 741	- 7,8 %
vrac	9 919	10 582	- 6,3 %	18 982	21 106	- 10,1 %
s/total Butane	36 691	40 242	- 8,8 %	76 852	83 847	- 8,3 %
PROPANE						
conditionné	11 451	13 206	- 13,3 %	24 310	27 670	- 12,1 %
Condi/carburant	6 254	6 069	+ 3,0 %	12 406	12 180	+ 1,9 %
s/total conditionné	17 705	19 275	- 8,1 %	36 716	39 850	- 7,9 %
Vrac carburant	3 149	2 969	+ 6,1 %	6 176	5 719	+ 8,0 %
Vrac 0/6 T	114 960	165 342	- 30,5 %	252 551	336 272	- 24,9 %
Vrac 6/12 T	17 731	22 948	- 22,7 %	39 094	48 417	- 19,3 %
Vrac 0/12 T	132 691	188 290	- 29,5%	291 645	384 689	- 24,2%
Vrac 12/80 T	28 273	36 639	- 22,8%	60 767	76 586	- 20,7%
Vrac 0/80 T	160 964	224 929	- 28,4%	352 412	461 275	- 23,6%
Vrac > 80 T	30 690	37 216	- 17,5%	64 726	77 162	- 16,1%
Sous-total vrac	194 803	265 114	- 26,5%	423 314	544 156	- 22,2%
Sous-total PROPANE	212 508	284 389	- 25,3%	460 030	584 006	- 21,2%
GPLc / Stations	8 921	10 228	- 12,8%	18 699	20 823	- 10,2%
Total conditionné	44 477	48 935	- 9,1%	94 586	102 591	- 7,8%
Total vrac	204 722	275 696	- 25,7%	442 296	565 262	- 21,8%
TOTAL	258 120	334 859	- 22,9%	555 581	688 676	- 19,3%
Dont carburant	18 324	19 266	- 4,9%	37 281	38 722	- 3,7%

EVOLUTION DES PRIX INTERNATIONAUX :

	Fév-2007	Janv-2007	variation
Moyenne mensuelle CIF Argus \$ / T	523	487	+ 7,4 %

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : février 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi

<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Fév-2007	Fév-2006	variation	Fév-2007	Fév-2006	variation
Alsace	39	43	- 9%	68	64	+ 6%
Aquitaine	63	108	- 42%	156	247	- 37%
Auvergne	37	43	- 14%	60	85	- 29%
Basse-Normandie	43	43	+ 0%	72	83	- 13%
Bourgogne	23	36	- 36%	54	71	- 24%
Bretagne	51	91	- 44%	97	187	- 48%
Centre	57	73	- 22%	111	142	- 22%
Champagne-Ardenne	17	24	- 29%	52	57	- 9%
Corse	7	31	- 77%	13	62	- 79%
Franche-Comté	34	32	+ 6%	57	46	+ 24%
Haute-Normandie	17	18	- 6%	48	43	+ 12%
Ile-de-France	14	19	- 26%	27	49	- 45%
Languedoc-Roussillon	32	42	- 24%	77	97	- 21%
Limousin	34	41	- 17%	52	81	- 36%
Lorraine	20	34	- 41%	52	63	- 17%
Midi-Pyrénées	62	107	- 42%	197	211	- 7%
Nord-Pas-de-Calais	45	43	+ 5%	84	89	- 6%
Pays de la Loire	58	43	+ 35%	110	122	- 10%
Picardie	47	31	+ 52%	80	89	- 10%
Poitou-Charentes	37	61	- 39%	69	112	- 38%
Provence-Alpes Côte d'Azur	66	88	- 25%	119	174	- 32%
Rhône-Alpes	86	106	- 19%	228	251	- 9%
TOTAL	889	1 157	- 23%	1 883	2 425	- 22%

LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) : Point réglementaire

Alors que la circulaire « comptage masse » vient d'être adressée aux préfets, et que l'on s'apprête à appliquer les dernières prescriptions de l'arrêté du 23 août 2005, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable prépare, en concertation avec les industriels, une refonte des arrêtés portant sur les sites soumis à autorisation. Cette actualité amène « CFBP infos » à faire le point sur la réglementation des ICPE rubrique 1412, et d'en rappeler les principaux jalons.

• Le code de l'Environnement (article L. 512-11)

Le code de l'Environnement contient les lignes directrices de la réglementation et les principes généraux. On y parle d'établissement, le site industriel, au sein duquel est implantée l'installation de stockage.

Cette installation est composée d'un ou plusieurs réservoirs. C'est elle qui est concernée au titre des ICPE. Elle sera analysée, localisée et présentée aux services préfectoraux.

Le classement d'un établissement est obtenu à partir de celui des différentes installations présentes en son sein. La multiplication des produits assujettis à des rubriques différentes rendra donc plus difficile son classement, et les services préfectoraux auront à charge d'étudier les impacts des diverses installations les unes sur les autres.

• Les décrets

L'article 1^{er} du décret du 20 mai 1953 établit que « Les catégories des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à obligation de contrôle périodique prévu à l'article L. 512-11 du code de l'environnement sont fixées à l'annexe 1 au présent décret ».

Les GPL (butane, propane et mélange) sont classés sous la rubrique 1412 spécifique aux Gaz Inflammables Liquéfiés, rubrique créée par le décret n° 99-1220 du 28 décembre 1999 et par le décret n° 2006-678 du 8 juin 2006.

Les obligations des sites GPL sont établies en fonction de la quantité de produit présente dans l'installation. La réglementation définit 4 segments :

- > Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation supérieure ou égale à 200 tonnes : l'installation est soumise à Autorisation avec Servitude.
- > Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation comprise entre 50 et 200 tonnes : l'installation est soumise à autorisation.
- > Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation comprise entre 6 et 50 tonnes : l'installation est soumise à déclaration.
- > En-dessous de 6 tonnes, on considère que l'arrêté du 30 juillet 1979 modifié s'applique de par la mention « lorsque la capacité totale du dépôt est inférieure au seuil de classement », même si la mention « maximum 5 000 kg soit 12 m³ » peut porter à confusion.

• Les arrêtés et circulaire

A ce jour, 3 arrêtés du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable concernent principalement les sites GPL. Ils reprennent la segmentation décrite ci-dessus.

- > L'arrêté du 9 novembre 1989 concerne les réservoirs de capacité supérieure à 120 m³.
- > L'arrêté du 10 mai 1993 relatif au stockage de gaz inflammables liquéfiés sous pression porte lui sur les installations où sont employées et stockées 200 tonnes de produits.

Ces 2 arrêtés sont, à ce jour, remis en cause par l'évolution des textes réglementaires les plus récents et il est désormais nécessaire d'élaborer de nouveaux documents qui puissent, notamment, trouver leur place à côté des Plans de prévention des Risques Technologiques requis par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003.

Cette phase est actuellement en cours d'élaboration avec les services de l'Etat et devrait aboutir, courant 2007, à l'abrogation de l'arrêté du 9 novembre 1989 et à la modification de celui du 10 mai 1993.

- > L'arrêté du 23 août 2005 concerne les sites soumis à déclaration. Ses annexes présentent les prescriptions techniques applicables aux sites concernés.

La circulaire DPPR/SEI2/CE 06-0286 du 8 février 2007 donne certains éclaircissements aux préfets sur le comptage de la masse de produit dans un établissement et, par conséquent, sur le classement à appliquer.

Cette circulaire abroge aussi définitivement la notion d'arrêté-type pour les GPL, à savoir l'arrêté-type 211 du 15 janvier 1980. (sur la circulaire, voir « CFBP *infos* » N°36, janvier 2007)

Nicolas Bureau
Responsable Sécurité Environnement CFBP
n.bureau@cfbp.fr

- Décret n°99-1220 du 28 décembre 1999 modifiant la nomenclature des installations classées (*JO du 31 décembre 1999*)
- Décret n°2006-678 du 8 juin 2006 modifiant la nomenclature des installations classées et fixant les catégories d'installations classées soumises à des contrôles périodiques en application de l'article L. 512-11 du code de l'environnement (*JO du 10 juin 2006*)
- Arrêté du 9 novembre 1989 relatif aux conditions d'éloignement auxquelles est subordonnée la délivrance de l'autorisation des nouveaux réservoirs de "gaz inflammables liquéfiés" (*JO du 30 novembre 1989*)
- Arrêté du 10 mai 1993 relatif au stockage de gaz inflammables liquéfiés sous pression (*JO du 22 juin 1993*)
- Arrêté du 23 août 2005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1412 de la nomenclature des installations classées. (*JO du 5 octobre 2005 – BO MEDD N°05/21 du 15 novembre 2005*)
- Circulaire du 8 février 2007 adressée par le Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques aux préfets – Réf DPPR/SEI2/CE-06-0286 (*non publiée*)

Retrouver les textes :

<http://ineris/aida.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.ecologie.gouv.fr>

3 EN BREF

LE GTC EVOLUE POUR UNE QUALITE ACCRUE

« Contrôler moins mais contrôler mieux, telle est la devise du GTC depuis sa création en 1976. Aujourd'hui, le Groupement Technique Citernes se dote de nouveaux statuts requérant de ses membres d'être engagés dans un système de management de la qualité.

Créé par les propaniers pour mutualiser et gérer leur patrimoine réservoirs dans le cadre des contrôles décennaux, le GTC a vu, au fil des années et des évolutions réglementaires, ses missions se transformer.

La requalification par échantillonnage des réservoirs aériens n'est plus la seule mission du GTC. Désormais, il s'occupe également des contrôles sur les réservoirs enterrés, du contrôle par échantillonnage des accessoires de sécurité –soupapes-, et de la gestion de la quatrième décennale.

Cette année, afin de mieux s'adapter à ces changements, les membres du GTC ont décidé de procéder à une révision des statuts, en les dotant de conditions d'admission pour de nouveaux adhérents, fondées sur un souci de qualité et de sécurité.

Dorénavant, toute société voulant entrer au GTC devra posséder un système de management de la qualité de type ISO 9001 pour le domaine exploitation et maintenance des réservoirs. Il devra être certifié par l'AFAQ ou audité chaque année par un organisme indépendant.

Par ailleurs, le coordonnateur du GTC, jusqu'alors détaché d'une société distributrice de GPL devient Directeur salarié du GTC.

Ces nouveaux statuts ont été validés lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue début mars 2007.



Le GTC :

Lionel Bas, Directeur
Sylvie Chaussard
Alain Barraç

6 membres : Antargaz, Butagaz,
Primagaz, Repsol, Totalgaz, Vitogaz
7 000 réservoirs contrôlés par an,
1 500 soupapes évaluées par an

Coordonnées :
64 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél 01 47 78 06 38
Fax 01 47 76 33 94
gtc.bas@wanadoo.fr

> Le GTC a ouvert en 2006 un site internet sécurisé réservé aux membres où ceux-ci peuvent se procurer toute information utile en rapport avec les missions du Groupement.



DEPART – ARRIVEE AU CFBP

> Responsable Sites industriels

Nicolas Bureau, actuellement Responsable Sécurité-Environnement au CFBP, va prochainement réintégrer sa société d'origine -Primagaz- pour y prendre les fonctions de Responsable Qualité.

Il sera remplacé au CFBP par **Henri François**, actuellement en poste chez Butagaz.

Par ailleurs, la fonction de Responsable Sécurité-Environnement évolue et devient celle de Responsable Sites industriels.

Une partie des attributions de l'ancien poste sera dévolue au Responsable Sécurité, Installations en clientèle, Usages, poste occupé au CFBP par **Jean-Claude Bouvet**.



4 AGENDA

> 4 avril 2007

L'Assemblée générale du CFBP se tiendra le **mercredi 4 avril 2007** de 11 h 30 à 13 heures à l'hôtel Mercure, cours Michelet à La Défense, près des bureaux du CFBP. La réunion sera précédée par le Comité des membres Exploitants et Associés à 9 h 30, et suivie d'un déjeuner pris en commun.

> 6-8 juin 2007

Le congrès de l'AEGPL, association européenne des GPL se tiendra à Nice du **6 au 8 juin 2007**, au Palais des congrès, Acropolis.
www.aegpl.com



5 DANS LA PRESSE

- > Butagaz va isoler ses stocks avec une coque béton, Vendée matin Presse Océan, du 08-02-2007
- > DME : Total s'associe à un consortium japonais, Chimie Pharma hebdo, du 12-02-2007
- > Inovatic'auto : un installateur de GPL sur la commune, Le Courrier de l'ouest, du 27-02-2007
- > Antargaz va exploiter son premier réseau de gaz naturel en Alsace, Les Echos, du 09-03-2007

Butagaz va isoler ses stocks avec une coque béton

Pour prévenir tout risque, le stockage de GPL du site Butane France à L'Herbergement, pourrait être protégé par une coque de béton

Au fil des années, l'urbanisme galopant de L'Herbergement est venu lécher le site Butagaz, autrefois à distance respectable du bourg. Ce centre de stockage et de livraisons, afin de prévenir de tout risque, a entamé depuis 2003 une diminution notable de la présence de produits dangereux. « Pour répondre aux recommandations de l'administration, nous avons arrêté en juin dernier, le remplissage des bouteilles de 13 kg et neutralisé le stockage de butane de 1 000 m³, ne conservant que notre activité gaz en vrac pour les livraisons, notamment pour le chauffage des habitations ». Pour Henri François, directeur adjoint de la stratégie de la société Butagaz France, il ne s'agit cependant que d'une première et indispensable étape sécuritaire.

Renforcer la protection

Sur le site de L'Herbergement, depuis cette opération, le gaz liquéfié en vrac est ainsi passé de

1 800 m³, à 800 m³, auxquels il faut ajouter deux réservoirs horizontaux de 800 m³ et une sphère de 500 m³ de GPL. C'est celle-ci qui est désormais au centre de toutes les attentions de la société Butagaz : « Nous devons la protéger contre les agressions mécaniques extérieures, comme l'explosion d'un camion qui pourraient la détriorer, et aussi assurer une protection thermique, en cas d'incendie proche où de toute autre source de chaleur susceptible de la fragiliser ».

Butagaz s'est déjà penché sur le problème sur ses dix sites nationaux. Dans la plupart, les citernes sont protégées par les talus de terre. À Aumale, en Haute-Normandie, cependant, c'est l'option d'une coque béton qui a été retenue : « C'est une technique innovante, remarque Henri François. Toutefois, elle est subordonnée au conseil supérieur des installations classées, émanation du Ministère de l'environnement. Notre projet

de L'Herbergement, site prioritaire est actuellement en discussion, mais la procédure risque encore d'être longue ».

Cylindre épais de 40 cm

La sphère serait donc entourée d'un cylindre de béton de 15 m de haut et de 40 cm d'épaisseur, protégée par une dalle isolant du sol et le tout équipé de tout par un système d'arrosage se déclenchant automatiquement en cas d'incendie. Ces travaux colossaux d'une durée de dix mois pourraient débuter en 2008 pour une somme estimée à 2 M€.

L'ensemble de ces réalisations diminueraient alors les risques de 50 %.

Le dépôt de L'Herbergement existe depuis 1963 et est devenu le plus important de toute la façade Ouest. En terme de volumes, ce sont 20 000 tonnes de produits en vrac qui y transitent chaque année.

Michel Perraud

12-02-2007

DME : Total s'associe à un consortium japonais

Total s'associe à un consortium japonais pour la production de diméthyléther (DME) dans l'archipel. Les neuf autres industriels, parmi lesquels se trouvent Mitsubishi Gas Chemical, Taiyo Oil, et Mitsubishi Chemical, vont mettre sur pied une unité de 80 000 t/an à Niigata. Opérationnelle en juin 2008, sa capacité pourrait être portée à 100 000 t/an. Une réponse à la demande en DME due à une nouvelle utilisation, en tant que carburant, en substitution du GPL. Le DME est traditionnellement utilisé comme propulseur dans les cosmétiques et les peintures.

Inovatic'auto : un installateur de GPL sur la commune

L'enseigne Inovatic'auto a ouvert début février dans la zone Industrielle de la Croix-Cadeau à Avrillé. Avec une station GPL à moins de 100 mètres, Michel Cognée a jugé l'emplacement idéal pour y implanter son activité, qu'il développait jusqu'à présent à Nantes.

Inovatic'auto est spécialisée dans le montage et l'entretien de l'équipement GPL sur des véhicules essence toutes marques. Michel Cognée commercialise également la technologie A9, qui consiste

à couvrir de résine les pièces métalliques de la voiture en contact avec de l'huile ou de l'eau à plus de 43 degrés, ce qui assure la longévité du véhicule et abaisse la consommation de carburant. « Les deux techniques, GPL et A9, sont complémentaires, précise Michel Cognée. Elles sont économiques et contribuent à réduire la pollution ». De quoi convaincre les automobilistes soucieux de l'environnement.

Inovatic'auto, 25, rue Paul-Langevin à Avrillé.

ALSACE

Antargaz va exploiter son premier réseau de gaz naturel en Alsace

DE NOTRE CORRESPONDANT
À STRASBOURG.

Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, qui assure depuis 1997 l'organisation et la gestion du service public pour 342 communes en électricité et 125 en gaz, sur un total de 377 dans le Haut-Rhin, qui avait engagé une procédure de délégation de service public pour raccorder cinq communes supplémentaires après avoir signé en 2000 une convention de concession avec GDF, d'une durée de 25 ans, vient de contracter avec Antargaz.

Gaz de France ne souhaitait pas desservir Schweighouse, commune d'environ 700 habitants. Son rival proposait un réseau propane à un prix au kWh nettement supérieur. Finalement, le second construira et exploitera le réseau en le raccordant à celui du premier à Aspach-le-Haut, commune voisine, en 2008.

Les contrats scellant cet accord ont été signés hier en Alsace par François Varagne, le président d'Antargaz, avec la collectivité et

le représentant de Gaz de France en présence du ministre de l'Industrie, François Loos.

« Résultat très satisfaisant »

« Faire travailler GDF avec son concurrent propane a été difficile, mais le résultat est très satisfaisant puisque la commune de Schweighouse sera desservie en gaz naturel à un prix inférieur à ce qui nous était initialement proposé pour un réseau propane », se réjouit René Wunenburger, directeur du syndicat départemental. Antargaz, va ainsi investir 300.000 euros dans la commune et le tarif consenti se situera à un niveau intermédiaire entre celui de Gaz de France pour le gaz naturel et celui du propane.

Le contractant doit certes rémunérer le réseau mais il fait, par ailleurs, l'économie des installations de stockage que nécessiterait le propane. Il distribue actuellement du propane en réseau public dans une quarantaine de communes totalisant 60.000 habitants, surtout dans l'ouest et le sud-ouest de la France.

ANTOINE LATHAM

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Actualité des certificats
d'économies d'énergie

EN BREF 6

EC2 Eau chaleur confort devient
Energies et Avenir
Association habitA+ : mise en
œuvre des réunions régionales

AGENDA 8

Assemblée générale ordinaire
du CFBP
Assemblée générale de
l'ANCMRTM

DANS LA PRESSE 9

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	MARS-2007	MARS-2006
Température moyenne	8°4	7°0
Nombre de jours ouverts	22	23
Degrés-jours du mois	265,0	299,0
Coefficient de rigueur	0,980	1,106
Degrés-jours cumulés	807,0	1 095,4

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel janvier 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés mars 2007

> Degrés-jours cumulés mars 2007 vs 2006 : - 11%

> Total ventes mars 2007 vs mars 2006 : - 30 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

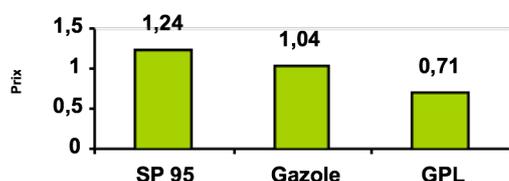
	MOIS			CUMUL		
	Mar-2007	Mar-2006	variation	Mars-2007	Mars-2006	variation
BUTANE						
conditionné	27 651	33 835	- 18,3%	85 521	96 576	- 11,4%
vrac	8 503	12 418	- 31,5%	27 485	33 524	- 18,0%
s/total Butane	36 154	46 253	- 21,8%	113 006	130 100	- 13,1%
PROPANE						
conditionné	12 129	14 637	- 17,1%	36 439	42 307	- 13,9%
Condi/carburant	6 973	7 047	- 1,1%	19 379	19 227	+ 0,8%
s/total conditionné	19 102	21 684	- 11,9%	55 818	61 534	- 9,3%
Vrac carburant	3 229	3 241	- 0,4%	9 405	8 960	+ 5,0%
Vrac 0/6 T	86 274	146 844	- 41,2%	338 825	483 116	- 29,9%
Vrac 6/12 T	15 344	20 642	- 25,7%	54 438	69 059	- 21,2%
Vrac 0/12 T	101 618	167 486	- 39,3%	393 263	552 175	-28,8%
Vrac 12/80 T	25 206	34 030	- 25,9%	85 973	110 616	- 22,3%
Vrac 0/80 T	126 824	201 516	- 37,1%	479 236	662 791	- 27,7%
Vrac > 80 T	29 068	35 817	- 18,8%	93 794	112 979	- 17,0%
Sous-total vrac	159 121	240 574	- 33,9%	582 435	784 730	- 25,8%
Sous-total PROPANE	178 223	262 258	- 32,0%	638 253	846 264	- 24,6%
GPLc / Stations	9 074	10 777	- 15,8%	27 773	31 600	- 12,1%
Total conditionné	46 753	55 519	- 15,8%	141 339	158 110	- 10,6%
Total vrac	167 624	252 992	- 33,7%	609 920	818 254	- 25,5%
TOTAL	223 451	319 288	- 30,0%	779 032	1 007 964	- 22,7%
Dont carburant	19 276	21 065	- 8,5%	56 557	59 787	- 5,4%

EVOLUTION DES PRIX INTERNATIONAUX :

	Mars-2007	Fév-2007	variation
Moyenne mensuelle CIF Argus \$ / T	543	523	+ 4 %

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : mars 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Mars-2007	Mars-2006	variation	Mars-2007	Mars-2006	variation
Alsace	28	55	-49%	96	119	-19%
Aquitaine	63	102	-38%	219	349	-37%
Auvergne	37	46	-20%	97	131	-26%
Basse-Normandie	30	27	+11%	102	110	-7%
Bourgogne	22	39	-44%	76	110	-31%
Bretagne	50	74	-32%	147	261	-44%
Centre	48	82	-41%	159	224	-29%
Champagne-Ardenne	15	28	-46%	67	85	-21%
Corse	6	17	-65%	19	79	-76%
Franche-Comté	24	33	-27%	81	79	+3%
Haute-Normandie	30	24	+25%	78	67	+16%
Ile-de-France	8	21	-62%	35	70	-50%
Languedoc-Roussillon	31	38	-18%	108	135	-20%
Limousin	19	37	-49%	71	118	-40%
Lorraine	18	38	-53%	70	101	-31%
Midi-Pyrénées	61	91	-33%	258	302	-15%
Nord-Pas-de-Calais	58	42	+38%	142	131	+8%
Pays de la Loire	52	81	-36%	162	203	-20%
Picardie	22	61	-64%	102	150	-32%
Poitou-Charentes	52	55	-5%	121	167	-28%
Provence-Alpes Côte d'Azur	51	90	-43%	170	264	-36%
Rhône-Alpes	139	135	+3%	367	386	-5%
TOTAL	864	1216	-29%	2747	3641	-25%



2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

ACTUALITE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

> **Registre National des certificats d'économies d'énergie :**

L'Etat a délégué la tenue du registre à la société

Locasystem International

41, avenue Théophile Gautier

75016 Paris

Tél : + 33 (01) 55 74 30 00

Fax : +33 (01) 42 88 73 95

registre-cee@locasystem.com

Les frais de gestion du registre national sont définis par l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ fixant le montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie.

> **F.A.Q. :**

Une rubrique « questions – réponses » a été mise en place sur le portail de la DGEMP à l'adresse suivante :

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm>

(sélectionner la rubrique « certificats d'économies d'énergie »).

Cette rubrique devrait s'étoffer peu à peu et ne concernera que des points de doctrine et non pas des informations déjà contenues dans la réglementation en vigueur.

> **Activité :**

L'objectif tri-annuel impartit pour la première période (54 TWh) serait rempli pour environ 2%. Environ 8 DRIRES auraient déjà délivré des certificats.

Le prochain arrêté, officialisant le troisième lot d'opérations standardisées, devrait paraître courant juillet 2007 d'après les dernières estimations de l'administration.

> **Procédures :**

La DRIRE Ile de France a rédigé un mémo concernant les principaux points sources de blocage (et donc à éviter) dans la présentation des dossiers de demande de certificats : voir page suivante.

⁽¹⁾ Arrêté du 20 février 2007 fixant le montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie. (JO N°50 du 28 février 2007)

Ecueils principaux à éviter dans les demandes de certificats d'économies d'énergie

1/ Concernant la procédure de dépôt :

- *Le dossier de demande doit être envoyé à la préfecture du département du siège social de l'entreprise. Une copie de ce dossier doit être envoyée simultanément à la DRIRE Ile de France. Chaque exemplaire du dossier doit être accompagné d'un CD-Rom.*
- *La lettre de demande envoyée au Préfet doit être signée par la personne déclarée comme signataire dans le dossier. La date de cette lettre, celle du dossier informatique et celle de l'attestation doivent coïncider.*

2/ Concernant la constitution du dossier :

- *L'arborescence du dossier de demande téléchargé, soit : le classeur DEMANDE_CEE.xls et 2 dossiers (DocwordCEE et DocExcelCEE) dans lesquels sont présents les autres fichiers utiles doit être conservée. De plus, le nom des différents fichiers ne doit pas être modifié.*
- *Un Kbis de moins de trois mois doit être joint à chaque dossier.*

3/ Concernant la vérification des critères de délivrance des certificats :

- *Les différents éléments présents dans le dossier doivent permettre de vérifier la manière dont le demandeur s'assure de la réalisation effective des différentes conditions devant être respectées, au titre de l'arrêté du 19 juin 2006, pour chaque opération standardisée.*
- *Il est conseillé de remplacer, dans les fiches de fin de travaux, la mention « après 1975 » par « après 75 et avant le 1^{er} janvier 2004 ». En effet, tout bâtiment construit après cette date est considéré comme « neuf » et les actions entreprises sur lui ne sont pas éligibles aux certificats d'économies d'énergie.*

4/ Autres remarques :

- *Afin de vous assurer que, pour une opération donnée, vous êtes bien le seul à revendre des certificats d'économies d'énergie, demandez à vos partenaires et/ou à vos clients de s'engager sur le fait qu'ils ne communiqueront pas de justificatifs à d'autres sociétés pouvant obtenir des certificats.*
- *Les dates de début et de fin de travaux doivent être renseignées manuellement dans les tableaux « synthèse des actions ».*
- *Veillez à utiliser la dernière version du dossier type de demande, en ligne sur le site de la DRIRE Ile de France.*

DRIRE Ile de France
10 rue Crillon
75194 Paris cedex 04
www.ile-de-France.drire.gouv.fr

3 EN BREF

EC2 – EAU CHALEUR CONFORT- DEVIENT ENERGIES ET AVENIR

Eau Chaleur Confort (EC2) qui regroupe depuis 1991 l'ensemble des professionnels de la filière du chauffage à eau chaude a officiellement changé de nom lors de son Assemblée Générale Extraordinaire le 3 avril 2007. Dorénavant intitulée *Energies et Avenir*, cette association des professionnels du chauffage durable, dont le CFBP est membre, a par ailleurs élu un nouveau Président en la personne d'Hervé THELINGE, ancien Président du GFCC^(*) et de Chaffoteaux et Maury.

Mobilisée autour des défis énergétiques et environnementaux liés à la consommation d'énergie des bâtiments, l'association communique auprès des décideurs du secteur et du grand public afin de les sensibiliser à l'importance du choix du système de chauffage, des énergies que l'on y associe et de l'entretien de ces installations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Depuis plusieurs semaines, les représentants de l'association, dont Joël PEDESSAC, rencontrent les responsables énergies du staff des principaux candidats à l'élection présidentielle. L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser les futurs dirigeants aux propositions d'Energies et Avenir pour soutenir les filières.

Pour en savoir plus : www.energies-avenir.fr

(*) Groupement des Fabricants de Matériels de Chauffage Central par l'Eau Chaude et de Production d'Eau Chaude Sanitaire

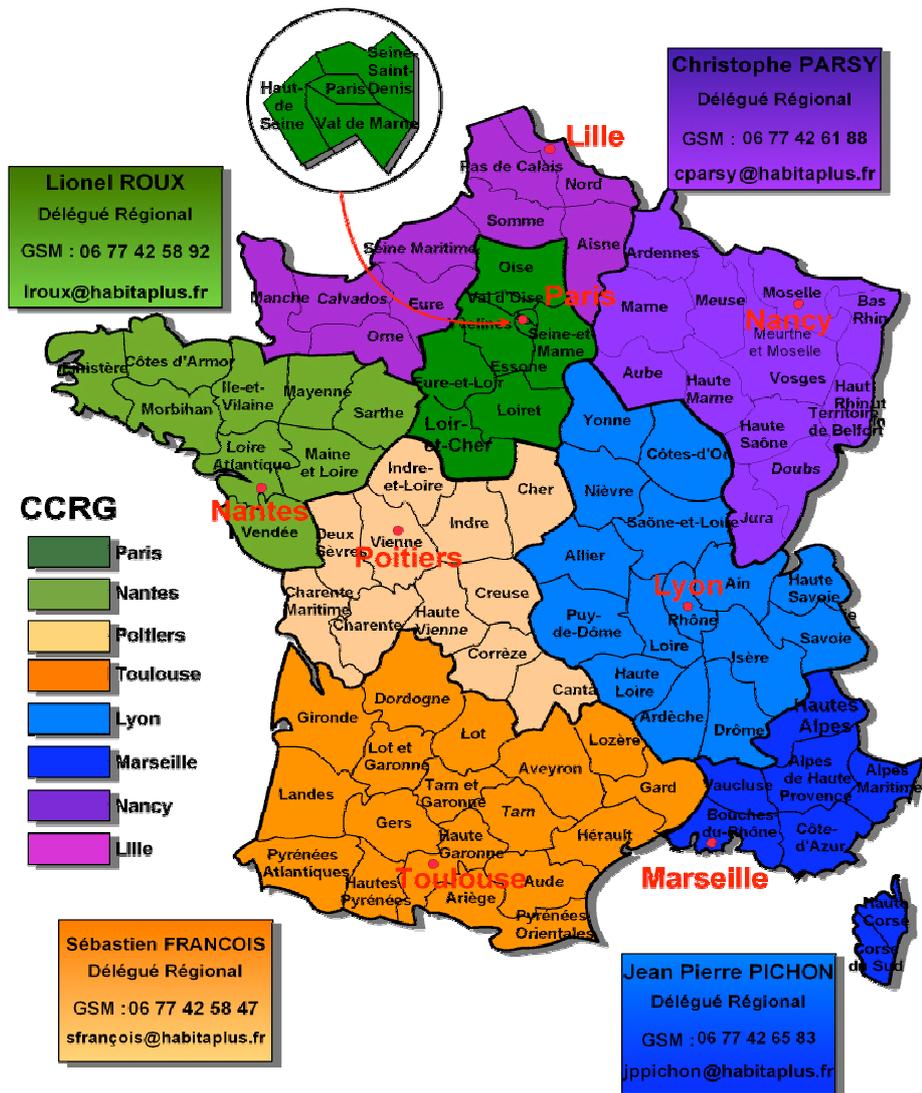
ASSOCIATION : MISE EN ŒUVRE DES REUNIONS REGIONALES

> CCRG (Comité de concertation régional gaz)

A l'ordre du jour des réunions des Comités, outre un rappel des missions du CCRG, sont également proposés une présentation de la convention « Professionnel gaz », une analyse des résultats des anomalies 2006 et début 2007, l'étude des dossiers de recours.

Calendrier des réunions des CCRG d'avril 2007 :

Lieu	Date	Représentant du CFBP pour le collège propane
NANCY	04 avril 2007	Christophe Hiroux
LYON	11 avril 2007	Christophe Hiroux
MARSEILLE	12 avril 2007	Jacques Darmon
PARIS	17 avril 2007	Christophe Hiroux
LILLE	18 avril 2007	Christophe Hiroux
NANTES	24 avril 2007	Jacques Darmon
POITIERS	25 avril 2007	Jacques Darmon
TOULOUSE	27 avril 2007	Jacques Darmon



L'association habitA+ :
Un directeur général : Patrick Couzaud
4 délégués régionaux : Jean-Pierre Pichon, Christophe Parsy, Lionel Roux, Sébastien François.



4 AGENDA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CFBP

> **A.G.O. du 04/04/2007 : nouveaux représentants au sein du Comité des Membres Exploitants et Associés.**

Dans le cadre des nouveaux statuts entrés en vigueur au 1er janvier dernier, le Comité des Membres Associés a été dissout. Dans le même temps a été constitué le Comité des Membres Exploitants et Associés qui a élu ses 3 représentants pour prendre part aux votes lors des Assemblées Générales :

- Sylvain Arnaud CLESSE COMAP
- Jean Gabriel Dayez ROBINE INDUSTRIE
- Florence Dupasquier SAMAT

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité la nomination de Sylvain Arnaud (Comap Classe Industries), Jean-Gabriel Dayez (Robine Industrie) et Florence Dupasquier (SAMAT) comme représentants des Membres Exploitants et Associés.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANCMRTM

> ***Après Mardyck (59), Aumale (60) et Arnage (72), le CFBP était convié à l'assemblée générale de l'ANCMRTM⁽¹⁾ le 13 avril 2007 à Gonfreville l'Orcher (76).***

A cette occasion, les PPRT ont été particulièrement à l'honneur, trois semaines après la signature du dossier de Mazingarbe.

Si le retard pris par rapport au programme annoncé lors de leur lancement semble de plus en plus important, industriels comme élus se sont réjouis d'une clarification sur le financement des différentes actions, la règle des 3 tiers – commune, Etat, industriel – avec l'apport éventuel des instances européennes accordant aux différents acteurs une meilleure visibilité sur ce volet critique des PPRT.

Au-delà de ces considérations, une des interrogations plusieurs fois reprises est celle de l'avenir industriel de la France, de la pérennité des sites et des garanties apportées aux communes investissant pour accompagner un industriel à maintenir une activité locale.

Nicolas Bureau
Responsable Sécurité Environnement – CFBP
n.bureau@cfbp.fr



5 DANS LA PRESSE

- > Antargaz : Calypso, la nymphe du butane
Points de vente du 05-03-2007
- > Les meilleurs sites comparateurs de carburants (page 2)
L'Auto-journal du 15-03-2007
- > Certificats d'économies d'énergie : de nouvelles stratégies pour utiliser les CEE
Energie Plus, suppl. du 01-04-2007

ANTARGAZ

Calypso, la nymphe du butane

Toujours plus d'innovations chez Antargaz. Après avoir lancé en 1998 la petite bouteille Elfi et, en 2004, le modèle + Control, une bouteille avec indicateur de niveau, le premier distributeur français indépendant sur le marché du gaz vient de lancer Calypso, une bouteille qui répond à des attentes consommateurs très précises. « Destinée au marché domestique, Calypso impose une nouvelle génération de bouteilles de gaz », souligne Antoine Willaume, directeur du marketing et de la communication. Lancée en avril 2006 dans la gamme des bouteilles de gaz butane (code couleur rouge, et doré pour la gamme propane), Calypso est très maniable et pratique. Des qualités qui lui ont valu de recevoir cette année un Trophée de la maison.

« Calypso est deux fois plus légère que la bouteille traditionnelle, avec un poids à vide de 6,5 kg et une contenance de 10 kg de gaz, pour plus de trois mois d'autonomie en moyenne, soit environ 60 heures d'utilisation cuisson », commente Antoine Willaume. Facile à transporter grâce à sa poignée ergonomique, elle est aussi facile à installer. Un simple clic suffit pour



raccorder le détendeur Quick-on à la valve. « Cette valve répond aux normes les plus récentes en matière de bouteille de gaz butane », précise Antoine Willaume. La sécurité Calypso passe aussi par une triple enveloppe de protection autour du réservoir de gaz. Issus du secteur de l'aéronautique, les matériaux utilisés assurent une parfaite étanchéité et une résistance maximum aux chocs, températures extrêmes et vieillissement. A ces avantages s'ajoute un prix attractif de 14,85 € (+ 10 € pour la consigne).

Le marché du gaz domestique en bouteille reste dynamique, principalement en dehors des zones urbaines, et concerne aujourd'hui 40 % des foyers français. Pour sa part, Antargaz dispose d'un parc total de 12 millions de bouteilles réparties dans 26 000 points de distribution. ■

NOTRE MÉTHODE DE TESTS

■ Différents critères ont été retenus. À partir de trois villes référentielles, Isigny-Moulineaux (50), Calais (59) et Limoges (87), nous avons navigué sur les sites Web qui proposent ce service et avons effectué nos tests en fonction de :

La station : nombre de stations référencées, carburants et prix indiqués.

L'actualisation : pour tous ces sites, nous avons pris en compte la fréquence d'actualisation des prix, ainsi que la précision des tarifs.

L'ergonomie : pour chaque site, nous avons comparé la lisibilité, la simplicité et la rapidité pour accéder aux informations.



CARBURANT MALIN

Stations : 12/20
Actualisation : 13/20
Ergonomie : 13/20

www.carburantmalin.com

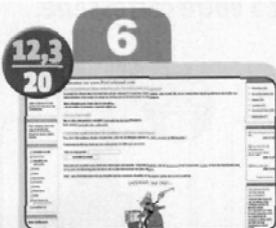
Un manque criant d'informations, au premier coup d'œil. Certes, le site dispose d'éléments pratiques, avec 13 458 stations recensées et trois carburants proposés : SP 95, SP 98 et gasoil. De même, le ratio nombre de stations/prix constatés est limité avec, pour Isy-les-Moulineaux, 7 stations recensées et 12 prix de carburants, pour Calais, 21 stations et seulement 8 prix, et pour Limoges, 33 stations et 13 prix. Néanmoins, Carburant malin dispose d'un filtre indiquant les prix les plus bas dans le département sélectionné. Aberration : quand une station n'affiche pas de prix, l'outil mentionne alors "0,00 €" comme résultat. Et seules les stations métropolitaines sont indiquées, exit les DOM. Côté ergonomie, le site n'est pas des plus réussis. La carte de France, de taille raisonnable, permet un accès rapide aux prix du département, mais la dominance de gris sur fond blanc n'invite pas à chercher plus loin que la page d'accueil.

Ses avantages

Un filtre automatique indique les tarifs les moins chers.

Ses inconvénients

Une esthétique peu accueillante.



PRIX CARBURANT

Stations : 12/20
Actualisation : 12/20
Ergonomie : 13/20

www.prixcarburant.com

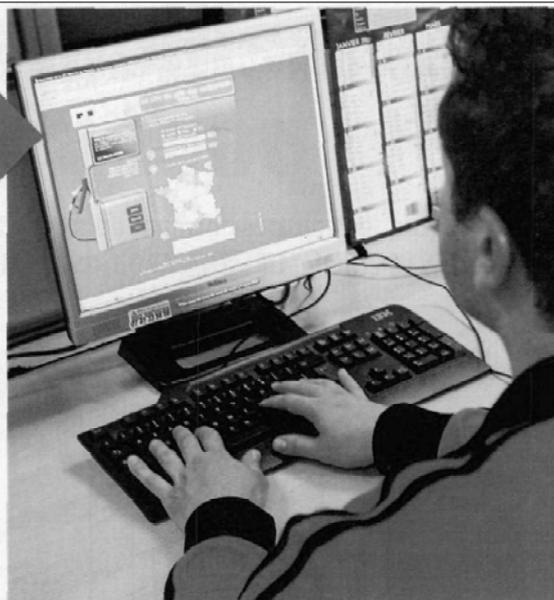
Développé sur la même base que la plupart des autres sites, celui-ci ne répertorie pas encore autant de stations-services que ne le fait la concurrence. Pour nos villes-témoins, nous avons ainsi pu relever seulement 28 prix sur l'ensemble des 45 stations. Seule Limoges semble recueillir le plus de suffrages, avec 22 prix pour 30 stations. Bien malgré ! Certes, ce site, qui présente une interface minimaliste, est encore confidentiel, avec un peu plus de 800 membres à l'heure où nous écrivons ces lignes, et un total de 6 100 stations recensées et 25 000 prix. Aspects positifs, le moteur de recherche, l'intégration d'un indicateur permettant de calculer l'économie réalisée selon son véhicule, avec au choix une dizaine de modèles, ainsi qu'un petit graphique pour comparer les prix entre deux stations-services. Anecdote mais amusant, enfin, un dessin humoristique sur la page d'accueil.

Ses avantages

Des informations complémentaires par rapport aux autres sites.

Ses inconvénients

Peu d'informations.



YANN LEEBWERE

Les sites communautaires ?

La plupart des sites Web proposés dans ce comparatif, à l'exception de celui lancé par l'État en ce début d'année, sont communautaires. Vous avez dit communautaires ? Alors, tout le monde peut participer ! Ce sont les internautes-automobilistes eux-mêmes qui relèvent les prix du commerce et enrichissent la base. Le procédé est simple, l'inscription en ligne est gratuite, il suffit d'un pseudo et d'un mot de passe. Par la

suite, c'est à l'utilisateur d'indiquer les prix. Tous les carburants ordinaires (essence et gasoil) sont enregistrés. Par ailleurs, les grands groupes pétroliers ainsi que les chaînes de supermarché proposent sur leur propre site la possibilité de localiser les différentes stations, mais malheureusement, sans indications de prix. Ce qui n'empêche pas d'obtenir des renseignements en téléphonant directement aux stations.

Et pour les autres carburants ?

Sur Internet, les carburants propres (GPL, GNV, bioéthanol) sont encore peu répandus. Pour les utilisateurs de véhicules à carburant propre, des sites spécifiques permettront de trouver une station le fournissant. Voici leurs adresses :



GPL
www.cfbp.fr

GNV
www.carburantgaznaturel.com

Bioéthanol
www.bioethanolcarburant.com

Logement social

De nouvelles stratégies pour utiliser les CEE

Face à un manque réel de marché, les non-obligés changent de stratégie pour utiliser le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Notamment dans le logement social où la volonté d'améliorer le patrimoine existant est forte.

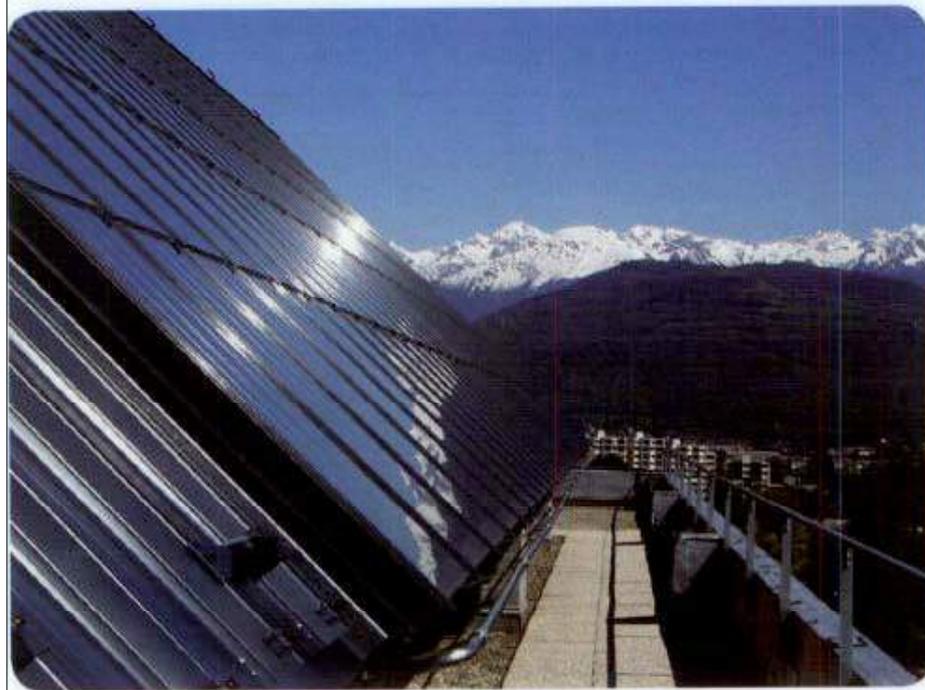
L'objectif affiché du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est d'atteindre le gisement diffus du bâtiment qui présente un potentiel de réduction de la consommation énergétique très important. La mise en place de

Exemple d'eau chaude sanitaire solaire à Échirolles.

nombreuses actions standardisées, notamment en terme d'isolation (toiture, murs, combles, vitrages, etc.) dans l'habitat résidentiel laisse entrevoir la possibilité d'une multitude d'opérations menées tant par les obligés vendeurs d'énergies que par les autres éligibles. Le logement social semble même une cible de choix puisqu'il est géré par des

organismes pouvant jouer directement le rôle de coordinateur des réalisations et donc "d'agrégateur" de CEE. Avec un parc de 4,6 millions de logements existants, le secteur social représente donc un important levier pour répondre au défi énergétique dans l'habitat français, dont on sait qu'il sera déterminant dans l'atteinte du Facteur 4 (réduction des émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici 2050). Levier d'autant plus fort que l'habitat social voit depuis 2003 une forte augmentation de ses constructions neuves (+70 000 en 2004 et +80 000 en 2005).

Parmi les premiers à être intéressés par le dispositif des certificats, l'Opac de l'Isère avait dès le début imaginé faire des CEE un outil financier complémentaire pour mener à bien sa politique d'amélioration du patrimoine. «Les certificats nous semblaient pouvoir constituer une ligne budgétaire supplémentaire dans les plans de financement de nos opérations, pour augmenter le nombre des réalisations», explique Michel Gibert, directeur développement durable et Europe de l'Opac 38. Mais l'absence, actuellement, de marché de certificats fait que nous ne pouvons plus compter sur le dispositif de cette manière. En effet, en cette première année du dispositif, le constat s'impose: les obligés arrivent à satisfaire leurs objectifs respectifs d'économies d'énergie sans avoir besoin (ou peu) d'acheter des certificats à d'autres éligibles. Les actions partenariales se font de gré à gré, dans le cadre de démarches commerciales confidentielles, et il n'y a aucune visibilité sur les prix des certifi-



CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ▶

► cats... dont on sait juste qu'ils se situent dans une fourchette basse de 0,7 à 0,5 c€/kWh cumac, bien loin de la pénalité libératoire de 2 c€/kWh cumac.

Ne pas brader les certificats

« Cette situation fait que les CEE ne génèrent pas d'opérations supplémentaires dans l'habitat, d'autant plus que les obligés privilégient les actions sur les systèmes énergétiques (chaudières, énergies renouvelables, etc.) à celles sur le bâti. Le législateur a raté son coup, spécialement dans l'habitat social où nous nous contentons donc de faire simplement ce que nos programmes prévoient », analyse Michel Gibert. Dès lors, les structures comme l'Opac 38 réfléchissent à la manière d'utiliser le dispositif. Dans un premier temps, elles peuvent au cas par cas contracter une opération avec un obligé qui récupère les certificats d'une réalisation en échange d'actions de promotion (par exemple, comme la distribution de lampes basse consommation). Autre option : brader les certificats, même en dessous de 0,2 c€/kWh cumac, de manière à être certain de les écouler. « Entre les "CEE sexy" des actions de promotion et les "CEE en solde", nous ne gagnons pas grand-chose », précise Michel Gibert. La solution qui nous semble désormais la plus intéressante est d'opter pour une stratégie financière. C'est-à-dire de déposer nous-mêmes nos



CEE au registre et de les valoriser plus tard, lorsque le prix sera plus élevé.»

Le pari de l'Opac 38 est simple : la prochaine période de trois ans devrait voir un relèvement de l'objectif national – à minima un doublement comme le prévoit le dernier plan Climat –, l'arrivée de la nouvelle réglementation thermique devrait parallèlement conduire à une baisse des gisements possibles, et les CEE les plus faciles à obtenir auront déjà été exploitées. Tout cela conduira naturellement à l'apparition d'un marché où la demande devrait être plus forte et donc le prix du kWh cumac plus élevé. L'Opac 38 compte ainsi déposer un dossier par an à la Drire, récapitulant toutes les actions réalisées. Même si cela oblige à mettre en place le montage des dossiers et à solliciter des moyens humains supplémentaires au sein de la structure, par exemple à la direction financière,

✦ L'Opac 38 gardera les CEE engendrés par son programme d'entretien des logements sociaux (ici, 42 logements à Chasse-sur-Rhône).

le jeu en vaut certainement la chandelle : l'Opac 38 peut générer au moins 54,56 millions de kWh cumac chaque année par son plan d'entretien du stock. Mieux vaut attendre un peu pour espérer les vendre à 1 c€ l'unité.

En attendant ces meilleures conditions, existe-t-il d'autres solutions ? L'idée d'un fonds d'État qui assurerait un certain niveau d'achat des CEE n'est pas encore d'actualité, alors les regards se tournent vers les régions (cf. encadré). « De notre côté, la réflexion est effectivement en cours avec la région Rhône-Alpes pour la création d'un fonds d'aide régional, en association avec d'autres parties prenantes dans le logement social, annonce Michel Gibert. Mais avant de donner naissance à ce fonds, la région veut d'abord être sûre de s'engager dans un cercle vertueux. » ✦

Stéphane Signoret

Les régions dans le coup

Les régions, qui s'impliquent de plus en plus dans les problématiques énergétiques, pourraient bien trouver dans les CEE un relais d'action efficace, par la mise en place de fonds d'aide régionaux pour la maîtrise de l'énergie dans le logement social. Il s'agirait pour les régions, plutôt que de soutenir des actions par des subventions ou des financements bonifiés, de dédier un certain montant à l'achat de certificats, à un prix donné. Selon Daniel Cappe, vice-président de l'ATEE, « l'avantage de ce système est que la région peut orienter les réalisations comme elle le souhaite, par exemple pour la meilleure isolation du parc. Elle fixe une enveloppe globale et rachète les CEE, en bénéficiant de l'appui des EIF ou d'autres acteurs locaux comme les syndicats d'énergie. Cela ne lui coûte pas plus cher et elle a une garantie de résultats puisque les CEE sont attribués

sur la base d'actions standardisées ». Autre vertu du système : donner un prix transparent pour tous et donc inciter les non-obligés à mener des actions avec l'assurance de revendre les certificats. Par ailleurs, si la région entraîne un ou plusieurs obligés prêts à lui racheter directement les CEE, elle donne un effet multiplicateur à son projet. Exemple : si une région lance un programme d'isolation performante des toitures des logements sociaux (R>5) à raison d'une aide de 10 €/m² d'isolant, pour un montant global de 100 000 €, cela revient à acheter le kWh cumac à 0,53 c€. Si les 19 GWh cumac de l'opération sont rachetés à 0,26 c€ par un obligé, la région récupère 50 000 euros... qui peuvent être de nouveau réinvestis dans le programme, etc. Un effet de levier pouvant ainsi facilement doubler la mise initiale de la région.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

[Opérations standardisées]

BAR-TH-02

Valorisation d'un chauffe-eau solaire sur un bâtiment collectif

L'amélioration du parc résidentiel existant, notamment collectif, peut être source d'une quantité importante de certificats d'économies d'énergie. Exemple avec la mise en place d'une installation solaire thermique pour la production d'eau chaude.

Le parc des bâtiments existants présente un potentiel d'économies d'énergie bien connu. Dans les logements collectifs, l'impact est d'autant plus important qu'une seule installation (avec les économies d'échelle qu'elle engendre par rapport à une installation individuelle) touche simultanément plusieurs dizaines, voire centaines d'appartements. Et donc engendre potentiellement un nombre important de kWh cumac, dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE). Même si les acteurs du logement social sont concernés au premier chef par ce type d'opération, ils s'aventurent encore prudemment dans le dispositif (voir l'article page suivante). Néanmoins, les programmes d'isolation ou de conversion énergétique qu'ils mènent chaque année peuvent fournir de bons exemples à valoriser.

Par exemple, l'Opac Isère a évalué le gain de kWh cumac sur une opération menée dans un immeuble de Saint-Martin-d'Hères – Henri Wallon, où plusieurs actions d'économies d'énergie ont été programmées (voir encadré), dont l'installation d'un système solaire thermique, avec 450 m² de panneaux en toiture. En complément, les 354 logements ont aussi été raccordés au chauffage urbain, à la place de leur ancien système : l'économie des charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de l'ordre de 43 %, s'élève à environ 325 euros par an et par logement.

Garantie de résultats solaires

Le calcul des CEE se fait à partir de l'opération BAR-TH-02. Elle concerne la mise en place d'un chauffe-eau solaire collectif dans un bâtiment résidentiel. Hormis les certifications



* Les 354 logements font une économie de charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire d'environ 325 euros par an et par logement.

requis pour les appareils, l'opération est conditionnée par le contrat GRS (Garantie de résultats solaires) de l'installation, dont le modèle-type est fourni par l'Ademe. Ce contrat comporte la quantification de la production d'énergie solaire annuelle (PES) qui donne directement le montant de CEE, calculé par cumulation et actualisation (au taux de 4 %) sur la durée de vie conventionnelle de l'équipement (20 ans). Soit : montant de certificats = 14.134 x PES. Pour l'opération "solaire thermique" de l'immeuble, avec un PES d'environ 388 kWh/m², le gain s'élève à 2.467.118 kWh cumac.

Il est à noter que la quantité annuelle moyenne d'énergie thermique d'origine solaire prévue par la GRS est subordonnée à la consommation d'eau chaude sanitaire prévue. La mesure de la quantité d'énergie fournie et de la consommation réelle d'eau chaude sanitaire s'effectue à l'aide du système de comptage faisant partie intégrante de l'installation. Un contrat GRS s'applique à des projets d'au moins 20 m² de capteurs solaires. Toutefois, compte tenu du coût actuel de la télémessure, la garantie n'est requise qu'à partir de 50 m². En France métropolitaine (cadre de l'opération BAR-TH-02), la production d'énergie solaire garantie est située entre 250 et 400 kWh par an et par m² de panneaux solaires, ce qui implique un montant de CEE correspondants compris entre 3500 et 5700 kWh cumac/m². *

Combinaison de plusieurs actions

L'opération de l'Opac 38 sur Henri Wallon, a eu un coût total de 8,6 M€ dont environ 4 M€ de subventions (UE, Ademe, région, département, etc.). En plus du solaire thermique, le programme incluait l'installation de double vitrage (avec R > 2 W/m².K), à raison de 6,5 m² par logement et la création de 270 serres sur les balcons, ainsi que la pose d'une isolation par l'extérieur. Le double vitrage engendre 2531100 kWh cumac. Le bénéfice des autres actions spécifiques a été évalué à une économie de 1959 000 kWh par an, soit, sur une durée de 20 ans, l'apport de 27688 000 kWh cumac. Au total, l'Opac 38 aurait pu valoriser plus de 32,6 GWh cumac. Mais l'opération a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2006.

Stéphane Signalet,
à partir des données fournies
par Thomas Muller et l'Opac 38

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Etudes de dangers pour les
infrastructures de transport

EN BREF 6

Chiffres du GPL carburant :
communiqué de presse du CFBP
Prise de fonction d'Henri François

AGENDA 7

Au programme du congrès
2007 de l'AEGPL

DANS LA PRESSE 8

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	AVRIL-2007	AVRIL-2006
Température moyenne	14°6	10°8
Nombre de jours ouverts	20	19
Degrés-jours du mois	82,9	172,8
Coefficient de rigueur	0,417	0,870
Degrés-jours cumulés	889,9	1 268,2

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel janvier 2007)
Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés avril 2007

> **Coefficient de rigueur avril 2007 : 0,417**

> **Ventes cumulées des 4 premiers mois 2007 vs 2006 : - 20,1 %**

> **Degrés-jours cumulés des 4 premiers mois 2007 vs 2006 : - 29,8 %**

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

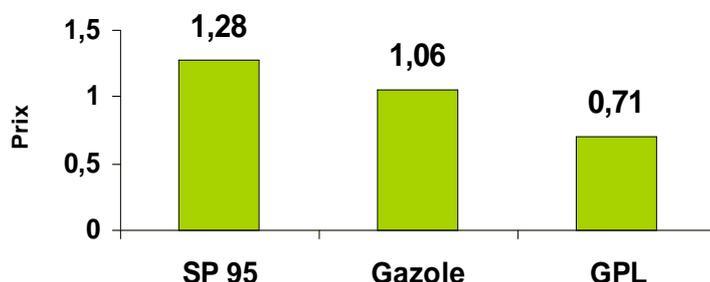
	MOIS			CUMUL		
	Avr-2007	Avr-2006	variation	Avr-2007	Avr-2006	variation
BUTANE						
conditionné	26 111	27 940	- 6,5%	111 632	124 516	- 10,3%
vrac	6 966	7 200	- 3,3%	34 451	40 724	- 15,4%
s/total Butane	33 077	35 140	- 5,9%	146 083	165 240	- 11,6%
PROPANE						
conditionné	11 968	11 968	+ 0,0%	48 407	54 275	- 10,8%
Condi/carburant	6 476	5 922	+ 9,4%	25 855	25 149	+ 2,8%
s/total conditionné	18 444	17 890	+ 3,1%	74 262	79 424	- 6,5%
Vrac carburant	3 149	2 818	+ 11,7%	12 554	11 778	+ 6,6%
Vrac 0/6 T	66 378	76 270	- 13,0%	405 203	559 386	- 27,6%
Vrac 6/12 T	11 165	11 008	+ 1,4%	65 603	80 067	- 18,1%
Vrac 0/12 T	77 543	87 278	- 11,2%	470 806	639 453	-26,4%
Vrac 12/80 T	16 895	17 511	- 3,5%	102 868	128 127	- 19,7%
Vrac 0/80 T	94 438	104 789	- 9,9%	573 674	767 580	- 25,3%
Vrac > 80 T	22 068	22 758	- 3,0%	115 862	135 737	- 14,6%
Sous-total vrac	119 655	130 365	- 8,2%	702 090	915 095	- 23,3%
Sous-total PROPANE	138 099	148 255	- 6,9%	776 352	994 519	- 21,9%
GPLc / Stations	9 350	10 290	- 9,1%	37 123	41 890	- 11,4%
Total conditionné	44 555	45 830	- 2,8%	185 894	203 940	- 8,8%
Total vrac	126 621	137 565	- 8,0%	736 541	955 819	- 22,9%
TOTAL	180 526	193 685	- 6,8%	959 558	1 201 649	- 20,1%
Dont carburant	18 975	19 030	- 0,3%	75 532	78 817	- 4,2%

EVOLUTION DES PRIX INTERNATIONAUX :

	Avril-2007	Mars-2007	variation
Moyenne mensuelle CIF Argus \$ / T	560	543	+ 3,13 %

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : avril 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Avril-2007	Avril-2006	variation	Avril-2007	Avril-2006	variation
Alsace	9	30	- 70%	105	149	- 30%
Aquitaine	52	133	- 61%	271	482	- 44%
Auvergne	59	58	+ 2%	156	189	- 17%
Basse-Normandie	22	28	- 21%	124	138	- 10%
Bourgogne	25	22	+ 14%	101	132	- 23%
Bretagne	37	76	- 51%	184	337	- 45%
Centre	36	51	- 29%	195	275	- 29%
Champagne-Ardenne	18	23	- 22%	85	108	- 21%
Corse	10	14	- 29%	29	93	- 69%
Franche-Comté	27	26	+ 4%	108	105	+ 3%
Haute-Normandie	26	18	+ 44%	104	85	+ 22%
Ile-de-France	11	24	- 54%	46	94	- 51%
Languedoc-Roussillon	36	80	- 55%	144	215	- 33%
Limousin	30	35	- 14%	101	153	- 34%
Lorraine	10	28	- 64%	80	129	- 38%
Midi-Pyrénées	62	103	- 40%	320	405	- 21%
Nord-Pas-de-Calais	43	41	+ 5%	185	172	+ 8%
Pays de la Loire	50	69	- 28%	212	272	- 22%
Picardie	18	49	- 63%	120	199	- 40%
Poitou-Charentes	21	57	- 63%	142	224	- 37%
Provence-Alpes Côte d'Azur	36	72	- 50%	206	336	- 39%
Rhône-Alpes	73	100	- 27%	440	486	- 9%
TOTAL	711	1137	- 37%	3458	4778	- 28%



2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

ETUDES DE DANGERS POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le décret du 3 mai 2007 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application de l'article L.551-2 du code de l'environnement vient de paraître au Journal officiel, accompagné de l'arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'ADR, le RID, le RPM et l'ADNR. L'article 1^{er} traitant des dispositions générales à tous les ouvrages, et les articles 6 à 12 portant sur les dispositions propres à chaque catégorie d'ouvrages sont repris ci-dessous.

En résumé, le gestionnaire d'une infrastructure de transport existante ou autorisée à la date de ce décret doit adresser une étude de dangers trois ans au plus tard après la publication de ce décret.

Dans le cas d'une nouvelle installation, l'étude de dangers doit être déposée 6 mois avant le démarrage des travaux.

Les études de dangers doivent être révisées tous les 5 ans.

> Décret n° 2007-700 du 3 mai 2007 relatif aux études de dangers des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses portant application de l'article L. 551-2 du code de l'environnement.

> Arrêté du 3 mai 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux transports terrestres de matières dangereuses d'économies d'énergie.

Les 2 textes sont parus au JO n°105 du 5 mai 2007

Décret n° 2007-700 du 3 mai 2007

« ...

Chapitre 1er

Dispositions relatives à tous les ouvrages

Article 1

Le contenu de l'étude de dangers, à laquelle sont soumis les ouvrages d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires ou de navigation intérieure et les installations multimodales en application du présent décret, doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation. En tant que de besoin, cette étude donne lieu à une analyse de risques qui prend en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des accidents potentiels, que leur cause soit interne ou externe, selon une méthodologie qu'elle explicite. Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.

L'étude prend en compte les matières dangereuses potentiellement présentes dans l'ouvrage considéré, sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessous. Cependant, dans le cas où l'ouvrage est susceptible d'accueillir des matières dangereuses dont les quantités et la nature sont variables, l'étude de dangers peut se limiter à des scénarios types, représentatifs des accidents les plus significatifs.

L'étude de dangers prend en compte les installations et équipements exploités ou projetés qui, par leur proximité ou leur connexité, sont de nature à modifier les risques liés à l'ouvrage.

... »

« ...

Chapitre 2

Dispositions relatives à chaque catégorie d'ouvrages

Article 6

Les aires routières de stationnement ouvertes à la circulation publique et au stationnement de véhicules de transport de matières dangereuses dont la capacité totale de stationnement de poids lourds est supérieure à 150 poids lourds sont soumises au présent décret.

Pour l'application du présent article, les matières dangereuses prises en compte sont celles qui sont définies par l'arrêté d'application de la loi du 5 février 1942 susvisée pour les transports routiers, dit arrêté ADR.

Article 7

Les sites de séjour temporaire ferroviaires, tels que gares de triage ou faisceaux de relais, dans lesquels sont présents simultanément un nombre moyen de wagons de matières dangereuses supérieur à 50 sont soumis au présent décret.

Pour l'application du présent article, les matières dangereuses prises en compte sont celles qui sont définies par l'arrêté d'application de la loi du 5 février 1942 susvisée pour les transports ferroviaires, dit arrêté RID.

Article 8

Les ouvrages des ports intérieurs d'un trafic annuel total de marchandises, dangereuses ou non, supérieur à 1 million de tonnes par an, et ceux dans lesquels stationnent, sont transportés ou manutentionnés des matières et objets explosibles de la classe 1 (autres que de la classe 1.4 S) sont soumis au présent décret.

Pour l'application du présent article, les matières dangereuses et les matières et objets explosibles pris en compte sont ceux qui sont définis par l'arrêté d'application de la loi du 5 février 1942 susvisée pour les transports par voie d'eau, dit arrêté ADNR.

Article 9

Les ouvrages des ports maritimes d'un trafic annuel total de marchandises, dangereuses ou non, supérieur à 4 millions de tonnes par an, et ceux dans lesquels stationnent, sont transportés ou manutentionnés des matières et objets explosibles de la classe 1 (autres que de la classe 1.4 S) sont soumis au présent décret.

Pour l'application du présent article, les matières dangereuses et les matières et objets explosibles pris en compte sont ceux qui sont définis par l'arrêté d'application de l'article L. 302-1 du code des ports maritimes susvisé, dit arrêté RPM.

Article 10

Les plates-formes multimodales qui comportent au moins un ouvrage d'infrastructures routières, ferroviaires ou portuaires dépassant les seuils fixés aux articles 6 à 9 ci-dessus sont soumises au présent décret.

Pour l'application du présent article, les matières dangereuses prises en compte sont celles qui sont définies par les réglementations des différents modes de transport utilisés sur la plate-forme mentionnées aux articles 6 à 9 du présent décret.

Article 11

Un arrêté des ministres chargés des transports de matières dangereuses peut, le cas échéant, préciser les modalités de calcul des seuils prévus aux articles 6 à 10.

Article 12

Pour chacune des catégories d'ouvrages faisant l'objet du chapitre 2 du présent décret, les ministres chargés des transports de matières dangereuses publient par arrêté la liste nominative des ouvrages concernés, autres que ceux visés à l'article 4.

... »

3 EN BREF

CHIFFRES DU GPL CARBURANT : COMMUNIQUE DE PRESSE DU CFBP

100 000 véhicules GPL vendus en France par les constructeurs

Les véhicules GPL, toujours au 1er rang des ventes de véhicules propres

Paris, le 11 mai 2007 – En 2006, les véhicules carburant au GPL restent au 1er rang des ventes de véhicules alternatifs malgré une baisse du nombre de véhicules vendus. Sur cette période, près de 6 000 véhicules neufs (particuliers et utilitaires) ont été vendus sur le marché français par les constructeurs et leurs réseaux contre 7 400 en 2005, soit une baisse de 19%.

En revanche, le marché de la 2ème monte reste stable avec près de 4 000 systèmes GPL installés sur des automobiles essence, nombre identique à celui enregistré pour 2005.

Depuis début 2006, près de 10 000 véhicules supplémentaires roulent au GPL en France.

Ceci porte le nombre de véhicules GPL neufs vendus en 10 ans à plus de 100 000 et à près de 130 000 le nombre de véhicules essence équipés au GPL par des installateurs en France sur la même période. Du fait de l'érosion du parc ancien, le nombre total de véhicules GPL circulant en France à fin 2006 est évalué à 150 000 unités et à plus de 6 millions en Europe.

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ce ralentissement des ventes de véhicules GPL après 2 années de croissance. La baisse globale du marché de l'automobile en France (-3,3%) entre 2005 et 2006 et les nombreuses promotions sur des modèles diesel (jusqu'à 4 000 €) y ont participé. Par ailleurs, les modifications subites et la publication tardive des nouvelles règles fiscales pour les véhicules propres, version 2006, constituent un troisième facteur expliquant cette tendance. (voir sur le site www.gpl.fr <<http://www.gpl.fr/>> ou directement http://www.cfbp.fr/?p_idref=758#SIGNET_1).

Hors de nos frontières, le marché du GPL est en pleine expansion (Italie, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Pologne...) et plus particulièrement en Allemagne et dans certains pays d'Europe Centrale. Côté constructeurs, la tendance est au redéploiement des offres de modèles GPL selon les pays. Pour sa part, Renault s'apprête à développer une offre GPL pour les marchés allemand et roumain avec un objectif de ventes de 10 000 véhicules GPL dans ces 2 pays.

L'industrie française du GPL espère ainsi pouvoir bénéficier des effets positifs de cette offensive commerciale de certains constructeurs en Europe, mais aussi de l'engouement croissant des automobilistes pour des solutions de transport plus propres. Rappelons que le GPL est actuellement le carburant propre le plus largement disponible en France, en Europe et dans le monde.

PRISE DE FONCTION D'HENRI FRANÇOIS

> **Henri François, Responsable sites industriels, a pris ses fonctions au CFBP le 2 mai 2007.**

Pour le contacter :

Tél : 01 41 97 09 93

E-mail : h.francois@cfbp.fr

4 AGENDA

AU PROGRAMME DU CONGRES 2007 DE L'AEGPL



> Mercredi 6 juin 2007

14 H 15 – 17 H 30 :

Ateliers GPL : Opérations et carburant

> Jeudi 7 juin 2007

9 H 30 – 12 H 45 :

Session 1 : « Les GPL dans le contexte énergétique européen »

14 H 30 – 17 H 45 :

Session 2 : « Perspectives du GPL carburant »

Session 3 : « Qualité et sécurité des GPL »

> Vendredi 8 juin 2007

8 H 45 – 12 H 15 :

Session 4 : « Innovations et technologies »

En savoir plus :

<http://www.aegpl.com/>

<http://www.aegpl-expo.com>



5 DANS LA PRESSE

> Primalight, la bouteille de gaz poids plume
LSA du 12-04-2007

> Les transporteurs ne croient pas à l'accident
Le Dauphiné libéré du 10-05-2007

Produits

INNOVATION → Avec ses 6,3 kg à vide, c'est la plus légère des bouteilles de gaz en acier. Son secret? Un alliage, baptisé «Dual Phase», développé par l'industrie sidérurgique. Les constructeurs automobiles l'utilisent depuis bientôt dix ans.

Primalight, la bouteille de gaz poids plume

Imaginez un boxeur poids lourd qui afficherait à peine 60 kg sur la balance! Avec la Primalight, de Primagaz, c'est un peu la même chose... Bien qu'en acier, cette nouvelle bouteille de gaz ne pèse que 6,3 kg à vide, contre 13 kg pour une bouteille standard. Même rempli de ses dix kilos de propane, il est encore possible de soulever ses 16,3 kg (contre 26 kg pour une bouteille standard) d'une seule main. De toute façon, rien n'empêche d'essayer. Primagaz est formel: «Elle ne craint pas les chocs», malgré ses 1,4 mm d'épaisseur, là où une bouteille standard en affiche 2,3 mm. «Le marché des bouteilles de gaz est particulièrement exigeant en matière de normes», rappelle un représentant de chez Arcelor Mittal, le géant de la sidérurgie, fournisseur de Primagaz.

Résistante au choc

«En plus d'être légère et résistante au choc, elle chante!», plaisante Myriam Maestroni, directeur général de Primagaz. Même si ledit «chant» se rapproche davantage d'un signal sonore que d'une sonate pour piano, la trouvaillie, qui réside en fait dans un indicateur de niveau – proposé en option pour 5 € –, n'en est pas moins astucieuse. «La plupart des bouteilles de gaz sont cachées dans un meuble, poursuit Myriam Maestroni. Grâce à cette alerte sonore, qui se déclenche dès qu'il ne reste plus que 2 kg de propane, il n'y a plus besoin de

Ses principales caractéristiques

- Grâce à ses propriétés mécaniques, l'acier utilisé ici affiche une épaisseur de seulement 1,4 mm, là où, avec un acier standard, l'épaisseur s'élèverait à 2,3 mm.
- Pleine (10 kg de propane), la Primalight pèse 16,3 kg, contre 26 kg pour une bouteille standard.
- Compacte, elle mesure 48,4 cm de haut pour 31 cm de diamètre.

se baisser et de chercher l'indicateur visuel pour savoir où l'on en est dans sa consommation.» De toute façon, l'indicateur visuel est devenu un standard du marché. Même les marques propres d'Auchan, de Leclerc et d'Intermarché en sont équipées.

Depuis le 15 février, la Primalight est présente dans l'ensemble des magasins Carrefour et Champion, avec lesquels l'entreprise a signé un partenariat d'exclusivité. Celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2007. «Si l'on ajoute les enseignes Proxi et 8 à Huit, cela nous offre un excellent maillage, tant du point de vue géographique qu'au niveau



Un marché important

- Près de 45 millions de bouteilles par an en France, tous circuits confondus.
- 4,1 recharges consommées par utilisateur et par an.
- Avec près de 16 millions d'unités écoulées (source Nielsen), GSA et GSB sont le premier circuit de distribution de bouteilles de gaz.

Source: Synovate + Comité français du butane et du propane.

SES PLUS

- Un indicateur visuel et sonore est proposé en option (5 €).
- La flèche de l'indicateur visuel se déplace lorsqu'il reste environ 5 kg de gaz et l'indicateur sonore se déclenche lorsqu'il ne reste plus que 2 kg de propane. L'alerte se répète par la suite toutes les deux heures.

des différents formats de magasin», justifie Florence Jouhaud, responsable marché bouteille de Primagaz. L'entreprise ne dévoile pas ses objectifs de vente, mais tout porte à croire que la bataille sera vive. À 18,50 €, dont seulement 5 € de consigne, la bouteille de 10 kg de propane Primalight est presque aussi compétitive que la plupart des marques d'en-

seigne. Un prix « serré » qui ne sera pas de trop pour encourager – à terme – les autres enseignes alimentaires à référencer cette bouteille de gaz poids plume. Avec près de 16 millions d'unités écoulées l'an dernier, les enseignes alimentaires et les grandes surfaces de bricolage sont les premiers vendeurs de bouteilles de gaz de France. **HAKIM BENDAOU**

Les transporteurs ne croient pas à l'accident

AUX PORTES DU NORD-ISÈRE

Pour les spécialistes, il n'y aurait pas l'ombre d'un doute. Chez les transporteurs routiers comme chez les constructeurs, on préfère tout de même entourer cette certitude d'une once de réserve. « Sans présager de l'enquête et de notre avis de professionnel, la probabilité de l'accident est très faible. Ce type de véhicule ne prend pas feu tout seul... » Pierre Sibut, gérant d'une société de transport à Pont-Évêque et vice-président de la fédération nationale des transports routiers, dont il est aussi le président régional, expose ainsi la position de toute une profession concernant l'explosion des trois camions-citernes contenant du gaz dans la zone industrielle de Dagneux, lundi soir dans l'Ain.

« On ne voit pas comment un véhicule aurait pu s'embraser, avec un tel effet dévastateur, sans qu'il y ait eu quelque chose d'anormal », note-t-on du côté du premier constructeur de citernes en France, la société Robine, située dans le Nord. D'autres constructeurs, mais également les spécialistes du comité français du butane et du propane, accréditent les soupçons.

« Une citerne à gaz est pratiquement indestructible »

L'enquête de gendarmerie, d'ailleurs, n'écarte pas la piste criminelle, bien au contraire, comme le confirmait dès mardi

le procureur de la République à Bourg-en-Bresse, Jean-Paul Gandolière. Quelques éléments laissent penser que les trois camions-citernes, dont les habitacles auraient pris feu au même instant, ne se seraient pas enflammés d'eux même.

Les normes de sécurité qui entourent ce type de véhicules sont plus que draconiennes (lire par ailleurs) et l'hypothèse d'un accident, avec un tel concours de circonstances, fait sourire les professionnels : « Je suis dans le métier depuis quarante ans et je n'ai jamais vu ça », relève un fournisseur de citernes.

Pas de possibilité de court-circuit

Sauf accident, de type collision ou maladresse humaine, « une citerne à gaz est pratiquement indestructible », ajoute-t-il. « Elles sont fabriquées en acier très performant, avec une foultitude d'éléments de sécurité destinés à en protéger l'étanchéité durant le transport et le stationnement. »

Ce qui s'avère plutôt rassurant, compte tenu des dizaines de milliers de camions-citernes de ce type qui parcourent chaque jour les campagnes françaises. Dans le cas présent, les véhicules ne roulaient pas : à l'arrêt, des coupes-batteries mettent le camion, également doté de valves inviolables, en dehors de toute possibilité de court-circuit.

Explosion : l'effet cocotte-minute

Pour les professionnels, la thèse de l'accident, donc, ne colle pas. Plusieurs d'entre eux s'accordent sur la probabilité d'une source de chaleur intense qui aurait fait monter en pression le gaz liquéfié, de manière proportionnelle à la température, provoquant une rupture de la cuve. « Un peu comme une cocotte-minute », illustre Joël Pedessac, directeur général du comité français du butane et du propane.

Inutile, dès lors, de sombrer dans l'alarmisme pour qui se trouve soudainement aux côtés d'un camion-citerne ! « Il ne faut pas qu'il y ait de psychose », confirme Pierre Sibut, et ce, d'autant plus lorsque les véhicules sont sagement garés : « Bien que très rares, il y a plus de chances qu'il y ait des problèmes en circulation qu'en stationnement », explique Patrick Mans, conseiller sécurité à la FNTR. « C'est pour cela que l'on pousse de plus en plus les entreprises à parquer leurs véhicules sur des sites éclairés, clos, sécurisés et si possible gardés. »

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Participation du CFBP au Congrès
de l'AEGPL du 6 au 8 juin 2007

EN BREF 6

Partenariat CFBP-Sapeurs-pompiers
Départ de Joël Chevassus
Connexions au site internet cfbp.fr
Le Ministère de l'Ecologie, du
Développement et de
l'Aménagement Durable

AGENDA 8

Habita+ : calendrier des
réunions régionales

DANS LA PRESSE 9

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES (1):

	MAI-2007	MAI-2006
Température moyenne	15°8	14°8
Nombre de jours ouverts	20	20
Degrés-jours du mois	60,4	69,9
Coefficient de rigueur	0,641	0,742
Degrés-jours cumulés	950,3	1 338,2

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel janvier 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

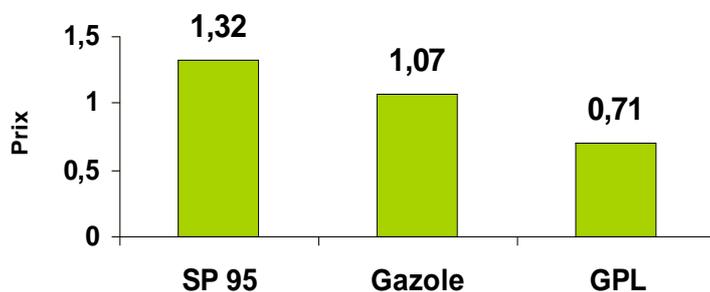
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Mai-2007	Mai-2006	variation	Mai-2007	Mai-2006	variation
BUTANE						
conditionné	26 613	28 095	- 5,3%	138 245	152 611	- 9,4%
vrac	8 098	8 069	+ 0,4%	42 549	48 793	- 12,8%
s/total Butane	34 711	36 164	- 4,0%	180 794	201 404	- 10,2%
PROPANE						
conditionné	11 402	12 258	- 7,0%	59 809	66 533	- 10,1%
Condi/carburant	6 178	6 281	- 1,6%	32 033	31 430	+ 1,9%
s/total conditionné	17 580	18 539	- 5,2%	91 842	97 963	- 6,2%
Vrac carburant	3 074	3 018	+ 1,9%	15 628	14 796	+ 5,6%
Vrac 0/6 T	35 205	42 396	- 17,0%	440 408	601 782	- 26,8%
Vrac 6/12 T	7 928	8 174	- 3,0%	73 531	88 241	- 16,7%
Vrac 0/12 T	43 133	50 570	- 14,7%	513 939	690 023	-25,5%
Vrac 12/80 T	10 591	12 118	- 12,6%	113 459	140 245	- 19,1%
Vrac 0/80 T	53 724	62 688	- 14,3%	627 398	830 268	- 24,4%
Vrac > 80 T	17 836	19 218	- 7,2%	133 698	154 955	- 13,7%
Sous-total vrac	74 634	84 924	- 12,1%	776 724	1 000 019	- 22,3%
Sous-total PROPANE	92 214	103 463	- 10,9%	868 566	1 097 982	- 20,9%
GPLc / Stations	9 993	11 153	- 10,4%	47 116	53 043	- 11,2%
Total conditionné	44 193	46 634	- 5,2%	230 087	250 574	- 8,2%
Total vrac	82 732	92 993	- 11,0%	819 273	1 048 812	- 21,9%
TOTAL	136 918	150 780	- 9,2%	1 096 476	1 352 429	- 18,9%
Dont carburant	19 245	20 452	- 5,9%	94 777	99 269	- 4,5%

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : mai 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Mai-2007	Mai-2006	variation	Mai-2007	Mai-2006	variation
Alsace	24	34	- 29 %	129	183	- 30 %
Aquitaine	69	104	- 34 %	340	586	- 42 %
Auvergne	45	30	+ 50 %	201	219	- 8 %
Basse-Normandie	20	32	- 38 %	144	170	- 15 %
Bourgogne	19	19	+ 0 %	120	151	- 21 %
Bretagne	28	89	- 69 %	212	426	- 50 %
Centre	40	59	- 32 %	235	334	- 30 %
Champagne-Ardenne	20	19	+ 5 %	105	127	- 17 %
Corse	9	12	- 25 %	38	105	- 64 %
Franche-Comté	23	25	- 8 %	131	130	+ 1 %
Haute-Normandie	16	24	- 33 %	120	109	+ 10 %
Ile-de-France	5	20	- 75 %	51	114	- 55 %
Languedoc-Roussillon	25	52	- 52 %	169	267	- 37 %
Limousin	15	19	-21 %	116	172	- 33 %
Lorraine	8	24	- 67 %	88	153	- 42 %
Midi-Pyrénées	44	88	- 50 %	364	493	- 26 %
Nord-Pas-de-Calais	42	40	+ 5 %	227	212	+ 7 %
Pays de la Loire	52	64	- 19 %	264	336	- 21 %
Picardie	22	59	- 63 %	142	258	- 45 %
Poitou-Charentes	60	46	+ 30 %	202	270	- 25 %
Provence-Alpes Côte d'Azur	38	67	- 43 %	244	403	- 39 %
Rhône-Alpes	153	118	+ 30 %	593	604	- 2 %
TOTAL	777	1 044	- 26 %	4 235	5 822	- 27 %

2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

PARTICIPATION DU CFBP AU CONGRES DE L'AEGPL du 6 au 8 juin 2007

Le CFBP a participé au Congrès de l'AEGPL qui s'est déroulé à Nice du 6 au 8 juin. François Varagne, président du CFBP, est intervenu en séance inaugurale le 7 juin. Joël Pedessac, directeur général du CFBP, a présenté un état du marché français lors de la session traitant du GPL dans le contexte énergétique européen. ()*

Le Congrès de NICE a aussi été l'occasion, pour le CFBP, de présenter en démonstration un véhicule Ford Focus Flexfuel équipé au GPL.

Poursuivant son action de mise en avant du GPL carburant et des évolutions technologiques des filières alternatives propres, le CFBP a acquis un véhicule Ford Focus Flexfuel qu'il a fait équiper au GPL par la société RM GAZ, installateur GPL à Mantes-la-Ville (78).

Ce véhicule de démonstration présenté à Nice fonctionne alternativement au SP95, à l'éthanol E85 et au GPL.

Des développements sont en cours - optimisation des réglages au GPL, réalisations de tests à l'IFP -, afin de démontrer les performances du GPL sur des technologies automobiles modernes. Une fois les tests CO₂ passés, une communication plus importante auprès des médias et du public aura lieu en octobre 2007 lors du salon « Ecomobile » (Lyon, du 5 au 14 octobre).



La Ford Focus GPL/Flexfuel présentée en démonstration à Nice.

François-Xavier DAGNAS
Responsable Marché GPL Carburant
fx.dagnas@cfbp.fr

(*) Ces interventions sont accessibles sur le site cfbp.fr (rubrique Actualités)

> Sites industriels

Par ailleurs, dans le cadre de l'atelier « LPG Operations », Henri François, responsable sites industriels au CFBP, est intervenu sur le thème « Maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels : le système français des PPRT » dont nous donnons le résumé ci-dessous.

« A la suite de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, une nouvelle réglementation dite loi PPRT, a été publiée en Juillet 2003.

Il s'agit d'une nouvelle approche du risque et de ses conséquences qui introduit la notion de probabilité d'apparition des phénomènes dangereux et qui tient compte des caractéristiques de l'environnement du site industriel concerné pour définir les règles de maîtrise de l'urbanisation autour de celui-ci et des sites futurs.

L'industrie des GPL, qui représente 15 % des sites soumis à PPRT, a participé de 2004 à fin 2006, sur un de ses sites, à la phase expérimentale visant à définir les méthodologies pratiques de mise en œuvre de cette loi. Un groupe de travail incluant le MEDD, l'INERIS, la DRIRE et BUTAGAZ a permis de mener à bien ces études qui devraient déboucher, d'ici mi-2008, après concertation avec les autorités locales et les riverains, sur la parution d'un arrêté préfectoral fixant les règles de maîtrise de l'urbanisme autour du site. »

Henri François
Responsable Sites industriels
h.francois@cfbp.fr

> Voyage de presse

A l'occasion du Congrès de l'AEGPL à Nice, le CFBP a organisé un voyage de presse dans la région Provence Alpes Cote d'Azur les 6 et 7 juin afin de présenter à des journalistes généralistes la filière des GPL.

Après une présentation par Joël Pedessac du marché français, les journalistes parisiens et régionaux ont pu visiter le site industriel de Rognac et ses activités de stockage, de centre de remplissage des bouteilles, de chargement gros vrac camion et wagon, ainsi que le département sur l'innovation des matériels et le développement des usages.

Leur ont ensuite été présentés différents usages in situ des GPL : la cuisson dans un restaurant à Cotignac, l'usage artisanal et industriel dans une usine d'un céramiste à Salernes, ainsi que l'aspect carburant grâce à l'utilisation d'une voiture GPL pour effectuer les 300 km du parcours de la filière et à la présentation au Congrès de l'AEGPL du véhicule Ford Focus E 85 équipé par le CFBP d'une carburant GPL.

La plupart d'entre eux ont assisté à la conférence sur *Le positionnement du GPL dans le contexte énergétique européen* ainsi qu'à celle sur *les perspectives sur le GPL carburant*. Ils ont par ailleurs visité les différents exposants du Salon.

De l'avis des participants, outre les rencontres enrichissantes avec de nombreux acteurs et experts des GPL, ce voyage leur a permis de mieux cerner la complexité et le professionnalisme de la filière, ainsi que les différents atouts des GPL. Il a aussi illustré la place du combustible dans la filière et dans le contexte énergétique actuel.

En définitive, la perception de notre filière par les journalistes a été approfondie et la forme proposée - voyage de presse au cœur de nos activités - considérée comme un vecteur pédagogique et captivant des différents messages.

Sans doute, recommencerons-nous sur la base de cette expérience enrichissante à plus d'un titre.

Sabine Gibier
Responsable des Relations extérieures
s.gibier@cfbp.fr



3 EN BREF

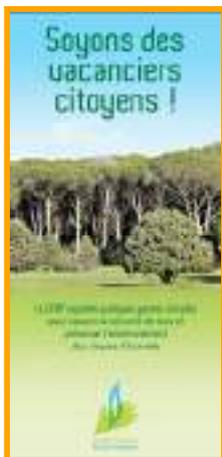
PARTENARIAT CFBP – SAPEURS-POMPIERS

Le Comité Français du Butane et du Propane, partenaire des Sapeurs-pompiers dans la prévention des risques d'incendies à l'approche des vacances

Du 18 au 23 juin, le CFBP s'inscrit dans un partenariat privilégié avec l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) autour de la prévention des risques d'incendies en période estivale. L'association professionnelle soutient la 62e Formation Initiale de Lieutenants de Sapeurs-pompiers Professionnels qui organise une traversée de la France en vélo et course à pieds pour symboliser le transfert de l'ENSOSP de Nainville-les-Roches (91) vers Aix-les-Milles (13). Les lieutenants Sapeurs-pompiers sensibiliseront chaque jour la population à une thématique différente : volontariat, jeunes sapeurs-pompiers, risques technologiques, mémoire des disparus et incendies de forêts.

Dans le cadre de ce partenariat, le CFBP rappelle quelques gestes simples pour préserver l'environnement des risques d'incendies.

Le Comité Français du Butane et du Propane profite de la présence des Sapeurs-pompiers professionnels sur la route des vacances pour réaffirmer l'importance de la prévention contre les risques de feux de forêts. Tout comportement négligeant peut être source de dommages pour l'homme ou son environnement en particulier durant les périodes et dans les zones à forte chaleur.



Grâce à un dépliant intitulé « Soyons des vacanciers citoyens ! » distribué tout au long des 11 villes étapes traversées, le CFBP rappelle quelques gestes simples pour préserver l'environnement et la sécurité des personnes.

Voici quelques-uns de ces gestes simples à respecter :

- o Nettoyer et débroussailler son terrain,
- o Respecter les interdictions de faire du feu ou de circuler en véhicules à moteur,
- o Ne pas jeter d'objets ou cigarettes par la fenêtre de la voiture,
- o Utiliser le barbecue dans les lieux autorisés et le garder toujours sous surveillance.

Les Sapeurs-pompiers et le CFBP, un travail main dans la main pour la prévention des risques

Depuis 1973, le Comité Français du Butane et du Propane travaille en étroite collaboration avec la Sécurité Civile afin de prévenir des risques et accidents liés à une mauvaise utilisation des GPL. Une Convention d'Assistance Technique signée entre la Direction de la Sécurité Civile et le CFBP prévoit les conditions dans lesquelles le comité apporte son soutien et ses moyens avec la mise à disposition de conseillers et de matériels spécifiques.

Au quotidien, le CFBP intervient auprès des Sapeurs-pompiers en tant qu'expert sur les questions liées aux gaz de pétrole liquéfiés. Il organise notamment des formations sur les spécificités des gaz propane et butane, sur la prévention et la gestion des risques en cas d'accidents sur les sites industriels, chez les particuliers ou lors du transport.

Le partenariat instauré à l'occasion du déménagement de l'ENSOSP s'inscrit dans une démarche du CFBP et des Sapeurs-pompiers d'information du public pour faire de chacun un vacancier citoyen et responsable.

DEPART DE Joël CHEVASSUS

Joël Chevassus, Directeur Administratif et Financier du CFBP, vient de réintégrer la société Rubis au poste de Directeur de contrôle de gestion.

Il sera remplacé au CFBP par Françoise Baudet à compter du 15 juillet 2007. Françoise a précédemment occupé différents postes financiers au sein de Shell et Butagaz.

A tous les deux, nos plus chaleureux vœux de réussite !

CONNEXIONS AU SITE INTERNET cfbp.fr

	MAI 2007	AVRIL 2007	VARIATION
Nombre de visites	18 949	16 660	+ 2 289
Nombre de visiteurs	15 477	13 765	+ 1 712
Durée moyenne d'une visite	16 mn 04	13 mn 32	
Nombre moyen de pages vues	3,6	3,3	

> Variation du nombre de visites sur le site : mai vs avril : **+ 13,75 %**

> **TOP 3** : Les 3 sous-rubriques les plus consultées en mai :

- 1) **Comment rouler au GPL ? (4 535)**
- 2) **Les gaz Butane et Propane (2 801)**
- 3) **Questions/réponses sur le GPL carburant (2 768)**

> Le Ministère de l'Écologie, du développement et de l'Aménagement Durable

*Ministre d'Etat et n° 2 du gouvernement de François Fillon, Jean-Louis Borloo pilote à compter du 19 juin 2007 le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (Medad), un ministère aux contours définis initialement pour Alain Juppé avec outre l'environnement et le développement durable, l'énergie et les matières premières, la sécurité industrielle, les transports et leurs infrastructures, l'équipement, l'urbanisme, l'aménagement foncier, de l'espace rural, de la forêt, l'aménagement et le développement du territoire et de la mer (à l'exception de la pêche), les cultures marines ainsi que la construction et la réparation navales.
Il sera secondé par Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports et par Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie.*

Outre les services des précédents ministères des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (amputé du tourisme) et de l'écologie et du développement durable, le Medad recouvre la Direction générale de l'énergie et des matières premières, qui dépendait auparavant du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Enfin, Jean-Louis Borloo partagera avec Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, une autorité conjointe sur la Direction générale des entreprises en matière de sécurité industrielle.

Si les services ne sont pas modifiés pour le moment, une restructuration ultérieure n'est pas à exclure.



4 AGENDA

ASSOCIATION  : CALENDRIER DES REUNIONS REGIONALES

> **Les CCRG (Comité de concertation régional gaz) auxquels participe le CFBP tiendront leurs réunions de juin selon le calendrier prévisionnel ci-joint :**

CCRG	Lieu	Date	Représentant du CFBP pour le collège propane
LILLE	CAEN	20 juin 2007	Christophe Hiroux
LYON	VILLEFRANCHE/Saône	26 juin 2007	Christophe Hiroux
NANCY	NANCY	27 juin 2007	Christophe Hiroux
PARIS	VERSAILLES	28 juin 2007	Christophe Hiroux
MARSEILLE	GRASSE	14 juin 2007	Jacques Darmon
POITIERS	POITIERS	22 juin 2007	Jacques Darmon
NANTES	NANTES	26 juin 2007	Jacques Darmon
TOULOUSE	TOULOUSE	29 juin 2007	Jacques Darmon



5 DANS LA PRESSE

> **Congrès à Nice** – Le GPL à la recherche d'un second souffle.
Nice-Matin, 8 juin 2007

congrès à nice

Le GPL à la recherche d'un second souffle

En dépit de gros atouts - un moindre coût et une pollution atténuée - le GPL demeure marginal sur le marché français. Lancé en 1997, ce carburant alternatif a démarré sur les chapeaux de roue avant de connaître une lente et constante décroissance (- 6 % l'an dernier). La faute à des incidents techniques ayant terni son image, à la concurrence des bio-carburants, au relatif désintérêt des constructeurs français tournés vers le diesel, à l'engagement jugé insuffisant des pouvoirs publics.

« Le marché français manque d'assurances et de visibilité à long terme » déplore Patrick Segarra, directeur général de l'Association européenne des GPL, en congrès cette fin de semaine au palais Acropolis de Nice. *« En Allemagne où le gouvernement a fixé pour dix ans un taux avantageux de fiscalité, la consommation grimpe de 50 % par an ».*

Dans l'Hexagone, celle-ci ne représente que 0,15 % des ventes, avec seulement 150000 voitures équipées au GPL sur un parc de 35 millions de véhicules. Le Comité

français du Butane et du Propane espère porter à 2 % ce chiffre d'ici 2010. *« Dès aujourd'hui »* explique son directeur général, Joël Pedesac, *« nous avons la capacité de distribuer ces 2 %, soit un million de tonnes, grâce à un maillage de stations réparties sur l'ensemble du territoire. »*

Un plus grand nombre de stations en PACA

En PACA, ce réseau de distribution a été densifié. Non en raison de la demande locale - pas plus importante qu'ailleurs - mais de la proximité du marché italien,

beaucoup plus dynamique que son homologue français, avec 4 % de parts de marché.

La France suivra-t-elle l'exemple transalpin ou hollandais (7 %) ? Les congressistes niçois veulent y croire. *« Le GPL constitue l'une des solutions pour remplacer un pétrole censé s'épuiser d'ici 30 à 50 ans »* avance Patrick Segarra.

Mais le GPL, issu principalement des champs de gaz naturel, va aussi se tarir ? *« Sans doute, mais pas avant 60 à 100 ans... »*

JEAN-PAUL FRONZES

22 stations dans les A.-M.

- Vingt-deux stations distribuent du GPL dans les A.-M. Seize sont ouvertes 7 jours sur 7, quatre 24 heures sur 24.

- Le litre de GPL ne coûte, en moyenne, que 0,7 euro (1,3 euro le litre d'essence). La consommation, il est vrai, s'avère plus importante. Selon les chiffres fournis hier, 100 km à bord d'une Renault Scénic brûlent 9 litres de GPL, 7,5 litres d'essen-

ce et 6 litres de diesel.

- L'acquéreur d'une voiture au GPL bénéficie d'un avantage fiscal de 2 000 euros. Cette prime est censée compenser le surcoût du véhicule.

- Le GPL (gaz de pétrole liquéfié) est issu à 40 % du raffinage du pétrole brut et à 60 % des champs de gaz naturel. Il pollue moins que l'essence et le diesel.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Grenelle de l'Environnement

EN BREF 5

Statistiques en hausse pour les
renouvellements de chaudières
Connexions au site internet cfbp.fr
Le site du prix des carburants

DANS LA PRESSE 7

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	JUIN-2007	JUIN-2006
Température moyenne	18,5 °C	19,2 °C
Nombre de jours ouverts	21	21
Degrés-jours du mois	0,0	0,0
Coefficient de rigueur	1,000	1,000
Degrés-jours cumulés	950,3	1 338,2

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel juin 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0, le coefficient de rigueur à 1. Seule, la température moyenne est relevée.

Chiffres-clés juin 2007

> Total des ventes cumulées fin juin 2007 vs fin juin 2006 : - 18 %

> Degrés-jours cumulés fin mai 2007 vs fin mai 2006 : - 29 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

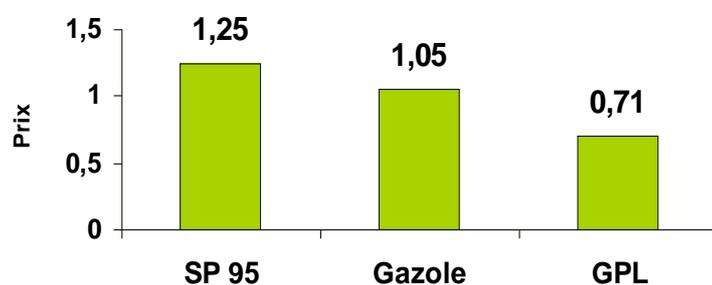
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Juin-2007	Juin-2006	variation	Juin-2007	Juin-2006	variation
BUTANE						
conditionné	25 048	25 698	- 2,5 %	163 293	178 309	- 8,4%
vrac	8 191	7 553	+ 8,4%	50 740	56 346	- 9,9%
s/total Butane	33 239	33 251	- 0,0%	214 033	234 655	- 8,8%
PROPANE						
conditionné	11 227	11 746	- 4,4%	71 036	78 279	- 9,3%
Condi/carburant	6 794	6 605	+ 2,9%	38 827	38 035	+ 2,1%
s/total conditionné	18 021	18 351	- 1,8%	109 863	116 314	- 5,5%
Vrac carburant	3 472	3 181	+ 9,1%	19 100	17 977	+ 6,2%
Vrac 0/6 T	28 412	31 536	- 9,9%	468 820	633 318	- 26,0%
Vrac 6/12 T	6 580	6 788	- 3,1%	80 111	95 029	- 15,7%
Vrac 0/12 T	34 992	38 324	- 8,7%	548 931	728 347	-24,6%
Vrac 12/80 T	9 815	10 117	- 3,0%	123 274	150 362	- 18,0%
Vrac 0/80 T	44 807	48 441	- 7,5%	672 205	878 709	- 23,5%
Vrac > 80 T	18 499	18 145	+ 2,0%	152 197	173 100	- 12,1%
Sous-total vrac	66 778	69 767	- 4,3%	843 502	1 069 786	- 21,2%
Sous-total PROPANE	84 799	88 118	- 3,8%	953 365	1 186 100	- 19,6%
GPLc / Stations	9 496	11 007	- 13,7%	56 612	64 050	- 11,6%
Total conditionné	43 069	44 049	- 2,2%	273 156	294 623	- 7,3%
Total vrac	74 969	77 320	- 3,0%	894 242	1 126 132	- 20,6%
TOTAL	127 534	132 376	- 3,7%	1 224 010	1 484 805	- 17,6%
Dont carburant	19 762	20 793	- 5,0%	114 539	120 062	- 4,6%

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : juin 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Juin-2007	Juin-2006	variation	Juin-2007	Juin-2006	variation
Alsace	5	30	- 83 %	134	213	- 37 %
Aquitaine	71	120	- 41 %	411	706	- 42 %
Auvergne	42	47	- 11 %	243	266	- 9 %
Basse-Normandie	23	40	- 43 %	167	210	- 20 %
Bourgogne	14	39	- 64 %	134	190	- 29 %
Bretagne	57	87	- 34 %	269	513	- 48 %
Centre	62	105	- 41 %	297	439	- 32 %
Champagne-Ardenne	13	56	- 77 %	118	183	- 36 %
Corse	9	16	- 44 %	47	121	- 61 %
Franche-Comté	42	24	+ 75 %	173	154	+ 12 %
Haute-Normandie	15	33	- 55 %	135	142	- 5 %
Ile-de-France	12	16	- 25 %	63	130	- 52 %
Languedoc-Roussillon	42	48	- 13 %	211	315	- 33 %
Limousin	50	27	+ 85 %	166	199	- 17 %
Lorraine	14	42	- 67 %	102	195	- 48 %
Midi-Pyrénées	75	103	- 27 %	439	596	- 26 %
Nord-Pas-de-Calais	40	35	+ 14 %	267	247	+ 8 %
Pays de la Loire	47	65	- 28 %	311	401	- 22 %
Picardie	20	40	- 50 %	162	298	- 46 %
Poitou-Charentes	38	55	- 31 %	240	325	- 26 %
Provence-Alpes Côte d'Azur	48	96	- 50 %	292	499	- 41 %
Rhône-Alpes	139	111	+ 25 %	732	715	+ 2 %
TOTAL	878	1 235	- 29 %	5 113	7 057	- 28 %



2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

« Grenelle de l'Environnement »

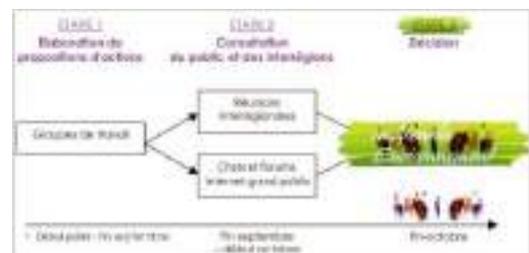
Initiative des associations environnementales, le Grenelle de l'Environnement a été repris par le Président de la République pour qu'il traduise «la volonté de refonder la politique de l'écologie en France et d'inventer collectivement les conditions d'une nouvelle croissance compatible avec les limites d'un monde fini.»

Le Grenelle s'organise autour de 6 axes de travail :

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ;
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- instaurer un environnement respectueux de la santé ;
- adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêt et usages durables des territoires ;
- construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance ;
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Chaque groupe de travail thématique est composé de 40 représentants des cinq collèges - Etat, collectivités territoriales, associations environnementales, responsables professionnels et salariés - et de personnes morales associées.

Ces groupes sont chargés d'élaborer des propositions d'ici à mi-septembre qui seront soumises alors jusqu'à mi-octobre à consultation par débat public, via internet et des forums régionaux. A l'issue de cette phase, l'Etat organisera une table ronde qui réunira tous les acteurs pour dégager les propositions émergentes et les points de blocage. Un "plan d'action de 20 à 30 mesures concrètes et quantifiables" sera soumis au Président de la République.



Ce plan est considéré comme le point de départ d'une « nouvelle donne française pour l'environnement ». Ce plan sera complété et modifié au regard de son état d'avancement et de ses résultats. Deux rendez-vous sont d'ores et déjà prévus en 2009 et 2011.

La filière GPL n'est pas directement représentée au sein des groupes de travail. Cependant, le CFBP a des contacts privilégiés avec des intervenants dans les groupes de travail mis en place par le MEDEF pour préparer la position de ses 3 représentants au sein de chaque groupe. Il participe à l'élaboration de propositions pour le combustible au travers de l'association Energies & Avenir et avance des propositions pour soutenir et faire reconnaître le GPL carburant.

Sabine GIBIER

Responsable des Relations extérieures

s.gibier@cfbp.fr

www.legrenelle-environnement.gouv.fr

3 EN BREF

STATISTIQUES EN HAUSSE POUR LES RENOUELEMENTS DE CHAUDIERES

habita+

Un bilan établi par habitA+ sur les 5 premiers mois de l'année montre une hausse importante du chiffre des CC4 par rapport à 2006, traduisant une forte activité en renouvellement de chaudières.



EVOLUTION CC4

FRANCE ⇌ GN + GPL

	30/05/2006	30/05/2007
Nb CC _	36448	40710
Evolution _		11,7%

EVOLUTION DES CC4

FRANCE → GPL

	30/05/2006	30/05/2007
Nb CC _	1466	1544
Evolution _		5,3%

De janvier à fin mai 2007, habitA+ a enregistré 40 710 CC4, soit une hausse de **11,7 %** par rapport à la même période sur 2006. Pour les installations de chaudières GPL, la hausse est de **5,3 %** sur la même durée, passant de 1 466 à 1 544.

Ces chiffres mesurent le renouvellement des chaudières par effet de durée de vie et par prise en compte des économies d'énergie, ainsi qu'une meilleure prise en compte réglementaire de l'établissement des certificats de conformité.

*Le CC4, ou Certificat de Conformité modèle 4, concerne les chaudières à usage domestique installées dans les logements ou leur dépendance.
Il doit être utilisé lors du remplacement d'une chaudière dans l'axe et l'emprise de l'ancien appareil, à savoir dans le même local.*

CONNEXIONS AU SITE INTERNET cfbp.fr

	JUIN 2007	MAI 2007	VARIATION
Nombre de visites	16 965	18 949	- 1 984
Nombre de visiteurs	13 607	15 477	- 1 870
Durée moyenne d'une visite	11 mn 27	16 mn 04	
Nombre moyen de pages vues	3,6	3,6	

> Variation du nombre de visites sur le site : juin vs mai : **- 11 %**

> **TOP 3** : Les 3 sous-rubriques les plus consultées en juin :

- 1) Comment rouler au GPL ? (4 011)
- 2) Les gaz Butane et Propane (2 799)
- 3) Questions/réponses sur le GPL carburant (2 393)

LE SITE DU PRIX DES CARBURANTS : www.prix-carburants.gouv.fr

Le site internet www.prix-carburants.gouv.fr ouvert par le Ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi permet d'afficher les prix des carburants pratiqués par les distributeurs exerçant une activité de vente au détail de carburants SP 95 et de Gazole. Il propose aussi, depuis début mai 2007, la liste des points de vente proposant du Super Ethanol E85.

Lors d'une réunion « point d'étape » début juillet, la DGEMP a précisé que le module GPLc développé pour être intégré à ce site à la demande du CFBP, était désormais prêt mais qu'il ne deviendrait effectif qu'après la modification de l'arrêté du 12 décembre 2006^(*), à savoir fin octobre.



^(*) Arrêté du 12 décembre 2006 relatif à l'information du consommateur sur les prix de vente des carburants (J.O n° 291 du 16 décembre 2006).

Selon cet arrêté, l'obligation de déclaration de prix porte actuellement sur le supercarburant sans plomb 95, le gazole et le superéthanol E85, d'où la nécessité de le modifier afin de pouvoir intégrer le GPL au site internet.



5 DANS LA PRESSE

> **Rouler propre dès aujourd'hui, Le Monde, Dossiers et Documents,
1^{er} juin 2007**

Rouler propre dès aujourd'hui...

Circuler sans (trop) polluer est déjà possible

inventaire des avantages et inconvénients de chaque option à l'intention de ceux qui souhaitent rouler propre dès maintenant.

Biocarburants. Le gouvernement entend privilégier les biocarburants d'origine végétale (éthanol de betterave, de maïs ou de canne à sucre). Le CO₂ rejeté lors de la combustion de ces carburants produits à partir de matières premières renouvelables est en partie « équilibré » par le CO₂ prélevé dans l'atmosphère par la plante durant sa croissance. Ainsi, 1 litre d'éthanol réduit de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1 litre d'essence SP95. Les modèles dits « Flexfuel » roulent avec du sans-plomb ou du biocarburant E85, un mélange de 85 % d'éthanol (issu de la culture de la betterave) et de 15 % d'essence sans plomb. Cinq mois après le lancement du plan biocarburants, qui fixe pour objectif l'installation de 500 stations services équipées fin 2007 et le double en 2008, seules 25 pompes d'E85 sont effectivement installées (liste disponible sur www.bioethanolcarburant.com). Le groupe Leclerc, qui a installé les trois quarts des points de distribution en bioéthanol actuellement disponibles, annonce 72 pompes pour la fin de 2007 et compte sur la sortie annoncée des voitures françaises roulant au biocarburant. Parallèlement, le gouvernement espère, en réduisant les taxes, que le prix du litre d'E85 à la pompe se situera à 0,80 euro afin de compenser la surconsommation (de 30 % à 35 %) des moteurs Flexfuel, liée au moindre pouvoir calorifique de l'éthanol. Ce qui explique que l'on estime seulement à 7 % en 2020 la part des véhicules roulant au biocarburant.

Hybrides. La voiture hybride, symbolisée par la Toyota Prius, combine un moteur à essence et un autre, électrique. Capable de rouler 2 km en utilisant exclusivement ses batteries, la Prius ne consomme en moyenne que 4,3 litres aux 100 km pour 104 g de CO₂ au kilomètre. Assez onéreux (à partir de 25 550 euros pour la Prius), l'achat d'un tel véhicule peut bénéficier du crédit d'impôt de 3 000 euros maximum réservé aux véhicules dits « propres ». Très économique en ville, l'hybride perd cependant une grande partie de son intérêt sur les trajets

rouliers, où son niveau de consommation (et surtout de CO₂) n'est pas plus avantageux qu'un moteur diesel qui sera d'autant moins polluant avec un filtre à particules.

GPL. Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) rejette très peu d'oxydes d'azote (Nox). Les modèles GPL sont utilisés en bicarburant (la voiture fonctionne indifféremment à l'essence ou au gaz) et le surcoût à l'achat est compris entre 2 000 et 3 000 euros. Le GPL est moins cher à la pompe (autour de 0,70 euro le litre), mais il impose une surconsommation de l'ordre de 30 % et ne présente un véritable intérêt que pour les grosses motorisations. De plus, l'espace disponible dans le coffre est réduit à cause du réservoir de gaz. Enfin, dans les prochaines années, l'avantage fiscal dont il bénéficie (en dessous du seuil de 200 g de CO₂ au km) sera progressivement réduit.

GNV. N'émettant ni soufre ni poussières, le gaz naturel véhicule (GNV) est déjà utilisé par les autobus dans une trentaine d'agglomérations françaises. Pour les particuliers, Citroën propose une C3 GNV (1,4 l bicarburant) à 15 300 euros. A condition de résider en maison individuelle et d'être chauffé au gaz, on peut acquérir auprès de GDF un compresseur qui permet de faire le plein à domicile. Le GNV est écologique et dispose d'avantages fiscaux, mais il n'est pas vraiment pratique.

Électricité. Le facteur limitant reste la faible densité énergétique des batteries. Avec le plomb, elle est de 50 Wh/kg et pourrait atteindre 200 Wh/kg pour le lithium-ion – à comparer aux 9 000 Wh/kg du carburant. Le groupe Bolloré et le groupe Dassault élaborent des projets de petit véhicule urbain capable d'offrir, à terme, une autonomie de 200 km.

Covoiturage. LES SALARIÉS du pôle Orly-Rungis – 63 000 personnes – peuvent désormais pratiquer le covoiturage interentreprises grâce à un site Internet (www.covoiturage.ador94.com). Ce système, qui permet de regrouper dans une même voiture plusieurs personnes de foyers différents effectuant un trajet en commun, est le plus important de France et peut-être d'Europe. L'inscription (16

euros par an) est prise en charge totalement ou partiellement par l'entreprise. Fin 2006, une opération similaire a été lancée sur le site de Roissy-Charles-de-Gaulle (80 000 personnes). Si seulement 5 % des personnes concernées à Orly et à Roissy font appel à ce service, ce sont 3 500 à 4 000 tonnes de CO₂ qui ne seront pas rejetées dans l'atmosphère chaque année.

Location de très courte durée. Depuis juin, le loueur Avis et le leader du stationnement souterrain Vinci Park proposent la location de voiture pour quelques heures. Ce nouveau service débute par une vingtaine d'automobiles disponibles dans quatre parkings du centre de Paris, pour s'étendre, fin 2007, à une vingtaine de parkings parisiens, puis, en 2008, aux grandes villes de France. Les clients doivent souscrire un abonnement d'un an minimum (10 euros par mois), la distance parcourue est ensuite facturée 0,35 euro/km.

Autopartage. Mise sur pied par des associations, des coopératives ou des sociétés anonymes, avec souvent le soutien des collectivités locales, cette formule concernerait dans l'Hexagone 3 500 personnes dans une dizaine de villes, contre 80 000 en Allemagne ou 70 000 en Suisse. Même si le nombre d'abonnés demeure faible, on observe partout un engouement pour la formule. A Lyon, Corinne Cottier, de l'association La voiture autrement, constate « une augmentation de 50 % chaque année ».

Jean-Michel Normand
(17 novembre-17 avril 2006)

Biocarburants : modèles disponibles

Ford : Focus flexifuel (1,8 litre, 125 ch) à 18 990 euros ; CMax flexifuel (1,8 litre, 125 ch) à 20 900 euros.
Volvo : C30 flexifuel (1,8 litre, 125 ch) à 21 050 euros ; S40 flexifuel (1,8 litre, 125 ch) à 23 400 euros ; V50 flexifuel (1,8 litre, 125 ch) à 24 900 euros.
Saab : 9.3 Biopower (1,8 litre turbo, 150 ch) à 27 900 euros ; 9.5 Biopower (2 litres turbo, 185 ch) à 30 000 euros et 2.3 litres turbo (210 ch) à 36 200 euros.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Ventes de GPL en France
Evolution des prix internationaux
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane
Connexions au site internet
www.cfbp.fr

DANS LA PRESSE 5

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	JUILLET-2007	JUILLET-2006
Température moyenne	19 °C	24 °C
Nombre de jours ouverts	22	20
Degrés-jours du mois	0,0	0,0
Coefficient de rigueur	1,000	1,000
Degrés-jours cumulés	950,3	1 338,2

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel juin 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0, le coefficient de rigueur à 1. Seule, la température moyenne est relevée.

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

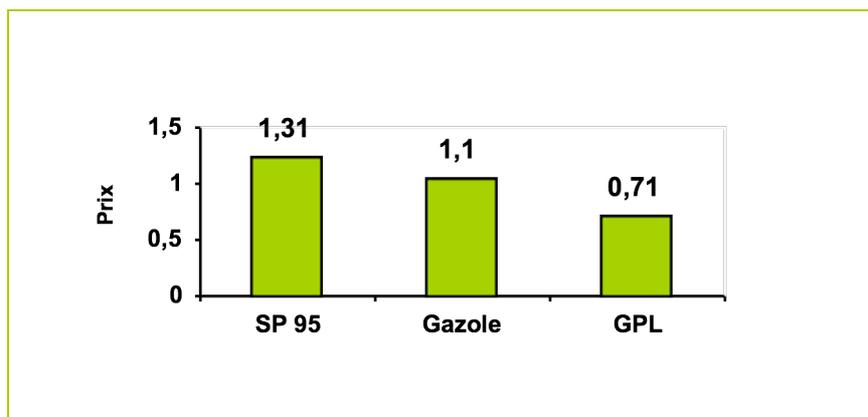
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Juill-2007	Juill-2006	variation	Juill-2007	Juill-2006	variation
BUTANE						
conditionné	28 185	25 194	+ 11,9%	191 478	203 503	- 5,9%
vrac	7 534	6 380	+ 18,1%	58 274	62 726	- 7,1%
s/total Butane	35 719	31 574	+ 13,1%	249 752	266 229	- 6,2%
PROPANE						
conditionné	13 330	11 782	+ 13,1%	84 366	90 061	- 6,3%
Condi/carburant	6 864	6 048	+ 13,5%	45 691	44 083	+ 3,6%
s/total conditionné	20 194	17 830	+ 13,3%	130 057	134 144	- 3,0%
Vrac carburant	3 336	2 856	+ 16,8%	22 436	20 833	+ 7,7%
Vrac 0/6 T	26 571	22 321	+ 19,0%	495 391	655 639	- 24,4%
Vrac 6/12 T	6 682	5 033	+ 32,8%	86 793	100 062	- 13,3%
Vrac 0/12 T	33 253	27 354	+ 21,6%	582 184	755 701	- 23,0%
Vrac 12/80 T	11 314	8 362	+ 35,3%	134 588	158 724	- 15,2%
Vrac 0/80 T	44 567	35 716	+ 24,8%	716 772	914 425	- 21,6%
Vrac > 80 T	19 593	15 529	+ 26,2%	171 790	188 629	- 8,9%
Sous-total vrac	67 496	54 101	+ 24,8%	910 998	1 123 887	- 18,9%
Sous-total PROPANE	87 690	71 931	+ 21,9%	1 041 055	1 258 031	- 17,2%
GPLc / Stations	12 041	12 505	- 3,7%	68 653	76 555	- 10,3%
Total conditionné	48 379	43 024	+ 12,4%	321 535	337 647	- 4,8%
Total vrac	75 030	60 481	+ 24,1%	969 272	1 186 613	- 18,3%
TOTAL	135 450	116 010	+ 16,8%	1 359 460	1 600 815	- 15,1%
Dont carburant	22 241	21 409	+ 3,9%	136 780	141 471	- 3,3%

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : juillet 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minéfi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Juillet-2007	Juillet-2006	variation	Juillet-2007	Juillet-2006	variation
Alsace	29	46	- 37 %	163	259	- 37 %
Aquitaine	79	122	- 35 %	490	828	- 41 %
Auvergne	36	66	- 45 %	279	332	- 16 %
Basse-Normandie	25	46	- 46 %	192	256	- 25 %
Bourgogne	20	40	- 50 %	154	230	- 33 %
Bretagne	63	80	- 21 %	332	593	- 44 %
Centre	64	92	- 30 %	361	531	- 32 %
Champagne-Ardenne	8	45	- 82 %	126	228	- 45 %
Corse	6	19	- 68 %	53	140	- 62 %
Franche-Comté	41	26	+ 58 %	214	180	+ 19 %
Haute-Normandie	36	27	+ 33 %	171	169	+ 1 %
Ile-de-France	10	26	- 62 %	73	156	- 53 %
Languedoc-Roussillon	50	95	- 47 %	261	410	- 36 %
Limousin	30	44	- 32 %	196	243	- 19 %
Lorraine	22	35	- 37 %	124	230	- 46 %
Midi-Pyrénées	89	100	- 11 %	528	696	- 24 %
Nord-Pas-de-Calais	45	54	- 17 %	312	301	+ 4 %
Pays de la Loire	47	71	- 34 %	358	472	- 24 %
Picardie	31	53	- 42 %	193	351	- 45 %
Poitou-Charentes	35	68	- 49 %	275	393	- 30 %
Provence-Alpes Côte d'Azur	57	109	- 48 %	349	608	- 43 %
Rhône-Alpes	163	199	- 18 %	895	914	- 2 %
TOTAL	986	1 463	- 33 %	6 099	8 520	- 28 %

CONNEXIONS AU SITE INTERNET www.cfbp.fr

	JUILLET 2007	JUIN 2007	VARIATION
Nombre de visites	16 346	18 965	- 619
Nombre de visiteurs	13 269	13 607	- 338
Durée moyenne d'une visite	15 mn 44	11 mn 27	
Nombre moyen de pages vues	3,8	3,6	

>> Variation du nombre de visites sur le site : juillet vs juin : - 11 %



5 DANS LA PRESSE

> Le « Grenelle de l'environnement » va reprendre avec des idées affinées, Le Monde,
23 août 2007

Environnement

Des propositions concrètes

Syndicats, écologistes, patronat et élus locaux qui participent au « Grenelle de l'environnement » devraient reprendre leurs réunions en septembre, avant de présenter leurs propositions fin octobre. *Page 6*

Environnement & Sciences

Le « Grenelle de l'environnement » va reprendre avec des idées affinées

Les dernières réunions des groupes de travail devraient se tenir en septembre, et la table ronde qui arrêtera les grandes mesures se tiendra à la fin octobre

Les vacances auront été studieuses pour les participants au « Grenelle de l'environnement » lancé le 6 juillet par le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo. Après des difficultés d'organisation, les premières réunions des six groupes de travail (climat et énergie, biodiversité, production et agriculture, environnement et santé, économie, démocratie écologique) se sont tenues en juillet. Le début du mois d'août a marqué une pause, que les différentes organisations ont mise à profit pour affiner leurs propositions. La phase des devoirs de vacances s'achève et la rentrée approche, comme l'a signalé Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'écologie, sur France Inter, le 20 août : « On est à un moment de l'histoire où il peut se passer des choses fortes en matière de politique environnementale », a-t-elle estimé.

Le climat général des discussions est jugé excellent : « Une alchimie très intéressante s'est produite entre les participants, écologistes, patronat, syndicats, élus locaux », note une observatrice. « On parle des solutions et non plus du diagnostic de la crise écologique, qui ne fait pas débat », se félicite Yannick Jadot, de Greenpeace.

Il reste que, après les tours d'horizon, on va entrer dans les propositions concrètes, et donc dans les conflits d'intérêts. « Le calendrier nous paraît un tout petit peu agressif », jugeait, fin juillet, Jean-Pierre Clamadieu, le représentant du Medef, le mouvement patronal. Les associations écologistes se réunissent le

31 août pour arrêter une plate-forme commune, avant la reprise des réunions des groupes, qui auront lieu en septembre. A la fin du mois, les propositions élaborées seront publiées, et « testées » auprès de l'opinion publique, par la presse, Internet, et des réunions publiques en région. Les idées seront alors synthétisées par le ministère, puis présentées lors d'une grande table ronde, fin octobre ou début novembre.

« Gravité de la crise »

Celle-ci sera-t-elle véritablement une négociation ? Les écologistes l'entendent ainsi. « Notre position de force tient dans la gravité de la crise écologique elle-même et dans la sensibilité de la société à ce sujet », remarque Jean-Paul Besset, de la Fondation Nicolas Hulot. En dernier ressort, c'est cependant le gouvernement qui décidera de la quinzaine de mesures à mettre en œuvre.

Leur contour commence cependant à émerger. Sur l'énergie, un accent fort devrait être mis sur l'efficacité énergétique. « Il faut mettre tout l'effort sur les éco-

nomies d'énergie », dit Serge Orru, directeur du WWF. Le travail est d'ailleurs encadré par l'engagement antérieur de la France de diminuer de 75 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La fiscalité environnementale devrait voir son rôle s'accroître grandement. Mais « il faut qu'elle s'inscrive dans un contexte de réduction des charges des entreprises », a prévenu Jean-Pierre Clamadieu. Un accord devrait plus facilement se dessiner sur la rénovation de l'habitat et les travaux d'isolation thermique.

Sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), les participants s'attendent à une évolution du gouvernement, par exemple par une loi régissant sérieusement la coexistence entre cultures transgéniques et cultures conventionnelles. Plus généralement, en ce qui concerne l'agriculture, « on pourrait encourager les prairies, la rotation des cultures, l'agriculture bio, la relocalisation des productions et des consommations », espère Jacques Pasquier, de la Confédération paysanne.

Sur le plan institutionnel, on évoque des indicateurs prenant en compte l'état réel de l'économie et de l'écologie, ce que ne fait pas le PIB, mais aussi un Conseil économique et social refondu pour la préoccupation écologique, une Commission permanente sur le développement durable à l'Assemblée nationale et de vrais débats publics sur les projets lourds affectant les territoires.

Pour ce qui concerne la biodiversité, l'idée d'un réseau écologique national et d'une Agence de protection de la nature émerge, tandis que la question de l'étalement urbain sera mise au premier plan.

Que sortira-t-il de toutes ces discussions ? Au mieux, selon l'expression de Serge Orru, que « l'écologie pollinise la société française ». Au pire, une grande déception. ■

HERVÉ KEMPF

CHRONOLOGIE

31 mars : Nicolas Sarkozy évoque avec les associations écologistes le principe de ce qui deviendra le « Grenelle de l'environnement », en référence aux accords de Grenelle de mai 1968.

6 juillet : lancement officiel par Jean-Louis Borloo.

1^{er} au 15 septembre : dernières réunions des groupes de travail.

27 septembre : publication des propositions des groupes.

1^{er} au 15 octobre : consultation publique sur Internet et en régions.

Après le 22 octobre : grande table ronde pour arrêter les mesures retenues.

2009 : réunion de suivi de l'application des mesures.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLÉMENTAIRES 4

Parution des normes de service
concernant le GPL carburant
Grenelle de l'environnement :
propositions du CFBP

EN BREF 6

Le CFBP signe la première charte
qualité gaz en élevage
Nouvelle plaquette de l'association
Energies & Avenir
Nouvelles publications du CFBP
Nouvelles Fonctions

AGENDA 8

Salon Ecomobile 2007 et
« Opération Lyonnaise »

DANS LA PRESSE 9

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES (1):

	AOÛT-2007	AOÛT-2006
Température moyenne	18°7	18°5
Nombre de jours ouverts	22	22
Degrés-jours du mois	0,0	0,0
Coefficient de rigueur	1,000	1,000
Degrés-jours cumulés	950,3	1 338,2

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel juin 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0, le coefficient de rigueur à 1. Seule, la température moyenne est relevée.

Chiffres-clés août 2007

> Ventes fin août 2007 vs fin août 2006 : - 14 %

> CCI installations neuves : cumul fin août 2007 vs cumul 2006 : - 29 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

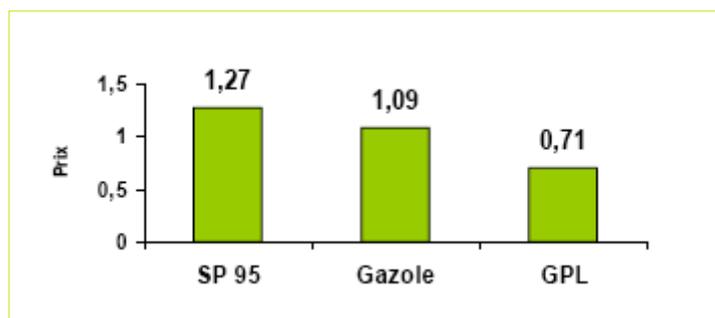
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Août-2007	Août-2006	variation	Août-2007	Août-2006	variation
BUTANE						
conditionné	29 408	31 159	- 5,6%	220 886	234 662	- 5,9%
vrac	4 848	5 180	- 6,4%	63 122	67 906	- 7,0%
s/total Butane	34 256	36 339	- 5,7%	284 008	302 568	- 6,1%
PROPANE						
conditionné	13 917	13 486	+ 3,2%	98 283	103 547	- 5,1%
Condi/carburant	5 280	5 054	+ 4,5%	50 971	49 137	+ 3,7%
s/total conditionné	19 197	18 540	+ 3,5%	149 254	152 684	- 2,2%
Vrac carburant	2 459	2 442	+ 0,7%	24 895	23 275	+ 7,0%
Vrac 0/6 T	29 474	29 024	+ 1,6%	524 865	684 663	- 23,3%
Vrac 6/12 T	7 839	7 063	+ 11,0%	94 632	107 125	- 11,7%
Vrac 0/12 T	37 313	36 087	+ 3,4%	619 497	791 788	-21,8%
Vrac 12/80 T	14 657	11 858	+ 23,6%	149 245	170 582	- 12,5%
Vrac 0/80 T	51 970	47 945	+ 8,4%	768 742	962 370	- 20,1%
Vrac > 80 T	16 804	16 332	+ 2,9%	188 594	204 961	- 8,0%
Sous-total vrac	71 233	66 719	+ 6,8%	982 231	1 190 606	- 17,5%
Sous-total PROPANE	90 430	85 259	+ 6,1%	1 131 485	1 343 290	- 15,8%
GPLc / Stations	11 971	13 292	- 9,9%	80 624	89 847	- 10,3%
Total conditionné	48 605	49 699	- 2,2%	370 140	387 346	- 4,4%
Total vrac	76 081	71 899	+ 5,8%	1 045 353	1 258 512	- 16,9%
TOTAL	136 657	134 890	+ 1,3%	1 496 117	1 735 705	- 13,8%
Dont carburant	<i>19 710</i>	<i>20 788</i>	<i>- 5,2%</i>	<i>156 490</i>	<i>162 259</i>	<i>- 3,6%</i>

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : août 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Août-2007	Août-2006	variation	Août-2007	Août-2006	variation
Alsace	9	29	- 69%	172	288	- 40%
Aquitaine	56	107	- 48%	546	935	- 42%
Auvergne	24	52	- 54%	303	384	- 21%
Basse-Normandie	14	15	- 7%	206	271	- 24%
Bourgogne	22	20	+ 10%	176	250	- 30%
Bretagne	21	38	- 45%	353	631	- 44%
Centre	26	49	- 47%	387	580	- 33%
Champagne-Ardenne	6	25	- 76%	132	253	- 48%
Corse	3	3	+ 0%	56	143	- 61%
Franche-Comté	13	22	- 41%	227	202	+ 12%
Haute-Normandie	16	15	+ 7%	187	184	+ 2%
Ile-de-France	5	7	- 29%	78	163	- 52%
Languedoc-Roussillon	26	46	- 43%	287	456	- 37%
Limousin	13	12	+ 8%	209	255	- 18%
Lorraine	13	20	- 35%	137	250	- 45%
Midi-Pyrénées	65	83	- 22%	593	779	- 24%
Nord-Pas-de-Calais	23	32	- 28%	335	333	+ 1%
Pays de la Loire	31	26	+ 19%	389	498	- 22%
Picardie	10	53	- 81%	203	404	- 50%
Poitou-Charentes	20	30	- 33%	295	423	- 30%
Provence-Alpes Côte d'Azur	60	72	- 17%	409	680	- 40%
Rhône-Alpes	83	92	- 10%	978	1 006	- 3%
TOTAL	559	848	- 34%	6 658	9 368	- 29%

2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

PARUTION DES NORMES DE SERVICE CONCERNANT LE GPL CARBURANT

Le montage et l'entretien des équipements GPL automobile font l'objet de deux nouvelles normes publiées par l'AFNOR : l'une concerne les engagements de services des prestataires, l'autre les compétences des personnels.

A terme, ces normes pourraient se substituer au label professionnel GPL mis en place par le CFBP.

■ **Montage et entretien des véhicules au GPL carburant. Engagements de services.**

Norme NF M88-500

Septembre 2007

Cette norme donne les objectifs, les engagements ainsi que les recommandations pour les activités de montage et entretien des véhicules au GPL carburant, automobiles, deux et trois roues, bateaux.

■ **Montage et entretien des véhicules au GPL carburant. Compétence du personnel.**

Norme NF M88-600

Septembre 2007

Ce document définit les niveaux de compétences du personnel en charge du montage et de l'entretien des équipements GPL automobile.

AFNOR

11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis cedex
Tél : 01 41 62 76 44
www.afnor.org

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : PROPOSITIONS DU CFBP

Comme nous l'avons spécifié dans « CFBP infos » de juin, le CFBP s'inscrit dans la démarche mise en place par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. C'est pourquoi il a élaboré des propositions qui correspondent aux enjeux que représentent la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise de la demande énergétique et l'instauration d'un environnement respectueux de la santé, autant de questions qui sont débattues dans deux groupes de travail du « Grenelle ».

Ces propositions portent sur le domaine des transports et le domaine de l'habitat.

On en trouvera une synthèse en page suivante.

Leurs argumentaires ainsi qu'une fiche récapitulative des données de la filière ont été adressés aux personnes susceptibles de reprendre tout ou partie de ces propositions. Elles sont disponibles dans leur intégralité sur le site du CFBP, dans la partie intranet :

www.cfbp.fr (partie réservée aux adhérents du CFBP, accès avec identifiant et mot de passe, voir la rubrique « Grenelle de l'environnement »)

.../...

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU CFBP

■ Dans le domaine des transports :

Il s'agit de favoriser le développement des motorisations considérées comme propres pour limiter les polluants locaux. Grâce aux infrastructures déjà existantes, le GPL carburant permet sans délais d'améliorer la situation du parc essence (moins d'émissions de CO₂ et d'oxydes d'azote) et apporte une alternative compétitive aux motorisations diesel (émissions de CO₂ comparables et pas de production de particules).

C'est pourquoi le CFBP propose aux pouvoirs publics :

- d'appuyer la **promotion des véhicules propres à énergie alternative** pour les différencier des véhicules plus conventionnels, en leur accordant un traitement homogène et en s'appuyant sur la combinaison d'émissions plus faibles de polluants locaux impactants pour la santé (particules, oxydes d'azote,...) et de gaz à effet de serre ;
- pour le parc de véhicules existants, de **maintenir le crédit d'impôt pour la transformation d'un véhicule essence en GPL**, en supprimant les seuils d'émissions de CO₂ et d'âge du véhicule pour le parc existant, et de **conditionner l'octroi du crédit d'impôt** à un équipement GPL bénéficiant de l'homologation Européenne R115 et installé par une entreprise certifiée NF service GPL ou Professionnel GPL (CFBP) ;
- pour les véhicules d'entreprises, **d'exonérer totalement de la TVTS** (Taxe sur les Véhicules de Tourisme de Société) **les véhicules propres**, y compris ceux en bicarburant GPL **sur les trois premières années** ;
- pour les véhicules neufs des particuliers, **d'inscrire le crédit d'impôt dans la durée et la stabilité** et de le **porter à 3 000 €** dès 2008 (hors prime de mise à la casse) pour les véhicules neufs GPL sous le seuil de 140 g/km de CO₂, et de faire un abattement de 50% au-delà de ce seuil (1 500 €) ;
- pour favoriser la construction de véhicules propres à énergie alternative, d'encourager les **constructeurs automobiles à mettre sur le marché un pourcentage minimum de véhicules propres à énergie alternative**.

■ Dans le domaine de l'habitat :

Le CFBP porte les propositions élaborées dans le cadre d'Energies & Avenir, l'association des professionnels de la boucle à eau chaude et du chauffage durable et qui consistent :

- dans la construction neuve, à favoriser les systèmes de chauffage évolutifs et performants grâce à **l'extension du crédit d'impôt de 50 % à l'installation de chaudières à condensation** et à la **valorisation des meilleurs labels** de hautes performances énergétiques et environnementales ;
- dans l'existant, à réduire de 25 à 30 % les émissions de CO₂ en incitant à la **modernisation des équipements et à leur maintenance** par la **combinaison d'incitations financières et une réglementation** échelonnée et programmée ;
- à disposer de moyens d'information des publics concernés, avec la mise en place d'un **observatoire officiel des émissions de CO₂ et des performances énergétiques** par énergie et par système de chauffage, la **centralisation des données issues du DPE** et la **formation des professionnels**.

Contact au CFBP :

Sabine GIBIER, Responsable des Relations extérieures

s.gibier@cfbp.fr

Précision sur le calendrier du Grenelle de l'environnement

La concertation publique, deuxième étape du Grenelle, devrait démarrer le 5 octobre pour s'achever fin octobre. Organisée autour de réunions en région du 5 au 19 octobre, elle est complétée par un dispositif de participation ouvert à tous sur internet.

En préalable à cette concertation publique un débat est organisé à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 4 octobre autour du pré-rapport des 6 groupes de travail qui sera remis au Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, le 24 septembre.

Pour contribuer activement à cette concertation, rendez-vous sur le site internet du Grenelle <http://www.legrenelle-environnement.fr>

3 EN BREF

LE CFBP SIGNE LA PREMIERE CHARTE QUALITE GAZ EN ELEVAGE

Joël Pedessac, Directeur général du CFBP, Jean-Luc Baucherel, Président de Groupama, Pascal Bertrand, Directeur général de FL Formation, et Stéphane Rossato représentant l'AFG ont signé le 12 septembre, lors du SPACE à Rennes, la Charte Qualité Gaz en Elevage. Ensemble, ils s'engagent à promouvoir la qualité des installations de gaz en élevage, au profit d'une amélioration de la sécurité.

L'accord signé le 12 septembre 2007 est le fruit d'une collaboration pérenne entre la filière Gaz et Groupama. Depuis plusieurs années, les quatre organismes signataires, l'AFG, le CFBP, FL formation et Groupama, développent des actions communes pour renforcer la sécurité des installations de chauffage au gaz en élevage, par exemple des cahiers des charges techniques, des modules de formation et d'information, des prestations d'expertises et de formation.

Aujourd'hui, ils ont décidé de renforcer leur collaboration et lancent la 1ère Charte Qualité Gaz en Elevage. L'objectif est d'encourager les éleveurs à solliciter les compétences de professionnels reconnus et, ainsi, de bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins.

L'adhésion de l'installateur à la Charte repose sur des engagements précis :

- suivre un programme de formation actualisé tous les 5 ans,
- respecter les règles de l'art en matière d'installation, avec délivrance d'un procès-verbal de réception des travaux,
- réaliser des visites périodiques des installations,
- accepter d'être audité par les initiateurs de la Charte sur la qualité des prestations réalisées.

Cette démarche s'appuie sur la brochure technique "Guide des règles d'installation et d'utilisation d'un chauffage au gaz", réalisée par Groupama et l'AFG, avec la participation du CFBP.



Les entreprises adhérentes à la Charte Qualité Gaz en Elevage sont identifiées par ce logo. La liste est disponible auprès de Groupama.

preventionagri@groupama.com

www.groupama.com

Les engagements de la charte

- protéger les personnes, les animaux et les biens,
- diminuer la fréquence et la gravité des accidents dans les bâtiments d'élevage,
- améliorer durablement la sécurité et la fiabilité des installations de chauffage au gaz,
- inciter les installateurs qui interviennent dans le domaine agricole à se former et à s'engager dans une démarche qualité.

Les missions du CFBP s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de cette charte, qui constitue un élément important pour la promotion de la filière et la sécurité des installations GPL.

Information complémentaire au CFBP :

■ jc.bouvet@cfbp.fr

■ contact@cfbp.fr



NOUVELLE PLAQUETTE DE L'ASSOCIATION ENERGIES & AVENIR

Energies & Avenir mobilise les acteurs de la filière du chauffage à eau chaude en mettant à leur disposition un argumentaire pour promouvoir ce système :



Les arguments en faveur du système de chauffage à eau chaude :

- un système de chauffage flexible et évolutif
- un vecteur de développement des énergies renouvelables
- un système performant

sont développés sur la plaquette à destination des professionnels disponible en téléchargement sur le site d'Energies & Avenir

www.energies-avenir.fr

(rubrique « Professionnels »)

NOUVELLES PUBLICATIONS DU CFBP

> La « **Spécification technique professionnelle des petits-porteurs clientèle** » (Réf. 630) vient d'être mise à jour. La version 2007 est téléchargeable sur le site internet du CFBP, en accès réservé aux adhérents et industriels associés. <http://www.cfbp.fr>

> Le « **Mémento du chauffeur-livreur de GPL en citerne** » (Réf. 622) est également disponible dans son édition 2007, à l'usage exclusif des formateurs.

Toute information complémentaire auprès d'Alain Combes
Responsable Transport Formation – CFBP
a.combes@cfbp.fr

NOUVELLES FONCTIONS

> **François Varagne**, président du CFBP, a été élu président de l'AFG, à compter du 17 septembre 2007 et pour deux ans.
(voir la rubrique Presse, l'entretien avec F. Varagne paru dans le « BIP » du 13 septembre 2007, à l'occasion du Congrès du gaz).

> **François-Xavier Dagnas** quitte le CFBP où il occupait le poste de Responsable GPL carburant. C'est actuellement Joël Pedessac qui assure la phase transitoire, avec l'aide de Sabine Gibier pour la partie communication, marketing, relations publiques. Daniel Dionisi a en charge les sujets techniques et réglementaires, ainsi que la relation avec les installateurs GPL.

j.pedessac@cfbp.fr - s.gibier@cfbp.fr - d.dionisi@cfbp.fr

SALON ECOMOBILE 2007 et « OPERATION LYONNAISE »

Le CFBP sera présent au salon "Ecomobile" qui se déroulera du 6 au 14 octobre 2007 à Lyon. A cette occasion, la filière GPL carburant se mobilise dans la région lyonnaise afin de sensibiliser les automobilistes à l'utilisation du carburant propre.



Du 15 septembre au 15 octobre 2007, les différents acteurs lyonnais de la filière GPL se mobilisent pour sensibiliser le grand public aux avantages de ce carburant.

Près de 40 stations-service, 7 installateurs professionnels d'équipements GPL labellisés et des concessionnaires et agents automobiles s'engagent dans une campagne de sensibilisation dont l'objectif est d'informer les automobilistes de l'agglomération lyonnaise sur les qualités clés du GPL :

- **Ecologique** : il génère moins d'émissions de CO₂ et d'oxydes d'azote que les carburants classiques et ne rejette aucune particule,
- **Economique** : il est aujourd'hui le carburant le moins cher à la pompe,
- **Disponible** : il dispose d'un réseau de 2000 stations en France dont près de 40 dans l'agglomération de Lyon.

Ces messages seront également relayés dans la presse régionale à travers une campagne médias. Le GPL, également partenaire du salon Ecomobile de Lyon

Le Comité Français du Butane et du Propane et l'ensemble de la filière GPL carburant proposent également aux automobilistes soucieux de préserver leur environnement de venir mieux connaître et tester la technologie GPL à l'occasion du salon Ecomobile du 6 au 14 octobre. Pour la deuxième fois, le GPL a décidé d'être partenaire de ce salon exclusivement dédié aux véhicules propres organisé pendant le salon de l'Automobile de Lyon (parc Eurexpo de Lyon, Hall 10).

Des informations complémentaires sur ces initiatives et une carte des stations-service et installateurs GPL engagés dans la campagne de sensibilisation sont disponibles sur le site www.gpl.fr.



5 DANS LA PRESSE

> François Varagne, nouveau président de l'AFG : Obtenir des pouvoirs publics la reconnaissance de la place fondamentale du gaz.
BIP, Bulletin de l'industrie pétrolière, 13-09-2007



13-09-2007

ENTRETIEN



François VARAGNE

Nouveau président de l'AFG

Obtenir des Pouvoirs publics la reconnaissance de la place fondamentale du gaz

Président d'Antargaz et du Comité Français du Butane et du Propane (CFBP), François Varagne a débuté sa carrière en 1984 dans la filière énergétique en tant que directeur commercial de la SIDE (Société Industrielle pour le Développement de l'Energie Charbon). Après avoir été successivement à la tête des sociétés ADIA Interim, Brink's France et de GTI (devenue Keolis), il assume la présidence d'Antargaz depuis 2001. Elu lundi dernier, pour deux ans, président de l'Association Française du Gaz, fonction qu'il occupera à compter de lundi prochain, 17 septembre, il a principalement à cœur, nous confie-t-il ci-après, de faire reconnaître aux Pouvoirs publics la place fondamentale du gaz dans le bouquet énergétique.

BIP. *Quelles missions vous fixez-vous à la tête de l'AFG ?*

François Varagne. L'AFG est le syndicat professionnel de la filière gazière. Elle doit être présente et active dans les débats qui impactent le fonctionnement de cette filière (rééquilibrage du bouquet énergétique, ouverture du marché, sécurité énergétique, environnement). Des actions ont été mises en œuvre dans ce sens au cours de la présidence de mon prédécesseur. Nous devons les poursuivre mais je pense qu'il est important de se concentrer sur la réaffirmation de la place du gaz dans le bouquet énergétique. La part du gaz sur le marché énergétique français est de 17 % (GPL inclus). La part relative du gaz augmentant régulièrement en Europe, l'AFG pense que son potentiel de développement en France est important et que son rôle peut se renforcer. Les perspectives de croissance existent notamment au travers de la production d'électricité.

Pour cela, nous devons être très présents dans les débats autour de l'avenir du mix énergétique. Nous continuerons ainsi le travail engagé en matière de relations institutionnelles et de lobbying afin de faire de l'AFG un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics.

La présence de l'AFG au sein des instances internationales et européennes (comme Eurogas) sera également renforcée pour porter notre point de vue à d'autres échelons.

BIP. *Les derniers mois ont vu à la fois l'avènement de nouveaux gouvernants en France et l'ouverture des marchés aux particuliers. Sur le premier point, qu'attendez-vous de la puissance publique, au travers du Grenelle Environnement ou de la loi de Finances 2008 ?*

François Varagne. Comme je viens de l'indiquer, travailler conjointement avec les pouvoirs publics pour faire entendre les intérêts de la filière gaz, est une mission quotidienne de l'AFG. Ce qui est nouveau avec le gouvernement actuel, c'est que la politique énergétique est directement associée au contexte environnemental.

Au-delà du Grenelle de l'Environnement, ce que l'AFG souhaite obtenir des Pouvoirs publics, c'est la reconnaissance de la place fondamentale du gaz dans le bouquet énergétique. Il est important que la France conserve un bouquet énergétique diversifié et équilibré, composé de l'ensemble des sources d'énergies possibles. Certaines énergies ont des usages spécifiques pour lesquels elles doivent être privilégiées. Le gaz possède de nombreux atouts dont la France ne peut se priver dans le contexte énergétique actuel.

Le gaz est doté de qualités environnementales incontestables car il rejette peu de CO₂, pas de particules

et ne produit aucun déchet. C'est également une énergie d'avenir qui permet le développement des énergies renouvelables : grâce à sa souplesse, le gaz complète le rendement des énergies renouvelables parfois plus aléatoire.

BIP. *Sur le second point, cette ouverture s'est-elle opérée dans de bonnes conditions et comment voyez-vous évoluer la situation ?*

François Varagne. L'ouverture du marché du gaz aux particuliers s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'AFG a d'ailleurs eu l'opportunité de participer au groupe de travail mis en place par la CRE.

On constate que sur le marché des particuliers, de nouveaux entrants sont venus s'adosser aux fournisseurs historiques. De nouvelles sociétés françaises ont également émergé sur ce marché. Au total, la CRE recense 17 fournisseurs de gaz actifs sur les marchés des professionnels et des particuliers. Les nouveaux entrants ont pris 16 % de l'ensemble du marché du gaz. Je tiens à souligner que beaucoup de ces nouveaux acteurs ont choisi d'adhérer à l'AFG.

L'ouverture du marché, c'est également plus de choix pour les consommateurs. A cette occasion, les entreprises ont pu développer des offres commerciales innovantes ainsi que des nouveaux services plus adaptés aux besoins des particuliers. Toutes les entreprises proposent désormais à leurs clients de les conseiller pour une meilleure utilisation de l'énergie.

BIP. *La Commission de Bruxelles publiera le 19 septembre sa troisième directive sur l'ouverture des marchés, dont l'élément le plus attendu concerne l'unbundling (la séparation patrimoniale des activités de production et de transport). Quelle est la position de l'AFG sur ce sujet ?*

François Varagne. L'AFG soutient les efforts poursuivis par la Commission européenne pour améliorer le fonctionnement du marché de l'énergie. L'Association a eu l'occasion au moment de la publication de la communication de la Commission, en janvier dernier, de

faire connaître son positionnement sur la question de la séparation patrimoniale. L'AFG n'est pas favorable à ce que la séparation patrimoniale soit rendue obligatoire. L'organisation des infrastructures gazières doit être pensée en fonction des besoins de l'ensemble de la filière. La séparation patrimoniale pourrait avoir des retombées négatives sur le fonctionnement des marchés en Europe et sur les investissements.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille de la publication par la Commission de son projet de directive, il semble, d'après ce que j'ai pu lire dans la presse, que deux options soient conservées (séparation patrimoniale et ISO). L'AFG devra, lorsque les travaux de la Commission seront dévoilés, préciser sa position en fonction du contenu des propositions.

BIP. *Dans cette directive, il pourrait aussi être question de limiter les investissements étrangers dans le secteur du gaz de l'Union européenne. Comment gérer ces préoccupations ?*

François Varagne. Pour une industrie capitaliste comme l'industrie du gaz, la question des investissements est centrale. Si l'on observe l'activité GNL et les infrastructures de transports, on s'aperçoit que les investissements ont tendance à s'accélérer, notamment en France. Cependant, ces investissements doivent être engagés dans un climat de confiance et de réciprocité.

BIP. *Qu'en est-il, enfin, du projet de rapprochement avec Uprigaz, Union professionnelle des industries privées du gaz ?*

François Varagne. Uprigaz et l'AFG discutent effectivement depuis longtemps à un éventuel projet de rapprochement. Les évolutions récentes sur le marché de l'énergie apportent un nouvel éclairage à ces échanges qui devraient donc continuer. Cependant, je souhaite souligner qu'aucun projet de fusion n'est à l'ordre du jour et que pour l'instant nous n'en sommes qu'à l'état de discussions.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane
Connexions au site www.cfbp.fr

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Une étude réalisée pour Energies &
Avenir : les systèmes de chauffage
dans le logement neuf

EN BREF 6

Ecomobile : édition 2007

DANS LA PRESSE 7

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	SEPT-2007	SEPT-2006
Température moyenne	15°7	19°5
Nombre de jours ouverts	20	21
Degrés-jours du mois	0,0	0,0
Coefficient de rigueur	1,000	1,000
Degrés-jours cumulés	950,3	1 338,2

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel juin 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0, le coefficient de rigueur à 1. Seule, la température moyenne est relevée.

Chiffres-clés septembre 2007

> **Cumul des ventes 2007 vs 2006 : - 13 %**

> **Cumul des installations neuves 2007 vs 2006 : - 29 %**

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

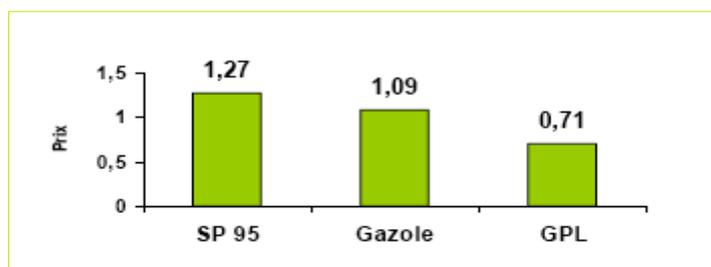
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Sept-2007	Sept-2006	variation	Sept-2007	Sept-2006	variation
BUTANE						
conditionné	27 791	27 850	- 0,2 %	248 677	262 512	- 5,3 %
vrac	7 346	8 172	- 10,1 %	70 468	76 078	- 7,4 %
s/total Butane	35 137	36 022	- 2,5 %	319 145	338 590	- 5,7 %
PROPANE						
conditionné	10 665	10 845	- 1,7 %	108 948	114 392	- 4,8%
Condi/carburant	6 384	6 550	- 2,5 %	57 355	55 687	+ 3,0%
s/total conditionné	17 049	17 395	- 2,0 %	166 303	170 079	- 2,2%
Vrac carburant	3 049	3 007	+ 1,4 %	27 944	26 282	+ 6,3%
Vrac 0/6 T	35 944	36 558	- 1,7 %	560 809	721 221	- 22,2%
Vrac 6/12 T	7 984	8 061	- 1,0 %	102 616	115 186	- 10,9%
Vrac 0/12 T	43 928	44 619	- 1,5 %	663 425	836 407	- 20,7%
Vrac 12/80 T	13 748	15 774	- 12,8 %	162 993	186 356	- 12,5%
Vrac 0/80 T	57 676	60 393	- 4,5 %	826 418	1 022 763	- 19,2%
Vrac > 80 T	20 405	23 266	- 12,3 %	208 999	228 227	- 8,4%
Sous-total vrac	81 130	86 666	- 6,4 %	1 063 361	1 277 272	- 16,7%
Sous-total PROPANE	98 179	104 061	- 5,7 %	1 229 664	1 447 351	- 15,0%
GPLc / Stations	8 776	10 023	- 12,4 %	89 400	99 870	- 10,5%
Total conditionné	44 840	45 245	- 0,9 %	414 980	432 591	- 4,1%
Total vrac	88 476	94 838	- 6,7%	1 133 829	1 353 350	- 16,2%
TOTAL	142 092	150 106	- 5,3%	1 638 209	1 885 811	- 13,1%
Dont carburant	18 209	19 580	- 7,0 %	174 699	181 839	- 3,9%

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : septembre 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi
<http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Sept-2007	Sept-2006	variation	Sept-2007	Sept-2006	variation
Alsace	14	45	- 69%	186	333	- 44%
Aquitaine	103	121	- 15%	649	1 056	- 39%
Auvergne	27	38	- 29%	330	422	- 22%
Basse-Normandie	43	50	- 14%	249	321	- 22%
Bourgogne	26	34	- 24%	202	284	- 29%
Bretagne	42	84	- 50%	395	715	- 45%
Centre	46	84	- 45%	433	664	- 35%
Champagne-Ardenne	30	27	+ 11%	162	280	- 42%
Corse	3	3	+ 0%	59	146	- 60%
Franche-Comté	31	61	- 49%	258	263	- 2%
Haute-Normandie	30	37	- 19%	217	221	- 2%
Ile-de-France	11	28	- 61%	89	191	- 53%
Languedoc-Roussillon	31	48	- 35%	318	504	- 37%
Limousin	17	36	- 53%	226	291	- 22%
Lorraine	25	36	- 31%	162	286	- 43%
Midi-Pyrénées	106	109	- 3%	699	888	- 21%
Nord-Pas-de-Calais	45	33	+ 36%	380	366	+ 4%
Pays de la Loire	41	77	- 47%	430	575	- 25%
Picardie	38	40	- 5%	241	444	- 46%
Poitou-Charentes	46	45	+ 2%	341	468	- 27%
Provence-Alpes Côte d'Azur	53	103	- 49%	462	783	- 41%
Rhône-Alpes	104	137	- 24%	1 082	1 143	- 5%
TOTAL	912	1 276	- 29%	7 570	10 644	- 29%

CONNEXIONS AU SITE INTERNET www.cfbp.fr

	JUILLET 2007	AOÛT 2007	SEPTEMBRE 2007
Nombre de visites	16 346	15 121	16 848
Nombre de visiteurs	13 269	12 322	13 848

> **TOP 3** : Les 3 premiers points d'entrée sur le site en septembre :

1) GPL : 4 273

2) Les gaz Butane et Propane : 1 680

3) Comment rouler au GPL : 1 300

UNE ETUDE REALISEE POUR ENERGIES & AVENIR : Les systèmes de chauffage dans le logement neuf

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la France ambitionne de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Elle doit donc réfléchir à l'une de ses premières dépenses énergétiques : le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires. Chaque système de chauffage retenu dans le résidentiel tertiaire neuf sera en effet celui des 20 à 25 prochaines années ; les choix réalisés aujourd'hui dans les nouveaux logements nous engagent pour le siècle à venir. Il est donc important de comprendre ce qui motive (ou décourage) celui qui prend la décision du système de chauffage. Energies et Avenir a donc présenté le 4 octobre les résultats d'une enquête réalisée par la société Batim-Etudes auprès des maîtres d'ouvrage, particuliers et professionnels, concernant le choix du système de chauffage dans la construction neuve résidentielle.

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué de presse diffusé à cette occasion par Energies & Avenir.

Communiqué de presseEtude : Les systèmes de chauffage dans le logement neuf**La France est-elle en train de se doter d'un parc immobilier incompatible avec ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre ?**

Paris, le 4 octobre 2007 – L'association Energies et Avenir vient de présenter les résultats d'une enquête réalisée auprès des maîtres d'ouvrage, particuliers et professionnels. Cette étude montre que les préoccupations écologiques et de confort en matière de chauffage pèsent peu face aux questions de financement. Une forte majorité de particuliers et de constructeurs/promoteurs choisissent leur mode de chauffage en fonction du coût d'installation, à l'avantage de systèmes fortement émetteurs de gaz carbonique et peu compatibles avec les énergies renouvelables, comme le chauffage électrique direct.

« *Les choix d'aujourd'hui dans le bâtiment résidentiel et tertiaire nous engagent pour les vingt cinq prochaines années* », souligne Hervé Thelinge, Président d'Energies et Avenir. « *Le recours systématique au chauffage électrique direct va limiter notre capacité à faire baisser les émissions de CO₂ dans le bâtiment, car l'électricité utilisée pour le chauffage vient principalement des centrales thermiques. Le chauffage central à eau chaude permet au contraire le développement des énergies renouvelables et accompagne les efforts consentis en matière d'isolation des logements* » ajoute-t-il.

Conduite par la société Batim-Etudes, l'enquête montre notamment que particuliers et professionnels considèrent qu'un système de chauffage doit allier le confort, une facture minimum et des énergies renouvelables, mais qu'une large majorité retient finalement le système le moins coûteux. Pourtant, près de 7 particuliers sur 10 auraient souhaité une solution utilisant la géothermie ou le solaire, alors que ces deux solutions ne représentent que 20 % des systèmes finalement retenus, le solaire étant quasiment absent dans le système de chauffage (1 %).

.../...

.../...

Dans le cadre du débat public actuel du Grenelle de l'environnement, Energies et Avenir souligne le nécessaire rééquilibrage dans le bâtiment neuf en faveur du chauffage central à eau chaude, un système compatible avec les énergies renouvelables (géothermie, solaire, bois/biomasse, agrocombustibles...), approprié à une transition énergétique (il permet de changer d'énergie sans changer d'installation) et porteur d'économies d'énergie grâce aux matériels d'aujourd'hui (chaudières à condensation, pompes à chaleur, cogénération...) et de demain (micro-cogénération, pile à combustible, hydrogène...).

L'association plaide également pour la création d'un observatoire officiel des émissions de CO₂ des différents systèmes de chauffage et pour la mise en place d'incitations financières favorisant l'installation des matériels les plus performants dans le neuf et lors de la modernisation du parc existant.

A propos du chauffage central à eau chaude : le principe du chauffage à eau chaude (ou chauffage central) est une boucle dans laquelle circule de l'eau chauffée de 30°C à 60°C distribuée vers des émetteurs de chaleur (radiateurs ou planchers chauffants) qui diffusent la chaleur de l'eau dans les pièces. Le chauffage de l'eau est assuré par un générateur qui peut être une [chaudière](#), des [panneaux solaires](#), une [pompe à chaleur](#), une [cogénération](#), etc. L'ensemble est piloté par une régulation centralisée, de préférence programmable. Le chauffage à eau chaude est le système qui permet le mieux de mettre en place des systèmes durables à la fois multi-énergies, substituables et réservant une part croissante à la chaleur d'origine renouvelable.



<http://www.energies-avenir.fr/>

> LIRE ci-dessous page 7 : Dans la presse

3 EN BREF

ECOMOBILE EDITION 2007 : du 6 au 14 octobre, le GPL était présent au salon Ecomobile à Lyon.



Les 10 bonnes raisons de rouler au GPL

1 Diminuer la pollution de l'air

- Aucune émission de particules
- Émission d'oxydes d'azote et de polluants très réglementés
- Plus silencieux que l'essence ou le diesel
- Véhicule silencieux respectueux de l'environnement
- Arrière-train silencieux du fait de son système silencieux par la suppression du véhicule
- Potentiel d'amélioration avec l'ajout de systèmes directs



2 Réduire les émissions de CO₂

- Le indice inférieur de CO₂ par rapport aux carburants classiques
- Comparé à l'essence, le GPL émet 13 % de CO₂ en moins de poids à la fois et 12 % en moins de volume à la fois
- Comparé au diesel, le GPL émet 11 % de CO₂ en moins de poids à la fois et 4 % en moins de volume à la fois
- Le GPL, seul intégré dans de nombreux plans, peut contribuer au développement durable car il respecte des engagements écologiques reconnus par les États en regard des émissions de CO₂.

6 Une technologie maîtrisée

- 30 ans d'expérience appliquée aux nouvelles technologies de l'automobile
- Les GPL ont prouvé leur fiabilité, leur efficacité et leur adaptabilité, même les plus innovants-énergétiques
- Chaque fois que vous expérimentez un carburant nouveau, il faut être sûr de la sécurité et la protection de l'environnement
- Même performance des systèmes GPL, à moins de 10% en moins que les carburants traditionnels
- Carburants de haute qualité et transportés facilement
- Compatible avec plusieurs motorisations : Diesel, Hybrid, Injection, essence

3 Réaliser des économies

- Au titre de carburant propre et silencieux au volant et silencieux, le GPL bénéficie d'incitations fiscales
- Calculer le coût réel à la pompe
- Les véhicules GPL, permettent des économies de fonctionnement car l'entretien est limité
- Le développement de ce titre est réalisé par des investissements privés sans subvention publique

7 Facile d'utilisation

- Mêmes utilisations et performances techniques et de confort qu'avec un véhicule diesel ou essence
- Bonne autonomie des véhicules GPL alimentés par le réservoir essence
- Mélange des fonctions par le réseau de distributeurs de GPL et par le réseau d'installateurs
- Rapacité de remplissage du réservoir
- Carburant léger, facilement stockable et transportable

4 Agir immédiatement

- Le GPL est le 3^e carburant le plus utilisé dans le monde et le 1^{er} carburant prioritaire alternatif
- Réseau de distributeurs permettant une utilisation au bureau
- Technologie accessible : carburant et équipements sont disponibles
- Adaptation facile et rapide de véhicules essence
- Flotte de vente, d'installation et d'entretien de véhicules GPL

8 Un large choix de véhicules

- Offre de constructeurs pour les véhicules particuliers et professionnels
- Moyens des véhicules essence peuvent être adaptés au GPL

9 Des professionnels au service des consommateurs

- Flotte professionnelle dédiée au GPL : réparateurs, installateurs, équipementiers et fournisseurs d'énergie
- Des entreprises de toutes tailles, locales ou internationalisées, sur toute les frontières

5 Diversifier nos sources d'énergie

- Le GPL est issu de la biomasse qui contribue à plus de 50 % et à 40 % de la raffinerie du pétrole
- Solution complémentaire et de substitution à l'essence et au diesel

10 Faire partie de la famille GPL

- 12 millions d'usagers de véhicules au GPL dans le monde
- Des gammes de véhicules avec des bus, scooters, vélos, véhicules utilitaires ou de travaux, chariot élévateurs, ...
- Pourquoi ne pas rejoindre cette famille et vous inscrire au GPL, le meilleur carburant propre disponible sur terrain ?

gpl.fr

Énergie et confort pour tous. www.gpl.fr

> Lire ci-dessous page 7 : Dans la presse

> Voir CFBP infos n°43, août 2007





5 DANS LA PRESSE

- > Le chauffage écolo a la cote, mais reste trop cher (étude)
AFP, dépêche du 04-10-2007
- > A quand le chauffage durable ?
Maisonapart.com, 11-10-2007
- > Roulez écolo : les énergies propres sont à découvrir au salon Ecomobile
Métro (Lyon), 05-10-2007
- > Le GPL carburant présente ses atouts environnementaux et la diversité de ses usages sur le salon Ecomobile de Lyon
Lyon-Communiques.com, 09-10-2007



04-10-2007

Le chauffage écolo a la cote, mais reste trop cher (étude)

PARIS, 4 oct 2007 (AFP) -Plus des deux tiers des particuliers faisant construire une maison souhaitent installer un chauffage à énergie renouvelable mais y renoncent généralement en raison du surcoût, selon une étude publiée jeudi.

Ainsi, 68% des personnes ayant fait construire leur maison au cours du premier semestre 2007 auraient préféré recourir à un système de géothermie/pompe à chaleur ou solaire mais, au final, "ces deux solutions ne représentent que deux installations sur dix", montre l'enquête commanditée par l'association des professionnels pour un chauffage durable "Energies et Avenir".

Le chauffage électrique est de fait présent dans 51% des installations neuves (gaz-fioul ou bois 21% et géothermie 22%), bien que seuls 15% des propriétaires jugent cette solution "idéale", selon l'enquête menée par la société Batim-Etudes.

"Des critères financiers immédiats effacent les motivations environnementales et de long terme", note-t-elle.

C'est également cette logique du moindre coût qui pousse les constructeurs de maisons individuelles vers le chauffage électrique dans 75% des cas et pratiquement autant de promoteurs privés (70%). Les promoteurs publics choisissent de préférence le gaz ou le fioul (7 fois sur 10 environ).

"Ces choix sont très ancrés dans les pratiques professionnelles puisque 6 à 7 fois sur dix, aucune autre solution de chauffage n'a été étudiée".

Le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires est la première dépense énergétique de la France, qui s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici 2050.

A l'occasion du Grenelle de l'environnement, l'association Energies et Avenir suggère donc de favoriser le chauffage renouvelable par des crédits d'impôt, mais aussi de favoriser la formation des professionnels aux nouvelles technologies.

(Etude réalisée par Batim-Etudes auprès de 400 particuliers ayant obtenu l'autorisation de construire une maison neuve isolée au premier semestre 2007 et de 160 professionnels (promoteurs privés et publics, sociétés de construction de maisons individuelles).

ach/ca/sd

Afp le 04 oct. 07 à 17 41.

Ref : AFP_TX_PAR_20071004_154150_QAZ57.



Hervé Thelinge - Président d'Energies et Avenir ©

A quand le chauffage durable ?

L'association Energies et Avenir, spécialisée dans la promotion du chauffage durable, a demandé à la société Batim-Etudes de réaliser une enquête* sur le mode de chauffage dans les logements neufs. Hervé Thelinge, son président, commente les résultats obtenus...

Maison à Part : Pourquoi avoir cherché à en savoir plus sur les choix énergétiques des particuliers et des professionnels dans les logements neufs ?

Hervé Thelinge : Chaque système de chauffage retenu dans le résidentiel tertiaire neuf sera celui des vingt à vingt-cinq prochaines années et les choix réalisés aujourd'hui dans les nouveaux logements nous engagent pour le siècle à venir. Il est donc important de comprendre ce qui motive, ou décourage, celui qui prend la décision du système de chauffage.

MAP : D'après l'étude réalisée par Batim-Etudes, l'électricité reste la solution de chauffage la plus utilisée par les constructeurs et les particuliers...

H.T : Oui, effectivement. Aujourd'hui, l'électricité est implantée dans 60% des logements neufs. La France d'ailleurs le seul pays en Europe où l'on assiste à un développement massif du chauffage électrique direct.

MAP : Quelles sont les conséquences d'un tel choix ?

H.T : Selon le rapport de l'OPECST publié en juillet 2006, si cette tendance devait perdurer, la production d'électricité en France devrait être multipliée par 4 en 2050. Le gros problème, c'est que l'électricité utilisée pour le chauffage est produite par des centrales thermiques, fortement émettrices en gaz à effet de serre. En 2003, une note de l'ADEME et l'EDF précisait que, pour produire un kWatt d'électricité, on émettait 180 grammes de gaz carbonique. Aujourd'hui, nous en sommes à 250 voire 300 grammes, c'est dire l'urgence de changer de mode de chauffage !

MAP : Le chauffage central à eau chaude est l'une des alternatives à l'électricité. Pouvez-vous nous en parler ?

H.T : Le chauffage à eau chaude fonctionne grâce à un générateur qui chauffe une boucle dans laquelle circule de l'eau. Cette eau, chauffée entre 30° et 50°, est distribuée aux différents émetteurs de chaleur se trouvant dans les pièces, que ce soient des radiateurs ou des planchers chauffants. Comme le générateur de chaleur, à la base de l'installation, peut être une chaudière, des panneaux solaires, une pompe à chaleur ou une cogénération, le chauffage à eau chaude est multi énergies. En fait, il constitue une véritable terre d'accueil pour les énergies renouvelables et les technologies de demain. Il dispose également d'un potentiel d'amélioration énergétique sans équivalent et allie performance économique et confort.

MAP : Pour quelle raison les particuliers pourtant de plus en plus concernés par les problématiques environnementales continuent-ils à opter pour l'électricité ?

H.T : On s'est aperçu que 60 % des français rêvent d'un chauffage écologique, comme la géothermie et le solaire, mais qu'ils ne peuvent pas se le payer. Pour vous donner un ordre d'idées, il faut compter aujourd'hui 15.000 € pour se faire installer un système de chauffage central à eau chaude, un budget jugé trop coûteux par les particuliers. J'ai été très surpris de constater que la protection de l'environnement est dans tous les esprits mais qu'elle s'efface devant un problème de financement.

MAP : Quelles solutions proposez-vous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

H.T : Nous sommes pour un rééquilibrage du bouquet énergétique et la création d'un observatoire des émissions de Co² par système de chauffage. A partir du moment où l'on saura qui émet quoi, on pourra mettre en place des aides financières comme le crédit d'impôts. Aujourd'hui, dans un logement neuf, l'installation d'une pompe à

chaleur est prise en charge à 50 % par l'Etat. Ce n'est pas le cas pour une chaudière à condensation alors que leur performance, en termes de consommation d'énergie primaire, est comparable ! Ce n'est pas normal !

* Etude réalisée par Batim-Etudes auprès de 400 particuliers ayant obtenu l'autorisation de construire une maison neuve isolée au premier semestre 2007 et 160 professionnels (promoteurs privés et publics, société de construction de maisons individuelles).

Energies et Avenir : une association pour la promotion du chauffage durable

L'association présidée par Hervé Thelinge regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude. Elle réunit les fournisseurs d'énergies, les organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipement. Sa mission ? Promouvoir le chauffage durable en proposant, avec les acteurs concernés, des solutions permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux à venir. En relation directe avec tous les acteurs du monde de l'énergie et du logement, elle veille à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Propos recueillis par Céline Chahi. (10/10/2007)

Roulez écolo

Les énergies propres sont à découvrir au salon Ecomobile



ENVIRONNEMENT.

Le salon de Francfort, qui s'est terminé le 23 septembre, confirme la tendance : jamais les constructeurs n'ont été autant soucieux de l'écologie et du développement durable. A Lyon, dans le cadre du Salon de l'automobile, le salon Ecomobile se tiendra sur 6 000 m² dans le hall 10 de l'Eurexpo. "Nous ne limitons pas à l'automobile,

souligne Christian de Papé, commissaire général du salon, nous essayons d'élargir au maximum le débat sur les questions environnementales". Précurseur en 2005, Ecomobile réunit donc les grands acteurs de l'énergie, mais aussi du transport et des différents secteurs concernés par l'automobile pour tenter de répondre à la question : quelles solutions pour demain ?

Découvrir et comprendre

Pendant dix jours, conférences et animations tourneront autour de plusieurs thèmes : l'avenir du pétrole, le GPL, les carburants biologiques. Tous ces débats seront accompagnés de

démonstrations sur deux pistes d'essais aménagées pour l'occasion. La Honda Civic Hybrid, alimentée par des piles haute performance en sera l'exemple, mais aussi divers véhicules deux-roues électriques, vélos ou engins agricoles haute performance. "Nous voulons un salon avant tout pédagogique pour le grand public", ajoute

Christian de Papé. La journée du 9 octobre sera entièrement dédiée aux écoles, que les organisateurs attendent nombreuses. Une autre journée sera destinée aux collectivités locales le 11 octobre, qui incitera les acteurs politiques à donner l'exemple.

ANTOINE DE FOURCROY

Le GPL carburant présente ses atouts environnementaux et la diversité de ses usages sur le salon Ecomobile de Lyon

Le gpl carburant présente ses atouts environnementaux et la diversité de ses usages sur le salon ecomobile de lyon
Communiqué de presse : environnement Le GPL carburant présente ses atouts environnementaux et la diversité de ses usages sur le salon Ecomobile de Lyon Comité Français du Butane et du Propane

Communiqué le 08/10/2007

Puteaux, le 8 octobre 2007 - Du 6 au 14 octobre 2007, le Comité Français du Butane et du Propane représente la filière GPL carburant lors du salon Ecomobile de Lyon, événement spécialement dédié aux véhicules et aux énergies propres.

Le GPL, l'une des solutions de carburants alternatifs à l'essence et au diesel les plus abouties, est partenaire pour la deuxième fois de l'événement Ecomobile organisé en synergie avec le salon Automobile de Lyon.

Le GPL, un carburant aux usages multiples

Lors du salon, le CFBP et les différents acteurs de la filière se proposent de présenter au grand public les différents usages du GPL. C'est à la fois un carburant pour véhicules légers et lourds, deux-roues ou encore nautiques pour les particuliers ou les professionnels. Afin de donner un aperçu de ces utilisations, plusieurs véhicules seront exposés pour l'occasion et certains pourront être essayés :

- 2 véhicules Renault GPL : Scénic et Mégane,
- 1 véhicule 4x4 : Cadillac SRX GPL,
- 1 véhicule Piaggio GPL notamment utilisé par les collectivités locales comme la ville de Paris pour la propreté des voiries ou les espaces verts,
- 2 scooters GPL,
- 1 bateau zodiac carburant au propane GPL.

Le GPL, un carburant aux qualités environnementales méconnues en constante amélioration

Dans le contexte actuel des débats sociétaux pour lutter contre le réchauffement climatique, maîtriser la consommation d'énergie et limiter les émissions de polluants, le CFBP souhaite présenter les qualités écologiques du GPL, solution permettant de contribuer immédiatement à la diminution des émissions de CO2 dans le secteur des transports.

La filière a d'ailleurs décidé de s'impliquer activement dans ces discussions notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. En effet, le CFBP a récemment soumis à plusieurs groupes de travail une somme de propositions afin de favoriser le développement de l'offre de véhicules propres en France et d'en faciliter l'acquisition.

Présente depuis 25 ans en France, la technologie GPL ne cesse d'évoluer afin d'améliorer ses performances environnementales. Deux prototypes de véhicules GPL associés à d'autres énergies alternatives seront d'ailleurs présentés sur le salon :

- Un prototype Ford Focus Flexifuel / GPL alliant le carburant E85 au GPL
- Un prototype Toyota Prius Electrique / GPL alliant l'énergie électrique au GPL

Rendez-vous sur le stand du GPL carburant jusqu'au 14 octobre, Hall 10 du parc Eurexpo de Lyon pour mieux connaître et tester la technologie GPL.

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL), issus à plus de 60% des champs de gaz naturel. En collaboration avec ses membres, le CFBP a pour objectif d'informer le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des Gaz de Pétrole Liquéfiés. Le CFBP donne une cohésion à l'ensemble de la filière en France en assurant la liaison entre les sociétés distributrices et les autres industries, aussi bien au niveau technique qu'économique. >>

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL au Franco
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane
Connexions au site www.cfbp.fr

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Diagnostic gaz
Norme publiée
Textes réglementaires -
nominations

EN BREF 6

Congrès d'HabitA+

DANS LA PRESSE 7

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	OCT-2007	OCT-2006
Température moyenne	12°2	15°8
Nombre de jours ouverts	23	22
Degrés-jours du mois	157,4	52,6
Coefficient de rigueur	1,191	0,398
Degrés-jours cumulés	1 107,7	1 390,8

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel juin 2007)
Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés octobre 2007

- > Ventes « vrac » octobre 2007 vs octobre 2006 : + 19 %
- > Ventes « condi » octobre 2007 vs octobre 2006 : + 4 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Oct-2007	Oct-2006	variation	Oct-2007	Oct-2006	variation
BUTANE						
conditionné	31 323	30 670	+ 2,1%	280 000	293 182	- 4,5%
vrac	13 759	11 463	+ 20,0%	84 227	87 541	- 3,8%
s/total Butane	45 082	42 133	+ 7,0%	364 227	380 723	- 4,3%
PROPANE						
conditionné	12 288	11 332	+ 8,4%	121 236	125 724	- 3,6%
Condi/carburant	7 666	7 097	+ 8,0%	65 021	62 784	+ 3,6%
s/total conditionné	19 954	18 429	+ 8,3%	186 257	188 508	- 1,2%
Vrac carburant	3 623	3 232	+ 12,1%	31 567	29 514	+ 7,0%
Vrac 0/6 T	62 206	52 069	+ 19,5%	623 015	773 290	- 19,4%
Vrac 6/12 T	12 940	10 285	+ 25,8%	115 556	125 471	- 7,9%
Vrac 0/12 T	75 146	62 354	+ 20,5%	738 571	898 761	- 17,8%
Vrac 12/80 T	30 263	23 314	+ 29,8%	193 256	209 670	- 7,8%
Vrac 0/80 T	105 409	85 668	+ 23,0%	931 827	1 108 431	- 15,9%
Vrac > 80 T	43 889	39 992	+ 9,7%	252 888	268 219	- 5,7%
Sous-total vrac	152 921	128 892	+ 18,6%	1 216 282	1 406 164	- 13,5%
Sous-total PROPANE	172 875	147 321	+ 17,3%	1 402 539	1 594 672	- 12,0%
GPLc / Stations	9 573	10 225	- 6,4%	98 973	110 095	- 10,1%
Total conditionné	51 277	49 099	+ 4,4%	466 257	481 690	- 3,2%
Total vrac	166 680	140 355	+ 18,8%	1 300 509	1 493 705	- 12,9%
TOTAL	227 530	199 679	+ 13,9%	1 865 739	2 085 490	- 10,5%
Dont carburant	<i>20 862</i>	<i>20 554</i>	<i>+ 1,5%</i>	<i>195 561</i>	<i>202 393</i>	<i>- 3,4%</i>

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : octobre 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,71 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi - <http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Octobre 2007	Octobre 2006	variation	Octobre 2007	Octobre 2006	variation
Alsace	22	42	- 48%	208	375	- 45%
Aquitaine	111	124	- 10%	760	1 180	- 36%
Auvergne	37	52	- 29%	367	474	- 23%
Basse-Normandie	49	55	- 11%	298	376	- 21%
Bourgogne	54	50	+ 8%	256	334	- 23%
Bretagne	69	100	- 31%	464	815	- 43%
Centre	70	104	- 33%	503	768	- 35%
Champagne-Ardenne	30	42	- 29%	192	322	- 40%
Corse	23	18	+ 28%	82	164	- 50%
Franche-Comté	59	55	+ 7%	317	318	- 0%
Haute-Normandie	31	49	- 37%	248	270	- 8%
Ile-de-France	20	32	- 38%	109	223	- 51%
Languedoc-Roussillon	29	61	- 52%	347	565	- 39%
Limousin	43	38	+ 13%	269	329	- 18%
Lorraine	21	56	- 63%	183	342	- 46%
Midi-Pyrénées	138	136	+ 1%	837	1 024	- 18%
Nord-Pas-de-Calais	38	64	- 41%	418	430	- 3%
Pays de la Loire	86	107	- 20%	516	682	- 24%
Picardie	49	60	- 18%	290	504	- 42%
Poitou-Charentes	63	64	- 2%	404	532	- 24%
Provence-Alpes Côte d'Azur	63	111	- 43%	525	894	- 41%
Rhône-Alpes	144	241	- 40%	1 226	1 384	- 11%
TOTAL	1 249	1 661	- 25%	8 819	12 305	- 28%

CONNEXIONS AU SITE INTERNET www.cfbp.fr



> TOP 3 :

Les 3 premiers points d'entrée sur le site en octobre :

- 1) GPL : 5 231
- 2) Les gaz Butane et Propane : 2 122
- 3) Comment rouler au GPL : 1 714

DIAGNOSTIC GAZ

Nouvelle étape dans la sécurisation des installations, le « diagnostic gaz », instauré par le décret n°2006-1147 du 14 septembre 2006, devient obligatoire à compter du 1er novembre 2007. Ce nouveau diagnostic s'ajoute aux autres diagnostics obligatoires : surface, plomb, amiante, termites, performance énergétique, état des risques naturels et technologiques. Il doit permettre de vérifier la conformité de toute installation intérieure au gaz – gaz naturel ou GPL -, de 15 ans ou plus et intervenir lors de toute transaction immobilière.

Qui contrôle ?

Les contrôles doivent être effectués par des contrôleurs spécialement formés et certifiés par un organisme indépendant. Un installateur ne peut pas effectuer de contrôles.

Quels sont les points de contrôle ?

L'état de l'installation intérieure de gaz est réalisé dans les parties privatives des locaux à usage d'habitation et leurs dépendances. L'opérateur de diagnostic examine l'installation intérieure de gaz telle que définie par l'arrêté du 2 août 1977 et notamment :

- la tuyauterie fixe
- le raccordement des appareils
- la ventilation des locaux
- la combustion.

Le référentiel de contrôle, mis en place par les professionnels pour les installations neuves, sera utilisé dans le cadre de ce diagnostic. Ce référentiel est repris dans la norme expérimentale XP P 45-500 où sont définies la méthodologie et les modalités de réalisation de ce diagnostic. La norme précise le rôle des différents acteurs (opérateur de diagnostic et donneur d'ordre) et les éléments à faire apparaître dans le rapport de visite.

La terminologie définit les 3 types d'anomalies :

- type DGI (danger grave et immédiat), anomalie suffisamment grave pour interrompre l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du défaut constaté ;
- type A2, anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz mais suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais ;
- type A1, l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

On notera que les petits chauffe-eau non raccordés, interdits depuis 1993, qui alimentent une douche, sont classés en anomalie A2.

Pour le contrôle des appareils de cuisson, appareils alimentés en propane et en butane, sont classés en DGI les anomalies suivantes :

- . la flamme d'un brûleur décolle totalement et s'éteint,
- . la flamme d'un brûleur s'éteint à l'ouverture de la porte du four
- . la flamme d'un brûleur s'éteint lors du passage du débit maxi au débit mini.

Quel document doit fournir le contrôleur ?

Le contrôleur doit fournir un rapport écrit.

Il a également en charge d'assurer la pérennité et l'archivage des documents relatifs à son activité.

Quelle est la durée de validité du diagnostic ?

La validité du diagnostic est de 3 ans. Le certificat ne devra pas dater de plus d'un an au moment de l'acte de vente.

Quel est son coût ?

Tous les diagnostics sont payants et à la charge du vendeur qui pourra demander un devis auprès des organismes prestataires.

Textes réglementaires de référence :

- Décret n°2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments. *(JO du 15 septembre 2006)*
- Code de la construction et de l'habitation, titre III – chapitre IV « Diagnostics techniques » : articles R.134-1 à R.134-9.
- Arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz. *(JO du 25 avril 2007)*
- Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. *(JO du 25 avril 2007)*
- Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. *(JO du 28 avril 2007)*

Norme :

- Norme XP P45-500 « Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation : Etat des installations intérieures de gaz – Diagnostic ». AFNOR, mars 2007, et amendement XP P45-500/A1 d'octobre 2007.

Norme publiée

- Norme NF X50-010 « Contrat d'abonnement pour l'entretien des chaudières à usage domestique utilisant les combustibles gazeux – Présentation des documents contractuels ».
Cette norme a été publiée en novembre par l'AFNOR.
Elle a pour objet de présenter les conditions que les parties intéressées, professionnels et consommateurs, sont convenues de faire figurer dans le contrat d'abonnement.

Textes réglementaires : nominations

- Arrêté du 28 septembre portant nomination à la commission interministérielle du transport des matières dangereuses (JO du 01/11/2007)
Alain Combes, Responsable Transport et Formation au CFBP, représente le CFBP à la CITMD.
- Arrêté du 28 septembre 2007 portant nomination du président et d'un vice-président du Conseil supérieur de l'énergie (JO du 5 octobre 2007)
Jean-Claude Lenoir est nommé président du Conseil supérieur de l'énergie et Jean-Pierre Nicolas est nommé vice-président.
- Arrêté du 13 novembre 2007 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie (JO du 16 novembre 2007)
François Varagne, président du CFBP, est nommé membre titulaire.

Avis de décès :

Nous avons le regret de vous faire part du décès de M. Patrick Allenet survenu le 6 novembre 2007. Il exerçait la fonction de délégué régional au CFBP jusqu'à son départ en retraite au 31 décembre 2006.

Congrès d'habitA+

Le 9 novembre 2007, s'est tenu le 1^{er} congrès de l'association habitA+, occasion pour les professionnels du gaz, de présenter le bilan de cette première année de fonctionnement.

Quelques chiffres au 30 septembre 2007 :

- Le taux d'anomalies A2 + DGI (*) est de 3,86 %.
- Les défauts de ventilation représentent 58 % des anomalies A2.
- Pour le GPL, le taux d'anomalies A2 + DGI est de 3,73 % (dont 2,57 % A2 et 1,16 % DGI).
- Le nombre total d'installations neuves, gaz naturel + gaz propane, est de 120 000. Ce chiffre représente une baisse de 20 % par rapport à 2006 (en 2006, le nombre de CCI était de 146 500). Cette baisse touche le gaz naturel et le gaz propane.
- Il y a 19 000 installateurs Professionnels Gaz (PG).

Rappel :

L'association habitA+ a été créée par les Organisations Professionnelles afin de poursuivre et de consolider la qualité et la sécurité des installations intérieures domestiques de gaz.

La mission d'habitA+ est d'animer, pérenniser et faire évoluer le dispositif qualité lié à la nouvelle appellation « Professionnel Gaz ». Cette association fonctionne maintenant depuis le 1^{er} janvier 2007.

Après une période de rodage en 2007, les CCRG, à ce jour 8, devraient voir leur nombre augmenter pour s'adapter aux contraintes territoriales des installateurs.

Les membres associés d'habitA+ sont les distributeurs de GPL.

Les distributeurs de GPL ont mandaté le CFBP pour les représenter dans les différentes instances de pilotage de la convention PG de 2006 (CCNG, CNTQ et CCRG)(*) :

- en CCNG et CNTQ : Jean-Claude Bouvet, Responsable sécurité usages au CFBP.
- en CCRG : Christophe Hiroux, Jacques Darmon, Conseillers sécurité au CFBP.

(*)

DGI : Danger grave immédiat

A2 : Anomalie de type 2 (voir ci-dessus, page 4)

CCNG : Comité de Coordination National Gaz

CNTQ : Commission Nationale Technique Qualité

CCRG : Comité de concertation régionale Gaz



4 DANS LA PRESSE

> Immobilier : le diagnostic gaz obligatoire à partir du 1^{er} novembre.

Dépêche AFP, 30-10-2007

> Obligatoire à partir du 1^{er} novembre 2007, le diagnostic sécurité gaz suite à une transaction immobilière.

L'Installateur, 01-11-2006

> Le GPL a une espérance de vie limitée.

Le Monde, 06-11-2006



Immobilier: le diagnostic gaz obligatoire à partir du 1er novembre

PARIS, 30 oct 2007 (AFP) -Après les termites, la surface, l'électricité, le plomb, l'amiante, les risques naturels... c'est au tour du gaz d'être l'objet d'un diagnostic obligatoire à compter du 1er novembre pour toutes les opérations immobilières, ventes et locations.

Ce diagnostic gaz concernera tous les biens à usage d'habitation dont l'installation de gaz a plus de 15 ans et visera à prévenir les risques liés à l'état de l'installation et à son utilisation (fuite de gaz, incendie, intoxication...).

"Toutes les installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'appareils fixes de cuisson, des parties privatives du bien et de ses dépendances sont à contrôler", précise Diagamter, l'un des plus importants réseaux de diagnostiqueurs en France.

Cela représente "30 points à examiner, qu'ils soient alimentés en gaz de réseau ou en GPL (propane ou butane)", précise son président, Serge Muller.

Quatre "domaines clés" devront être contrôlés: la tuyauterie fixe, la ventilation des locaux, le raccordement des appareils et la combustion.

Comme tous les diagnostics dans l'immobilier ancien, celui-ci est un contrôle de sécurité et non de conformité tel qu'il existe pour les constructions neuves. Sa durée est de 3 ans et il doit être établi par un diagnostiqueur certifié.

L'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation. Elle s'effectue sans montage ni démontage et des mesures en teneur de monoxyde de carbone et de contrôle de tirage sont réalisées à l'aide d'un appareil adapté.

Prochaine étape: le diagnostic sur l'installation intérieure d'électricité, obligatoire courant 1er semestre 2008, et, à plus long terme, un contrôle des installations d'assainissement non collectif, obligatoire à partir du 1er janvier 2013.

Pour tenter de simplifier l'établissement de tous ces diagnostics, ils doivent être désormais obligatoirement réunis dans un dossier. C'est au vendeur de le faire établir et de le joindre à la promesse de vente ou, pour les locations, au propriétaire qui doit l'annexer au contrat de location lors de la signature du bail.

bat/mg/d

Afp le 30 oct. 07 à 07 44.

Ref : AFP_TX_PAR_20071030_064448_TPL94.



Obligatoire à partir du 1^{er} novembre 2007

Le diagnostic sécurité gaz suite à une transaction immobilière

Après le plomb, l'amiante ou les termites, un nouveau diagnostic s'ajoutera dans un an à la liste à fournir lors d'une transaction immobilière : celui touchant à la sécurité de l'installation intérieure de gaz.



Le diagnostic de sécurité des installations intérieures de gaz sera obligatoire à partir du 1^{er} novembre 2007 pour toute transaction immobilière (décret n°2006-1167 du 14 septembre 2006). Après le diagnostic de performance énergétique, le diagnostic qui complètera le dispositif existant, il devra être réalisé par des contrôleurs spécialement formés et certifiés par un organisme indépendant. Un référentiel de contrôle servira d'outil de base. A noter qu'un certificat de conformité réalisé dans un délai inférieur à trois ans tiendra lieu de diagnostic. De même, un diagnostic réalisé avant l'entrée en vigueur du décret, dans le cadre d'opérations organisées par les distributeurs de gaz est réputé équivalent s'il a été réalisé dans un délai de moins de trois ans à la date à laquelle il doit être produit.

Qui va contrôler ? Comment ? Avec quoi ?

Les contrôles s'effectueront principalement par les mêmes contrôleurs agissant déjà dans le cadre des diagnostics habitat (loi Carrez, termites, plomb...) dans le cadre de transactions immobilières.

Un installateur pourra-t-il faire des contrôles ?

Non, car on ne peut être juge et partie. En revanche, une bonne connaissance du référen-



Pour ne plus voir cela !

tiel est un atout certain pour l'installateur vis-à-vis de son client. Celui-ci pourra distinguer deux parties :

1 - les réparations imposées par le référentiel, qui seront relevées par le diagnostiqueur.

2 - les recommandations supplémentaires qui peuvent être proposées par l'installateur afin d'augmenter encore le confort et la sécurité de l'utilisateur. Ces recommandations restent à l'appréciation du client.

Tout compte fait, le professionnel est amené à faire du diagnostic en permanence, sans pour autant être reconnu comme tel.



C'est une véritable certification délivrée par un organisme indépendant de l'organisme de formation et de l'employeur.

Le suivi des contrôleurs

Une journée par an devra être consacrée à l'entretien des connaissances relatives à toute évolution de la réglementation, des règles de l'art, du référentiel...

Le contrôleur devra en outre justifier d'une activité minimale de 80 diagnostics par an.

L'équipement requis du contrôleur

Il devra être équipé du matériel suivant :

- un chronomètre (mesure de débit),
- un appareil de mesure de la concentration en CO dans l'atmosphère et dans les produits de combustion, permettant également la mesure de tirage dans le conduit de raccordement ou le coupe tirage de l'appareil. Ce type de matériel peut être équipé d'une imprimante intégrée.

La déontologie des contrôleurs

Il ne peut avoir de lien avec la partie contrôlée. Il ne pourra pas contrôler et proposer ses services pour réparer, ce qui met hors du jeu les installateurs. Il doit faire partie d'une structure juridique identifiée, couverte par une responsabilité civile professionnelle (société, profession libérale, Eurl...).

La certification des contrôleurs

Le contrôleur doit connaître la réglementation et le référentiel de contrôle en suivant à minima un stage d'au moins quatre jours **validé par un examen écrit**.

- une bombe de produit moussant et/ou un détecteur,
- un manomètre, utile lorsqu'il est impossible d'effectuer l'essai d'étanchéité, compteur à l'anet,
- le référentiel.

La traçabilité du diagnostic et l'archivage

Le contrôleur devra conserver prudemment au moins dix ans la copie des diagnostics réalisés ainsi que les réclamations éventuelles les concernant. Ces copies restent à la disposition des autorités compétentes.

Le référentiel de contrôle

Il existe depuis de nombreuses années. Il a été validé par un grand nombre de contrôles réalisés, c'est sans doute pour cette raison que la nouvelle norme le reprendra et l'officialisera dans le cadre des transactions immobilières. Afin d'assurer la cohérence avec le contrôle des installations neuves, il reprend les mêmes classifications.

On remarque d'ailleurs que certains points de contrôle non applicables pour les installations existantes, n'y figurent pas (certificat de conformité, assemblages...).

Le diagnostic porte sur quatre domaines essentiels de l'installation de gaz :

- la tuyauterie fixe,
- le raccordement des appareils et plus particulièrement celui des appareils de cuisson,
- la ventilation des locaux,
- la combustion.

Le référentiel comporte deux parties distinctes :

1 - Une quarantaine de points de contrôle concernant l'installation et son environnement (numérotés de 2 à 37)

2 - 20 autres points portant sur le contrôle de fonctionnement des appareils, sur des fiches répertoriées de A à S.

Le rapport de contrôle

Il mentionnera :

- les anomalies qui nécessitent l'intervention d'un professionnel,

- les règles élémentaires de sécurité.

En cas de DGI, le contrôleur condamne toute ou partie de l'installation jusqu'à réparation ou début.

En présence d'une anomalie de type A, A1 ou A2 : le caractère de gravité ne justifie pas une interruption des fournitures mais impose en revanche une remise en état dans les meilleurs délais.

Les fiches de contrôle

On retrouve les thèmes des installations neuves avec quelques exceptions (certificat de conformité, assemblages...)

1. Fiche de contrôle n° 2 TUYAUTERIE - MATÉRIAUX
2. Fiche de contrôle n° 5 TUYAUTERIE - ESPACE ANNULAIRE
3. Fiche de contrôle n° 6 TUYAUTERIES - ETANCHEITE APPARENTE
4. Fiche de contrôle n° 7bc GPL - DETENDEUR ET LIMITEUR
5. Fiche de contrôle n° 8 ROBINET DE COMMANDE D'APPAREIL
6. Fiche de contrôle n° 9 GPL - DETENDEUR ET LIMITEUR
7. Fiche de contrôle n° 10 APPAREIL ADAPTE A LA NATURE DU GAZ
8. Fiche de contrôle n° 11 à 15 ALIMENTATION DES APPARELS PAR TUYAUX NON RIGIDES
9. Fiche de contrôle n° 16 ALIMENTATION DES APPARELS PAR TUBES SOUPLES
10. Fiche de contrôle n° 17 ALIMENTATION EN GAZ DES APPARELS PAR TUYAUTERIE AUTORISEE
11. Fiche de contrôle n° 18 APPARELS DANS UN LOCAL REGLEMENTAIRE
12. Fiche de contrôle n° 19 VENTILATION DU LOCAL - AMENEE D'AIR
13. Fiche de contrôle n° 20 VENTILATION DU LOCAL - SORTIE D'AIR
14. Fiche de contrôle n° 21 VENTILATION DU LOCAL - AMENEE D'AIR ET SORTIE D'AIR DIRECTES
15. Fiche de contrôle n° 22 CHAUFFE-EAU NON RACCORDE SANS TRIPLE SECURITE
16. Fiche de contrôle n° 23 CHAUFFE-EAU NON RACCORDE DANS UN LOCAL AUTORISE
17. Fiche de contrôle n° 24 CHAUFFE-EAU NON RACCORDE - VENTILATION DU LOCAL
18. Fiche de contrôle n° 25 CHAUFFE-EAU NON RACCORDE - USAGE
19. Fiche de contrôle n° 26 CHAUFFE-EAU NON RACCORDE - ETIQUETTE

20. Fiche de contrôle n° 27 APPARELS ETANCHEES - DEBOUCHE

21. Fiche de contrôle n° 28 APPARELS RACCORDES - ABSENCE DE COMBUST

22. Fiche de contrôle n° 29 APPARELS RACCORDES - ETAT DU CONDUIT DE RACCORDEMENT

23. Fiche de contrôle n° 30 VOLUMES DE PROTECTION OU ENVELOPPE

24. Fiche de contrôle n° 32 APPAREIL SPECIFIQUE VMC GAZ

25. Fiche de contrôle n° 32 bis VMC GAZ - RACCORDEMENT ELECTRIQUE

26. Fiche de contrôle n° 34 b TIGE APRES COMPTEUR

27. Fiche de contrôle n° 37 TIGE CUISINE

Fiches de contrôles sur le fonctionnement des appareils

28. Fiche de contrôle ABCD APPARELS DE CUISSON

29. Fiche de contrôle EFGH CHAUFFE-EAU NON RACCORDES

30. Fiche de contrôle K à S APPARELS RACCORDES

Procédure de contrôle des alvéoles techniques gaz

31. Exposé des motifs

32. Description de l'installation

33. Description de l'opération de contrôle

En conclusion

Avec ce nouveau diagnostic, une étape supplémentaire sera franchie pour la sécurisation des installations de gaz, pour le bien de tous.

Le décret a le mérite d'officialiser clairement le processus de contrôle d'une installation de gaz existante.

Il deviendra également un outil important pour le professionnel qui doit évaluer le niveau de sécurité de l'installation de son client avant travaux.

L'installateur ne pourra pas réaliser lui-même un contrôle officiel mais il est de son intérêt de bien le maîtriser, de façon à être crédible vis-à-vis de son client.

A quelques exceptions près, les points de contrôle sont identiques à ceux que le professionnel du gaz connaît déjà, voire moins nombreux lorsqu'il s'agit d'une installation existante. ↵

Bernard UOGER



Le GPL a une espérance de vie limitée.

Entre la sauvegarde de la planète et la passion automobile, l'incompatibilité n'est pas éternelle. C'est le message passé à Emission, le Salon des véhicules propres qui s'est tenu à Lyon du 7 au 14 octobre. Il faudra juste un peu de patience pour s'adapter.

D'abord, qu'est-ce qu'une voiture propre ? « Une voiture au GPL, du gaz de pétrole liquéfié », répond Sabine Gibier, responsable des relations extérieures du Comité français du butane et du propane. D'un bois à l'autre de la chaîne (de la production du carburant à sa consommation), « le GPL est moins polluant que l'essence ou le diesel », affirme-t-elle. Quant au monoxyde d'azote (NO), la con-

tribution du GPL en rejette 96 % de moins qu'un diesel et 68 % de moins que l'essence, selon l'étude European Emission Test Program. Mais émet-il des gaz à effet de serre ? « 16 % de moins qu'un moteur essence et 11 % de moins qu'un moteur diesel », enchaine M^{me} Gibier.

Des collectivités locales, comme celle du Val-d'Oise, ne s'y sont pas trompées, qui ont équipé leur flotte automobile en moteur au gaz de pétrole liquéfié. D'autant que la législation rembourse 2 900 euros en crédit d'impôt pour l'achat d'un tel véhicule. Une incitation qui a produit des effets spectaculaires en Allemagne. Les pouvoirs publics ayant donné une facilité

fiscale jusqu'en 2008, les ventes de véhicules au GPL ont progressé outre-Rhin de 92 % entre 2005 et 2006, passant de 65 000 à 125 000 unités. Au royaume des carburants, le GPL a donc sa place encore pour un demi-siècle – les réserves planétaires en gaz naturel sont évaluées à soixante ans.

Coup de cœur

Outre la Panda et le Multipla de Fiat roulant au gaz naturel, la Ford Focus, propulsée indifféremment à l'essence, à l'ERS (éthanol) ou au GPL, les deux Civic hybrides électriques de Honda, ou les trois Volvo flexfuel V50, V70 et coupé C30, la star de demain pourrait être la Scaletta de Tender Elec-

tric. Elle a le même look que la légendaire Rosengård, en version mini... et en aluminium, avec châssis en tôle scudée au laser. Une idée de son concepteur, Xavier Bonin, pour limiter son poids (700 kg dont 300 kg de batteries rechargeables en trois heures pour une autonomie de 70 km). Cela permet de tenir les 70 km/h, avec quatre passagers à bord, dont deux assis parallèles à la route « sur » les roues arrière.

Ce coup de cœur à l'allure rétro a un prix : de 11 000 à 17 000 euros à l'achat, et 48 centimes d'euro aux 100 km. Résultat : 1 081 commandes enregistrées depuis juin et trois mois d'attente. ■

CATHERINE FAGARY

Les véhicules GPL

Chiffres. En 2006, les véhicules roulant au GPL restent au 1^{er} rang des ventes de véhicules alternatifs en France, avec près de 6 000 véhicules neufs, contre 7 400 en 2005. Le nombre total de véhicules GPL circulant en France à fin 2006 est évalué à 150 000 unités, à plus de 6 millions en Europe et à 12 millions dans le monde.

Financement. Un crédit d'impôt de 2 000 € est accordé pour l'équipement au GPL d'un véhicule essence de moins de 3 ans et émettant moins de 180 g de CO₂/km (160 g en 2008), ou pour l'achat de véhicules neufs pour les particuliers, si le moteur émet moins de 160 g de CO₂/km. Ce seuil passera à 140 g en 2008.

SOMMAIRE

STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL au Franco
Baromètre du GPL carburant
Installations neuves Propane
Connexions au site www.cfbp.fr

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 4

Le GPL dans le dispositif Bonus
Toujours pas de crédit d'impôt pour
les chaudières à condensation dans
les logements neufs
Organisation du MEDAD

EN BREF 6

Campagne de communication GPLc

DANS LA PRESSE 7

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	NOV-2007	NOV-2006
Température moyenne	7°2	9°9
Nombre de jours ouverts	21	21
Degrés-jours du mois	297,4	205,9
Coefficient de rigueur	1,070	0,741
Degrés-jours cumulés	1405,1	1596,7

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel 2007)
Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés novembre 2007

- > Ventes « vrac » novembre 07 versus novembre 06 : + 37 %
- > Ventes « condi » novembre 07 versus novembre 06 : + 2 %
- > Ventes cumulées 07 versus 06 : - 7 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Nov-2007	Nov-2006	variation	Nov-2007	Nov-2006	variation
BUTANE						
conditionné	30 430	30 456	- 0,1%	310 430	323 638	- 4,1%
vrac	13 074	9 866	+ 32,5%	97 301	97 407	- 0,1%
s/total Butane	43 504	40 322	+ 7,9%	407 731	421 045	- 3,2%
PROPANE						
conditionné	12 852	11 965	+ 7,4%	134 088	137 689	- 2,6%
Condi/carburant	6 665	6 532	+ 2,0%	71 686	69 316	+ 3,4%
s/total conditionné	19 517	18 497	+ 5,5%	205 774	207 005	- 0,6%
Vrac carburant	3 267	3 108	+ 5,1%	34 834	32 622	+ 6,8%
Vrac 0/6 T	90 849	74 194	+ 22,4%	713 864	847 484	- 15,8%
Vrac 6/12 T	18 605	14 487	+ 28,4%	134 161	139 958	- 4,1%
Vrac 0/12 T	109 454	88 681	+ 23,4%	848 025	987 442	- 14,1%
Vrac 12/80 T	36 906	23 875	+ 54,6%	230 162	233 545	- 1,4%
Vrac 0/80 T	146 360	112 556	+ 30,0%	1 078 187	1 220 987	- 11,7%
Vrac > 80 T	50 071	29 960	+ 67,1%	302 959	298 179	+ 1,6%
Sous-total vrac	199 698	145 624	+ 37,1%	1 415 980	1 551 788	- 8,8%
Sous-total PROPANE	219 215	164 121	+ 33,6%	1 621 754	1 758 793	- 7,8%
GPLc / Stations	9 442	10 008	- 5,7%	108 415	120 103	- 9,7%
Total conditionné	49 947	48 953	+ 2,0%	516 204	530 643	- 2,7%
Total vrac	212 772	155 490	+ 36,8%	1 513 281	1 649 195	- 8,2%
TOTAL	272 161	214 451	+ 26,9%	2 137 900	2 299 941	- 7,0%
Dont carburant	19 374	19 648	- 1,4%	214 935	222 041	- 3,2%

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : novembre 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,72 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi – <http://www.minefi.gouv.fr>

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Novembre 2007	Novembre 2006	variation	Novembre 2007	Novembre 2006	variation
Alsace	21	63	- 67%	229	438	- 48%
Aquitaine	113	161	- 30%	873	1 341	- 35%
Auvergne	40	79	- 49%	407	553	- 26%
Basse-Normandie	43	75	- 43%	341	451	- 24%
Bourgogne	25	58	- 57%	281	392	- 28%
Bretagne	76	90	- 16%	540	905	- 40%
Centre	100	123	- 19%	603	891	- 32%
Champagne-Ardenne	24	64	- 63%	216	386	- 44%
Corse	6	11	- 45%	88	175	- 50%
Franche-Comté	34	47	- 28%	351	365	- 4%
Haute-Normandie	46	42	+ 10%	294	312	- 6%
Ile-de-France	11	25	- 56%	120	248	- 52%
Languedoc-Roussillon	59	67	- 12%	406	632	- 36%
Limousin	36	47	- 23%	305	376	- 19%
Lorraine	33	41	- 20%	216	383	- 44%
Midi-Pyrénées	112	157	- 29%	949	1 181	- 20%
Nord-Pas-de-Calais	57	58	- 2%	475	488	- 3%
Pays de la Loire	63	79	- 20%	579	761	- 24%
Picardie	54	65	- 17%	344	569	- 40%
Poitou-Charentes	44	76	- 42%	448	608	- 26%
Provence-Alpes Côte d'Azur	61	117	- 48%	586	1 011	- 42%
Rhône-Alpes	131	262	- 50%	1 357	1 646	- 18%
TOTAL	1 189	1 807	- 34%	10 008	14 112	- 29%

CONNEXIONS AU SITE INTERNET www.cfbp.fr



> TOP 3 :

Les 3 premiers points d'entrée sur le site en novembre :

- 1) GPL : 7 442
- 2) Comment rouler au GPL : 2 704
- 3) Véhicules GPL neuf : 2 591

LE GPL CARBURANT DANS LE DISPOSITIF BONUS

Le gouvernement a annoncé la première mesure consécutive au Grenelle de l'Environnement : « un système de bonus/malus, fondé sur les émissions de CO₂ par km des véhicules neufs, récompensera l'achat automobile éco-responsable en incitant les acheteurs de véhicules neufs à privilégier les voitures les plus sobres en carbone ».

Dans un souci de simplification, le gouvernement a supprimé le crédit d'impôt (article 200 quinquies du Code Général des Impôts) pour les véhicules propres (électriques, GNV, GPL ou hybrides) et a annoncé en intégrer les diverses modalités dans le bonus.

La transposition du crédit d'impôt de 2000 euros en bonus pour l'achat d'un véhicule propre, notamment au GPL, est de nature à encourager les acquéreurs potentiels puisque l'avantage financier est immédiatement perçu. Cependant, aucune communication émanant du MEDAD ou du MINEFE ne reprend l'avantage financier de 2000 euros pour la seconde monte. Aussi, malgré les assurances orales obtenues du cabinet du Ministre d'Etat, le CFBP a saisi Jean-Louis Borloo, afin d'obtenir le maintien dans le dispositif d'un bonus de 2000 euros pour la seconde monte.

Par ailleurs, la mesure Bonus exclut la plupart des véhicules familiaux (relégués pour beaucoup dans les malus) et va encore augmenter la diésélisation du parc français (avec les incidences sur la santé dues aux particules, et les problèmes potentiels d'approvisionnement et de dépendance énergétique).

Le CFBP a invité le Ministre à réétudier 2 de ses propositions formulées à l'occasion du Grenelle et qui pourraient être appliquées et effectives immédiatement :

- Porter le bonus pour les véhicules propres à 3000 euros (hors prime de mise à la casse) pour les véhicules neufs GPL sous le seuil de 140 g/km de CO₂, et consentir un abattement de 50 % au-delà de ce seuil (1500 euros).
- Prévoir un bonus à la transformation d'un véhicule essence en GPL – quel que soit son taux d'émission de CO₂/km – pour diminuer sans attendre les émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux.

En outre, le gouvernement a annoncé créer un super bonus de 300 euros pour encourager, lors de l'achat d'un véhicule propre, la mise à la casse d'un véhicule de plus de 15 ans, minorant ainsi la mesure précédente (lors de l'achat d'un véhicule propre, « prime à la casse » de 1000 euros d'un véhicule de plus de 10 ans).

→ Voir les questions/réponses, le communiqué de presse et de dossier de presse sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables
<http://www.ecologie.gouv.fr/>

→ Lire dans la partie « Presse » l'article concernant le « bonus-malus ».

L'association « Energies & Avenir », qui regroupe les professionnels de la boucle à eau chaude, a œuvré pour obtenir, dans le projet de loi de finances rectificatif 2007, l'instauration d'un crédit d'impôt pour les chaudières à condensation dans les logements neufs.

Si les sénateurs Richert, Dolige et Trucy ont porté l'amendement proposé par E&A, la Commission des finances (M. Marini) et le Gouvernement (M. Woerth) ont donné un avis défavorable. Ils ont annoncé qu'il s'agissait d'une question à examiner ultérieurement, au même titre que la suppression du crédit d'impôt sur la basse température, amendement du sénateur Le Grand dans le cadre du projet de loi de finances 2008 rejeté en Commission Mixte Paritaire. Pour le ministre du budget, si la chaudière à condensation est performante, elle deviendra bientôt le standard de l'équipement. Or l'incitation fiscale, coûteuse pour l'Etat, serait un instrument réservé aux matériaux novateurs et les plus performants. C'est à ce titre que le gouvernement a demandé et obtenu le retrait de l'amendement.

ORGANISATION DU MEDAD

Dans un courrier adressé aux agents du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Jean-Louis Borloo a donné les grandes lignes de la prochaine organisation du MEDAD.

■ Un nouveau **Conseil général de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables** réunissant les compétences du conseil général des ponts et chaussées et du service de l'inspection générale de l'environnement. En plus de ses missions traditionnelles, il devra assurer le rôle d'autorité environnementale : évaluation environnementale des projets et des politiques.

■ Le **Secrétaire Général**, Didier LALLEMENT, nommé au mois d'octobre dernier, sera garant de la continuité administrative du ministère. Il aura un rôle de coordinateur et de facilitateur dans les arbitrages internes et la répartition des moyens. Il s'appuiera sur les directions des affaires internationales, des ressources humaines et financières. Il assurera également le pilotage de la modernisation de l'ensemble du ministère, des questions juridiques, et de la communication. Il devra aussi assurer la mission de haut fonctionnaire de défense.

■ Le ministère sera doté d'une nouvelle institution : le **Commissariat Général au Développement Durable**. Il est chargé de définir et de porter la stratégie du ministère en assurant le suivi du Grenelle de l'Environnement et d'impulser les projets d'envergure, en particulier lorsqu'ils recouvrent les attributions de différentes directions générales. Le commissaire sera assisté d'un conseil d'experts « think-tank », composé de chefs de projet de haut niveau. Il coordonnera les politiques de recherche en s'appuyant sur les directions générales thématiques pertinentes (énergie, aéronautique notamment). Il collectera et mettra à disposition les données qui concernent l'ensemble du champ du ministère et réalisera l'évaluation des actions des directions générales. Je proposerai au Président de la République de nommer Michèle PAPPALARDO commissaire général. Dans son travail de préfiguration, elle précisera son organisation interne et ses méthodes de travail avec les autres entités du ministère.

Cinq directions générales ont été retenues autour des priorités mises en avant par le Grenelle de l'Environnement :

- la **direction générale de l'énergie et du climat**, chargée de la définition de la politique française en matière de lutte contre les changements climatiques et d'offre d'énergie ;
- la **direction générale des infrastructures et des transports intermodaux**, chargée d'une politique des transports transversale, sans distinction de modes ;
- la **direction générale de l'aviation**, chargée d'une politique intégrée dans ce domaine, compte tenu du rôle majeur de la régulation internationale, articulée avec les autres entités du ministère ;
- la **direction générale des ressources, des territoires et des habitats**, chargée de proposer une politique pour tous les territoires, axée sur une gestion rationnelle et équilibrée de toutes les ressources naturelles, y compris le foncier, et veillant à protéger la biodiversité ;
- la **direction générale des risques sanitaires, technologiques et naturels**, chargée de coordonner la prévention de tous les types de risques.

Le ministère s'appuiera sur trois structures interministérielles :

- la **DIACT**, pour laquelle une réflexion est en cours, afin de renouveler et conforter ses missions et d'assurer un lien plus étroit avec les services du ministère ;
- la **Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière**, qui focalisera désormais son action sur la coordination interministérielle en incluant l'éducation routière ;
- le **Secrétariat Général à la Mer**, outil du Premier Ministre de coordination interministérielle.

→ Lire dans la partie « Presse » l'article concernant l'organisation du MEDAD.

3 EN BREF

Campagne de communication GPLc



Dans un contexte de flambée des prix du pétrole et de prise de conscience des enjeux environnementaux, le comité directeur du CFBP a souhaité que le GPL carburant s'affirme avec force.

Objectif : interpellier les pouvoirs publics, les médias et les constructeurs automobiles français pendant les discussions des Comités opérationnels du Grenelle et les discussions au Parlement des lois de Finances. L'agence Bed & Breakfast a élaboré une campagne de communication décalée, humoristique et percutante pour réaffirmer que le GPL est un carburant peu polluant, économique et immédiatement disponible.

Cette campagne s'est présentée sous la forme d'un triptyque articulé autour des mots-clés : « **farce** », « **foutaises** » et « **fric** » qui symbolisent ce que supportent les automobilistes.

Du 1^{er} au 10 décembre, ces annonces ont paru 18 fois dans cinq grands titres de la presse nationale :

- 4 parutions dans les quotidiens Le Monde, Le Figaro, les Echos et Libération
- 2 parutions dans le Journal du Dimanche.

Pour l'heure, ces annonces ont donné lieu à plusieurs retombées médiatiques dans la presse écrite et audiovisuelle, notamment sur RMC où le GPL a servi de fil rouge à l'émission de Jean-Jacques BOURDIN entre 7h et 11h.





4 DANS LA PRESSE

> **Ecopastille : qui gagne, qui perd ?**

Auto-Plus, 11-12-2007

> **Mariages de raison entre ex-équipement et ex-écologie.**

Le Monde, 11-12-2007



Événement

ÉCOPASTILLE QUI GAGNE, QUI PERD ?

Parmi les mesures validées par le chef de l'Etat à l'issue du "Grenelle de l'environnement", la première à être mise en place est le fameux "bonus-malus". Voici les règles du jeu si vous devez acheter une voiture neuve...

Rien n'était prêt il y a quinze jours. Puis tout s'est accéléré. Et voilà l'écopastille! Sous ce nom se cache une simple mesure fiscale qui a pour but de promouvoir les voitures émettant peu de CO₂ (responsable de l'effet de serre). Désormais, au moment de l'achat d'un véhicule neuf, il y a trois cas possibles (voir ci-contre): en dessous de 130 g de CO₂/km, l'ac-

quéreur touche une prime de son concessionnaire. Entre 130 et 160 g, c'est le statu quo. Au-delà de 160 g, l'acheteur est pénalisé et doit s'acquitter d'un malus au moment de payer la carte grise. Important: cette dernière possibilité s'appliquera à toutes les autos immatriculées à partir du 1^{er} janvier prochain. Même si elles ont été commandées avant la mise en action du système. Dur... Pre, un pourcentage encore non

défini de ce malus devra être versé chaque année.

UN DISPOSITIF PAS SI ÉCOLO...

Coincidence ou non, pas mal de best-sellers français sont sujets à bonus (voir p. 3). En revanche, la plupart des monospaces n'y ont pas droit. Un mauvais coup pour les familles nombreuses, même si le gouvernement songe à faire des exceptions sur certains de ces véhicules. A suivre

donc... Les boîtes automatiques aussi sont pénalisées (elles consomment plus).

Reste que l'écopastille, qui tient compte des seuls rejets de CO₂, va inciter au tout-diesel (un bloc gazole consomme - donc "rejette" - moins). Du coup, passent pour propres (avec bonus) des voitures qui, lorsqu'elles sont dépourvues de filtre à particules, génèrent des rejets vraiment nocifs pour notre santé. Une curieuse façon d'aborder l'écologie.

Audrey Aparisi

LE PRINCIPE

BONUS		MALUS	
Pour les autos qui rejettent moins de 130 g* de CO ₂ /km		Pour les autos qui rejettent plus de 160 g* de CO ₂ /km	
	Tranche d'émissions de CO ₂ /km (en g)		Tranche d'émissions de CO ₂ /km (en g)
200 €	de 121 à 129	200 €	de 161 à 165
700 €	de 101 à 120	750 €	de 166 à 200
1 000 €	Moins de 100	1 600 €	de 201 à 250
		2 600 €	Plus de 250

NI BONUS, NI MALUS
Cette zone "neutre" s'applique aux voitures dont les émissions sont comprises entre 130 et 160 g* de CO₂/km.

"SUPER BONUS"
C'est une prime à la casse symbolique de 300 €, versée pour la mise au rebut d'un véhicule de plus de quinze ans. On est loin de la carotte de 1 000 € annoncée par la ministre de l'Economie Christine Lagarde.

Bon à savoir...

- **Sur le bonus.** Il s'applique au moment de l'achat et dès aujourd'hui. Sous forme de prime, il est déduit du prix de la voiture. Ceci par le concessionnaire, qui se fait ensuite rembourser par l'Etat.
- **Sur le malus.** Il portera sur les autos immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2008 (y compris celles commandées avant).
- **Sur la mise à jour.** Les seuils se durciront de 5 g de CO₂/km tous les deux ans.
- **Sur la prime à la casse.** Valable dès maintenant, elle vient en déduction du montant de la voiture neuve acquise.

Cet avantage est cumulable avec le bonus.

- **Pour les hybrides, GPL, GNV.** Le crédit d'impôt de 2000 € dont bénéficiaient ces voitures est transformé en bonus (du même montant).
- **Sur la prime "mystère" de 5000 €.** Discrètement notée dans le dispositif pour les véhicules rejetant moins de 60 g de CO₂/km: ne cherchez pas, il n'y en a aucun.
- **Sur la taxe CO₂.** Elle s'appliquait aux véhicules neufs émettant plus de 200 g de CO₂ par km. Elle va être supprimée sauf sur les occasions.

Mariages de raison entre ex-équipement et ex-écologie



C'EST LE PREMIER grand ministère créé depuis 1945. Le Medad (écologie, aménagement et développements durables), dirigé par Jean-Louis Borloo, est en train de naître. Il rassemble l'ancien ministère de l'équipement et des transports, l'ex-écologie, la direction générale de l'énergie (autrefois à l'industrie), la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité (ex-DATAR) et le secrétariat général à la mer. L'objectif est de rompre avec la marginalisation de l'écologie au sein d'un petit ministère de mission, sans prise sur les politiques de l'énergie, des infrastructures et de l'urbanisme.

Le nombre de directions centrales sera ramené de douze à cinq (énergie et climat ; transports ; risques et santé ; ressources, territoires et habitat ; aviation civile). La mission interministérielle de l'effet de serre (MIES), supprimée, sera rattachée à la direction énergie. L'Inspection générale de l'environnement fusionnera avec le conseil général des Ponts et Chaussées.

" AMIS DES PETITS OISEAUX "

L'atmosphère est électrique parmi les fonctionnaires concernés, particulièrement entre l'ex-équipement et l'ex-écologie. Les deux administrations sont habituées à se combattre, les aménageurs, taxés de " *bétonneurs* ", s'opposant aux protecteurs de l'environnement, rebaptisés " *amis des petits oiseaux* " par le camp d'en face. Avant la création du Medad, les conflits étaient réglés en interministériel, et l'écologie perdait souvent.

L'équipement, numériquement plus important, dispose d'un atout considérable, le corps des Ponts et Chaussées, qui veut maintenir ses positions. " *Certains croient qu'ils sont au centre du nouveau ministère, ils se trompent* ", prévient l'un de ses membres. A l'écologie, même si les troupes sont moins nombreuses et moins organisées, elles semblent avoir gagné la bataille symbolique. Les conclusions du Grenelle de l'environnement serviront de feuille de route au ministère. Mais le choix des hommes qui dirigeront les nouvelles directions sera

décisif.

Des mariages de raison doivent avoir lieu à tous les échelons. Les directions régionales de l'équipement, de l'industrie et de l'environnement vont fusionner. Au niveau départemental, équipement et agriculture se rejoindront. Au total, quelque 90 000 agents sont concernés, et 1 800 suppressions de postes annoncées pour 2008. " *Il y a une cohérence à réunir ces services*, constate Nicolas Baille, secrétaire général adjoint de la fédération CGT de l'équipement. *Mais il faut que cela soit au service d'un véritable projet, et pas seulement un moyen de réduire les effectifs.* "

Gaëlle Dupont

© Le Monde

◀ **article précédent**
LA RGPP, MODE D'EMPLOI

article suivant ▶
Un ministère de la défense...

La diffusion de « CFBP infos » est réservée aux
adhérents du CFBP

Décembre 2007

N° 47

SOMMAIRE



STATISTIQUES 1

Données climatiques
Chiffres-clés
Ventes de GPL en France
Baromètre du GPL carburant
Publication mensuelle de la
statistique « Réseau canalisé »
Connexions au site www.cfbp.fr
Installations neuves Gaz Propane
Bilan 2007 des installations gaz

ACTUALITÉS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES 5

Le GPL dans le dispositif Sinus
Greenelle de l'environnement

EN BREF 7

Nouvelle publication du CFBP
Accès aux informations réservées
du site cfbp.fr

AGENDA 8

Interdima
8èmes Assises de l'énergie

DANS LA PRESSE 9

1 STATISTIQUES

DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	DEC-2007	DEC-2006
Température moyenne	4°5	5°6
Nombre de jours ouverts	20	20
Degrés-jours du mois	388,1	350,9
Coefficient de rigueur	1,067	0,965
Degrés-jours cumulés	1793,2	1947,6

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel 2007)

Méthode de correction climatique mise en place à la mi-avril 2006 :

- période trentenaire 1976-2005 et non plus 1961-1990, soit une baisse du degré-jour trentenaire de 3 % ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C (au lieu de 16 °C)
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques (et non plus 42), soit une par région métropolitaine.

Chiffres-clés décembre 2007

- > **Ventes GPL tous marchés confondus 2007 versus 2006 : - 4,6 %**
 - > **Ventes « vrac » 2007 versus 2006 : - 5 %**
 - > **Ventes « condi » 2007 versus 2006 : - 2 %**
 - > **Ventes GPL carburant 2007 versus 2006 : - 9 %**

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

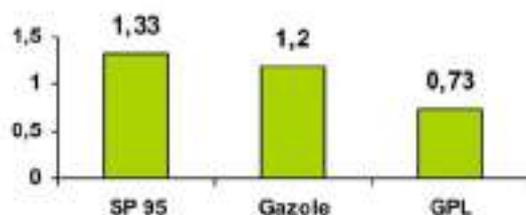
N° SIRET : 784 855 033 00063

VENTES DE GPL EN France (en tonnes) :

	MOIS			CUMUL		
	Déc-2007	Déc-2006	variation	Déc-2007	Déc-2006	variation
BUTANE						
conditionné	31 490	30 577	+ 3,0%	341 920	354 215	- 3,5%
vrac	7 936	9 024	- 12,1%	105 237	106 431	- 1,1%
s/total Butane	39 426	39 601	- 0,4%	447 157	460 646	- 2,9%
PROPANE						
conditionné	12 702	12 036	+ 5,5%	146 790	149 725	- 2,0%
Condi/carburant	5 808	5 855	- 0,8%	77 494	75 171	+ 3,1%
s/total conditionné	18 510	17 891	+ 3,5%	224 284	224 896	- 0,3%
Vrac carburant	2 893	2 912	- 0,7%	37 727	35 534	+ 6,2%
Vrac 0/6 T	128 536	95 402	+ 34,7%	842 400	942 886	- 10,7%
Vrac 6/12 T	22 034	19 865	+ 10,9%	156 195	159 823	- 2,3%
Vrac 0/12 T	150 570	115 267	+ 30,6%	998 595	1 102 709	- 9,4%
Vrac 12/80 T	35 169	30 054	+ 17,0%	265 331	263 599	+ 0,7%
Vrac 0/80 T	185 739	145 321	+ 27,8%	1 263 926	1 366 308	- 7,5%
Vrac > 80 T	34 541	29 508	+ 17,1%	337 500	327 687	+ 3,0%
Sous-total vrac	223 173	177 741	+ 25,6%	1 639 153	1 729 529	- 5,2%
Sous-total PROPANE	241 683	195 632	+ 23,5%	1 863 437	1 954 425	- 4,7%
GPLc / Stations	9 572	9 671	- 1,0%	117 987	129 774	- 9,1%
Total conditionné	50 000	48 468	+ 3,2%	566 204	579 111	- 2,2%
Total vrac	231 109	186 765	+ 23,7%	1 744 390	1 835 960	- 5,0%
TOTAL	290 681	244 904	+ 18,7%	2 428 581	2 544 845	- 4,6%
Dont carburant	<i>18 273</i>	<i>18 438</i>	<i>- 0,9%</i>	<i>233 208</i>	<i>240 479</i>	<i>- 3,0%</i>

BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : décembre 2007

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,73 € / litre



Coûts comparés du prix du litre de carburant en euros, source Minefi - <http://www.minefi.gouv.fr>

PUBLICATION MENSUELLE DE LA STATISTIQUE « RESEAU CANALISE » :

Dès début 2008, le CFBP modifiera la présentation mensuelle des statistiques de ventes Propane Vrac en publiant les statistiques du marché réseau canalisé.

Sur 36 000 communes françaises, 70 % ne sont pas desservies par les réseaux publics de gaz naturel.

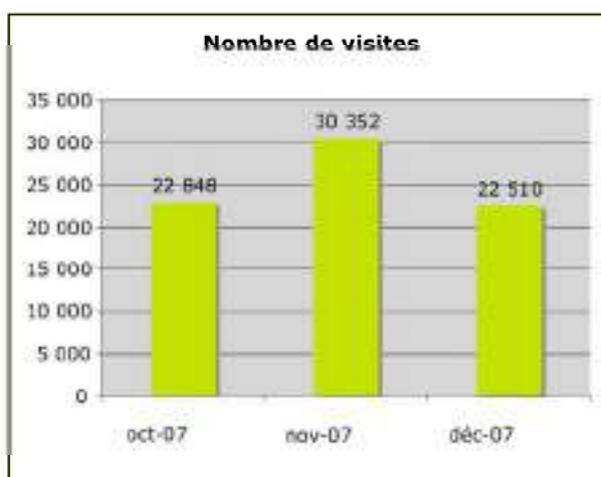
Grâce aux évolutions législatives et réglementaires associées à l'ouverture du marché de l'énergie, la distribution via les réseaux de distribution canalisée de propane apporte une réponse aux besoins des collectivités locales et des particuliers qui ne disposent pas de gaz naturel.

La mise en place du suivi de la statistique réseau canalisé est aussi la conséquence de la volonté des adhérents du CFBP de mutualiser le Service d'Urgence Réseau (SUR), système de mise en sécurité du réseau, imposé par la législation.

Cette nouvelle statistique correspond ainsi à un nouveau marché que nous définissons comme étant les « ventes de propane en réseau et sous compteur ». Seront comptabilisées dans ce marché les ventes à des consommateurs qui seraient facturés sous compteur individuel sous condition qu'il y ait au moins 2 clients raccordés sur une citerne. De plus, tous les immeubles à usage d'habitation ayant une distribution de gaz propane avec compteur individuel pour chaque logement entreront aussi dans cette statistique (qu'il y ait ou non un tiers intervenant dans la facturation du client final). Les ventes à Gaz de France ou aux différentes régions gazières seront comptabilisées dans le vrac.

La statistique de ventes réseau canalisé sera restituée dans un premier temps à un niveau agrégé (donc sans détail des tranches de consommation), alors que le propane vrac hors canalisé restera publié par tranche de consommation.

CONNEXIONS AU SITE INTERNET www.cfbp.fr



> TOP 3 :

Les 3 premiers points d'entrée sur le site en décembre :

- 1) GPL : 6 236
- 2) Les gaz butane et propane : 2 093
- 3) Comment rouler au GPL : 1 812

INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL		
	Déc-2007	Déc-2006	variation	Déc-2007	Déc-2006	variation
Alsace	25	82	- 70%	254	520	- 51%
Aquitaine	103	131	- 21%	976	1 472	- 34%
Auvergne	31	49	- 37%	438	602	- 27%
Basse-Normandie	49	61	- 20%	390	512	- 24%
Bourgogne	29	36	- 19%	310	428	- 28%
Bretagne	50	80	- 38%	590	985	- 40%
Centre	49	90	- 46%	652	981	- 34%
Champagne-Ardenne	20	33	- 39%	236	419	- 44%
Corse	11	18	- 39%	99	193	- 49%
Franche-Comté	53	34	+ 56%	404	399	+ 1%
Haute-Normandie	37	37	+ 0%	331	349	- 5%
Ile-de-France	19	33	- 42%	139	281	- 51%
Languedoc-Roussillon	61	52	+ 17%	467	684	- 32%
Limousin	28	53	- 47%	333	429	- 22%
Lorraine	32	35	- 9%	248	418	- 41%
Midi-Pyrénées	92	148	- 38%	1 041	1 329	- 22%
Nord-Pas-de-Calais	59	49	+ 20%	534	537	- 1%
Pays de la Loire	45	94	- 52%	624	855	- 27%
Picardie	47	45	+ 4%	391	614	- 36%
Poitou-Charentes	41	70	- 41%	489	678	- 28%
Provence-Alpes Côte d'Azur	71	99	- 28%	657	1 110	- 41%
Rhône-Alpes	95	152	- 38%	1 452	1 798	- 19%
TOTAL	1 047	1 481	- 29%	11 055	15 593	- 29%

BILAN 2007 DES INSTALLATIONS GAZ

	Installations GN + GPL	Installations GPL
2007	168 591	11 055
2006	209 408	15 593

- En 2007, 170 000 installations neuves gaz (tous gaz) ont été réalisées, en baisse de 19,5 % par rapport à 2006.
- Les installations GPL ont été réalisées à 73,5 % par des installateurs ayant l'appellation PG et, en moyenne, un installateur réalise 2 installations gaz par an.
- Pour les installateurs non PG, la réalisation est de 1,5 installation par an.
- En 2007, il y a eu, par rapport à 2006, une baisse de 17,7 % du nombre d'installateurs actifs en gaz naturel et de 26,5 % en GPL.



2 ACTUALITES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

LE GPL carburant DANS LE DISPOSITIF BONUS : après les annonces, les textes de référence

L'actualité majeure en ce début d'année pour la filière GPL concerne la mise en place du bonus de 2000 euros à compter du 1er janvier 2008 à l'acquisition d'un véhicule neuf GPL ou à la transformation d'un véhicule essence au GPL avec la publication au Journal Officiel du 30 décembre 2007 des textes officiels :

- Décret n° 2007-1873 du 26 décembre 2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres (*)
- Arrêté du 26 décembre 2007 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition des véhicules propres

Outre que le bonus conserve au GPL sa spécificité de carburant propre, - même si nous pouvons regretter qu'il dénature cette spécificité en faisant entrer dans le dispositif toutes les énergies, le critère d'attribution étant basé sur les seules émissions de CO₂ -, il est incitatif à plusieurs titres : avantage perçu immédiatement par le bénéficiaire, montant significatif par rapport aux autres bonus qui n'excèdent pas 1000 euros pour les véhicules courants, applicable à des véhicules qui ne bénéficient d'aucune mesure dans le dispositif bonus/malus, visibilité de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

Conditions d'attribution du BONUS pour l'acquisition d'un véhicule neuf au GPL :

- L'attribution du bonus est subordonnée au seuil d'émission de CO₂ en mode GPL du véhicule :
 - En 2008 et 2009 le seuil de CO₂ ne doit pas être supérieur à 140 gr par km.
 - En 2010 et 2011 le seuil de CO₂ ne devra pas être supérieur à 135 gr par km.
 - En 2012 le seuil de CO₂ ne devra pas être supérieur à 130 gr par km.
- Pour les véhicules GPL neufs pris en contrat de location avec ou sans option d'achat, la durée de location contractuelle doit être souscrite pour une durée minimale de 24 mois.
- Les véhicules de démonstration au GPL des concessionnaires et agents de marques sont également concernés par le bonus s'ils sont réputés neufs et si leur cession ou location intervient dans un délai de 12 mois, à compter du jour de leur première immatriculation.

Conditions d'attribution du BONUS pour la transformation au GPL :

- L'attribution du bonus est subordonnée au seuil d'émission de CO₂ en mode essence du véhicule à transformer :
 - En 2008 et 2009 le seuil de CO₂ ne doit pas être supérieur à 160 gr par km.
 - En 2010 et 2011 le seuil de CO₂ ne devra pas être supérieur à 155 gr par km.
 - En 2012 le seuil de CO₂ ne devra pas être supérieur à 150 gr par km.
- Le véhicule qui fonctionne exclusivement à l'essence doit avoir moins de trois ans entre la date de sa première mise en circulation et la date de facturation de la transformation au GPL ; il doit disposer d'un certificat d'immatriculation et d'un contrat d'assurance en cours de validité et ne doit pas être déclaré économiquement irréparable, conformément aux articles du code de la route L. 327-1 et L. 327-2.

Pour pouvoir répercuter immédiatement sur la facture de son client le montant du bonus, le professionnel, en sa qualité de vendeur de véhicules, d'agent automobiles, loueur ou installateur GPL, doit passer une convention avec l'organisme de gestion du Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres, le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles).

Sinon, c'est le CNASEA qui remboursera directement le montant du bonus à son bénéficiaire.

Les demandes d'aide doivent être formulées au plus tard dans les trois mois suivants l'acquisition, la prise en location du véhicule ou la réalisation des travaux de transformation.

(*) Rectificatif paru au JO du 26 janvier 2008 (sans incidence pour le GPL).

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : chantiers en cours

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a confirmé que le Grenelle de l'Environnement se traduira par une première loi à la fin janvier – baptisée "Grenelle 1" -, une deuxième loi étant prévue au printemps.

La première loi devra être déposée avant la fin de la période parlementaire, le 9 février, concernant les OGM, les décrets sur la haute autorité ou encore le bonus malus.

Trente-trois chantiers ont été identifiés dans cette phase IV du Grenelle.

Le bâtiment est concerné par plusieurs comités opérationnels :

- les bâtiments neufs publics et privés (comité n°1 piloté par Alain MAUGARD, président du CSTB),
- les logements sociaux et la rénovation urbaine (comité n°2 piloté par Philippe VAN DE MAELE, directeur général de l'ANRU),
- les bâtiments existants (n°3 par Philippe PELLETIER, président de l'ANH),
- l'Etat exemplaire, les bâtiments publics de l'Etat et des collectivités (n°4),
- les énergies renouvelables (n°10 par le député Jean-Claude LENOIR et Alain LIEBARD, président d'Observ'ER)
- la contribution climat-énergie (chantier n° 29).

La filière GPL est aussi concernée par :

- les transports multimodaux de marchandises (N°5 piloté par les ministres Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEAU avec Jean BERGOUX, président honoraire de la SNCF),
- les transports urbains et péri-urbains (N°7 piloté par les ministres Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEAU avec Michel DESTOT député et président du GART),
- le développement industriel de véhicules performants (N°8 piloté par Dominique CLEMENT, président de la CIVEPE)
- air et atmosphère (N°33 confié à Philippe RICHERT, sénateur).

3 EN BREF

Nouvelle publication du CFBP



Le « **Mémento du citernier GPL** » vient de paraître.

Cette édition 2008 présente un sommaire élargi, avec notamment un chapitre sur le torchage et un chapitre intitulé « Autres interventions » qui traite par exemple des remplacements d'accessoires.
Le Mémento est destiné aux formations de citerniers organisées par le CFBP.

Accès aux informations réservées aux adhérents sur le site www.cfbp.fr

**Une nouvelle modalité pour l'attribution des codes d'accès à l'intranet du site [cfbp.fr](http://www.cfbp.fr) sera mise en place en janvier 2008.
Adhérents et associés pourront effectuer leur demande d'identifiant et de code d'accès directement, à partir d'un formulaire accessible depuis la page d'accueil du site.**



4 AGENDA

INTERCLIMA

→ 5 au 8 février 2008

Le salon Interclima, qui a lieu tous les deux ans en alternance avec ENEO, se tient du 5 au 8 février 2008 à Paris, au Parc des Expositions, Porte de Versailles.

Ce salon présente l'offre globale multi-technique pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Lieu de convergence pour tous les métiers du second œuvre technique du bâtiment, il favorise les échanges entre industriels et acteurs de la filière et permet de faire un point sur les tendances et les innovations en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation des énergies renouvelables, de confort et de communication pour l'habitat et le bâtiment.

Y sont organisés des ateliers-conférences qui s'articulent autour de 3 axes :

- Les focus réglementation « tout savoir sur... »
- La réponse des industriels face aux enjeux réglementaires
- La présentation de réalisations exemplaires par des acteurs de la filière sur les thématiques énergies renouvelables et bâtiment communicant.

L'association Energies & Avenir sera directement intervenante dans 2 tables rondes :

- Le mardi 5 février 11H00 - 11H45 :

Présentation de Patrice Henning (GDF) sur « La réponse des industriels face aux enjeux réglementaires liés aux labels de performance énergétique »

- Le vendredi 8 février 12H00 - 12H45 :

Présentation de Joël Pedessac (CFBP) des résultats de l'étude réalisée pour E&A par Batim-Etudes sur les DPE pour illustrer « La réponse des industriels face aux enjeux réglementaires liés aux diagnostics de performance énergétique ».

Pour plus d'informations : <http://www.interclimaelec.com>

9èmes ASSISES DE L'ENERGIE

→ 29 au 31 janvier 2008

A la veille des prochaines élections locales, la neuvième édition des assises de l'énergie des collectivités territoriales se déroulera du 29 au 31 janvier 2008 à Dunkerque.

Le thème central sera « **2008-2014 : quel programme local pour l'énergie et le climat ?** »

Parmi les activités proposées aux représentants et élus locaux, une visite de l'usine Dalkia présentera le process de captation de chaleur des hauts fourneaux qui alimentent le réseau de chauffage urbain de Dunkerque.

Un autre exemple de valorisation de l'énergie locale sera présenté avec une installation de co-génération qui permet à la vapeur et l'eau chaude récupérées de chauffer les locaux sociaux, bureaux et centre de tri.

Des exemples de constructions énergétiquement performantes sont également proposés avec des matériaux ne nécessitant pas d'isolation complémentaire. Autant d'expériences qui permettront aux élus locaux de partager leur expérience et d'anticiper une politique énergétique performante dans les différents domaines consommateurs : transports, équipements, aménagement...





5 DANS LA PRESSE

> **Bonus-malus écolo mode d'emploi**
60 millions de consommateurs, 01-02-2008



Bonus-malus écolo mode d'emploi

C'est la première mesure concrète issue du Grenelle de l'environnement. Simple en apparence, elle consiste à favoriser les automobiles qui rejettent le moins de CO₂, et à pénaliser les autres. Mais les modalités d'application sont assez complexes.

JEAN RÉMY MAGNON

Anticipé à l'issue du Grenelle de l'environnement, le système de bonus-malus écologique pour les véhicules neufs est effectif depuis le début de l'année. Il a pour but d'inciter les automobilistes français à se tourner vers des modèles émetant peu de gaz carbonique. Les voitures émetant moins de 100 g de CO₂/km bénéficient d'un bonus, celles qui rejettent plus de 160 g de CO₂/km sont affectées d'un malus. C'est la logique du pollueur-payeur, ici agrémentée d'un principe d'écolo-gagnés.

Pourquoi le gaz carbonique est-il visé ?

Le gaz carbonique émis par les véhicules contribue majoritairement à l'effet de serre. Mais, dans ce dossier, les autres rejets ne sont pas pris en compte, même lorsqu'ils sont nocifs pour les humains. Car le gaz carbonique n'est aucunement malin pour les organismes - à moins, bien sûr, d'être respiré dans des proportions énormes. Pour l'instant, les autres facteurs polluants restent ignorés.

La mesure du taux de CO₂ est réalisée lors des tests d'homologation des nouveaux modèles. Pour les voitures immatriculées depuis le 1^{er} juillet 2004, le résultat est inscrit sur la carte gris. Les rejets de CO₂ sont strictement proportionnels à la consommation. Une voiture consommant, en moyenne, 7 l/100 km émet 170 g de CO₂/km.

Depuis quand le système s'applique-t-il ?

Le système s'applique à partir du 5 décembre 2007 et s'instaura immédiatement. C'est la date de commande de la voiture qui fait foi.

- Toute voiture commandée à partir du 5 décembre 2007 peut bénéficier du bonus, quelle que soit sa date de livraison ultérieure. À l'inverse, le bonus ne peut pas s'appliquer à un modèle commandé avant le 5 décembre, même s'il n'a été livré qu'en 2008.

- Le malus, lui, s'applique aux voitures commandées à partir du 5 décembre et livrées à partir du 1^{er} janvier 2008. Les modèles livrés et immatriculés avant le 31 décembre 2007 y échappent, tout comme les voitures commandées avant le 5 décembre, mais livrées seulement en 2008.

Quelles sont les voitures concernées ?

Le bonus-malus s'applique aux voitures neuves, quelle que soit la voie d'achat : concessionnaire, mandataire ou importation directe de l'étranger. Avec une exception, les voitures d'occasion étrangères, importées par les particuliers, ne peuvent bénéficier d'un bonus, mais elles sont passibles d'un malus. Dans ce cas, le barème s'applique, avec des coefficients de minoration : - 10 % à payer par année d'ancienneté du modèle.



Destinée à réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement, l'étiquette énergie, obligatoire pour les véhicules neufs, indique l'émission moyenne de CO₂ par kilomètre : par exemple, 120 g/km pour la Renault Megane berline SL.

Tous droits de reproduction réservés

Date: 01/02/2008

OJD: N.C.

Page: 68-69

Edition:(FRA)

Suppl.:

Rubrique:



Primes et taxes pour l'achat d'une voiture neuve

	Émissions de CO ₂ par km	Incidence sur le prix	Exemples de modèles concernés
Bonus (31 % des ventes de voitures neuves en France)**	Moins de 60 g de CO ₂	- 3 000 €	Aucun
	Moins de 100 g de CO ₂	- 1 800 €	Seat Ibiza 1.4 TDI Ecotronic, Smart Fortwo 0.8
	De 101 à 120 g de CO ₂	- 700 €	Citroën C4 1.6 HDI 90, Fiat 500 1.2 ou 1.2 JTD, Peugeot 107 1.4 HDI, Renault Twingo 1.2 et 1.5 dCi
	De 121 à 130 g de CO ₂	- 300 €	Dacia Logan 1.5 dCi, Mercedes A 180 CDI, Peugeot 207 1.6 HDI 110, Renault Mégane 1.5 dCi 115
Neutre (34 % des ventes de voitures neuves en France)**	De 131 à 160 g de CO ₂	Neutre	Citroën C4 Picasso 1.8 HDI, Renault Dacia 1.2 116v, BMW 320i, VW Golf 1.9 TDI, VW Touran TDI 105 et 140
	De 161 à 180 g de CO ₂	+ 200 €	BMW 525i, Opel Zafira 1.8 CDTi 150, Renault Mégane 1.6
Malus (25 % des ventes de voitures neuves en France)**	De 180 à 190 g de CO ₂	+ 250 €	Mercedes E 320 CDI, Peugeot 806 2.0 HDI, Renault Espace 2.0 dCi, Toyota iX 4 0-4D
	De 201 à 250 g de CO ₂	+ 1 000 €	Audi A6 3.0 TDI, Citroën C5 2.0 HDI, Chrysler Voyager CRD
	Plus de 250 g de CO ₂	+ 2 000 €	Audi Q7 4000 quattro, Jaguar S-Type 4.2, Porsche 911 et Cayenne

* Pourcentage calculé sur la base des statistiques de vente 2005, sans correction d'impact environnemental due à l'effet de serre ou au climat.

Pour les voitures neuves, le bonus-malus se substitue à la taxe sur les cartes grises, instaurée en 2000. Cette taxe demeure en vigueur pour les voitures d'occasion achetées en France, dont la première immatriculation est postérieure au 1^{er} juillet 2004. Son montant reste inchangé : + 2 € par gramme de CO₂ pour des émissions comprises entre 200 et 250 g de CO₂/km, + 4 € au-delà.

Quels modèles bénéficient d'un bonus ?

Ce sont surtout les voitures de petit gabarit et de motorisation limitée qui bénéficient d'une des trois tranches de bonus. Dans la catégorie des moins de 100 g de CO₂/km, on ne trouve que deux modèles : la Smart Fortwo 0.8 et la Seat Ibiza 1.4 TDI Ecotronic.

Globalement, les versions gazole sont favorisées, car leur consommation est plus basse.

Aucun modèle actuel ne peut bénéficier du bonus de 3 000 €, réservé aux véhicules émettant moins de 60 g de CO₂/km. En France, il n'y a plus de voitures électriques au catalogue des constructeurs, et aucune dotée d'un moteur thermique émettant une quantité de gaz carbonique inférieure à 60 g de CO₂/km. Cette offre alléchante reste donc... virtuelle.

Qu'en est-il du super-bonus ?

C'est une prime offerte par l'État, qui s'ajoute au bonus, si l'achat d'une voiture émettant moins de 100 g de CO₂/km s'accompagne de la mise à la casse d'un modèle de plus de quatre ans. Vous béné-

ficiez alors d'une remise supplémentaire de 300 €. Important : il faut que le nom sur la carte grise de l'ancien véhicule soit identique à celui de l'acheteur.

Quels modèles pâtissent d'un malus ?

Dix modèles plus importants en taille, mais aussi plus haut de gamme en moteur, entrent dans les quatre catégories de malus. Sont visés les sportives, les grandes berlines, les tout-terrain et les monospaces de fort volume.

Peut-on se fier à l'étiquette énergie ?

Pas tout à fait ! Depuis mai 2006, une étiquette énergie est imposée dans les concessions. Sept barrettes, avec un dégradé allant du vert au rouge, indiquent les rejets de CO₂ des modèles exposés. Mais les tranches indiquées ne recourent pas celles du nouveau dispositif bonus-malus. Exemple : la barrette C, vert pâle, regroupe la fourchette 121 à 140 g de CO₂/km. Suivant que le modèle est à 125 ou 135 g de CO₂/km, il bénéficie ou non d'un bonus. Impossible donc de se fier à ce seul code.

Certaines options influent-elles sur les rejets de CO₂ ?

Oui, et donc sur le bonus-malus. Attention au moment de choisir votre modèle. Une boîte automatique ou une monte-pneumatique plus large peuvent majorer la consommation, et donc faire rétrograder le bonus ou accroître le malus.

Paradoxe : le filtre à particules monté en option sur certains diesels, bien que très bénéfique pour lutter contre la pollution (suppression presque à 100 % des particules d'hydrocarbure résiduelles) peut accroître de 1 à 3 g les rejets de CO₂. Et faire passer d'une tranche à une autre.

Le biocarburant et le GPL sont-ils favorisés ?

Non. L'éthanol E85, lancé en France l'an dernier à grand renfort de médiatisation, ne minimise pas la consommation et n'émet donc pas moins de CO₂. Il n'est donc pas encouragé par le nouveau système. Quant au GPL, longtemps vanté pour ses rejets moins polluants, il se voit paradoxalement. Ce carburant mesure le volume consommé, et génère donc une quantité de CO₂ accrue. C'est une des limites de l'approche limitée au seul gaz carbonique : bien des modèles roulant au GPL sont passibles de malus, alors qu'ils ont bénéficié il y a peu d'aides à l'achat... au titre de la défense de l'environnement ! Le bien "pollueur" du GPL reste très positif (permis pour le CO₂) : par rapport à l'essence, c'est 3,5 fois moins d'oxyde d'azote, 6 fois moins de monoxyde de carbone et 2,5 fois moins d'hydrocarbures imbrûlés.

Que réserve l'avenir ?

Les seuls limites de CO₂ ayant été décidées une fois pour toutes. D'ores et déjà, il est prévu qu'elles seront abaissées de 5 g de CO₂/km tous les deux ans. Par ailleurs, certains responsables politiques militent en faveur d'une taxe annuelle pour les voitures "malusées". Début janvier, le ministre de l'Écologie se contentait de signaler qu'une « évolution du malus allant dans le sens d'une annulation partielle réservée aux véhicules les plus polluants était à l'étude ». En revanche, on ne sait plus très bien quel sort sera réservé aux familles nombreuses qui achètent une grande monospace à sept places, et qui sont quasiment sûres de payer d'un malus. Dans un premier temps, le gouvernement avait annoncé un dispositif permettant de réduire de malus, mais la mesure promise pour fin décembre 2007 n'a pas vu le jour. ■

Tous droits de reproduction réservés

